



# quartiers 2030

Contrat de ville d'Uzès  
2024-2030



## **SOMMAIRE**

Qu'est-ce qu'un contrat de ville ?	p.4
<b><u>1. ELEMENTS DE CONTEXTE</u></b>	p.5
Préambule	p.5
1.1 Textes nationaux et déclarations de référence	p.6
1.2 La nouvelle géographie prioritaire d'Uzès	p.6-8
1.3 Les éléments de diagnostic : points de vigilance et enjeux	p.9
1.3.1 Profil des habitants du quartier des Amandiers	p.9
1.3.2 Diagnostic du quartier des Mûriers	p.12
1.4 Les préconisations des partenaires et des habitants	p.13
1.4.1 Conclusions de l'évaluation du contrat de ville 2015-2021	p.13
1.4.2 Conclusions de la concertation citoyenne 2023	p.15
1.5 Le territoire	p.16
1.5.1 La Communauté de Communes Pays d'Uzès	p.16
1.5.2 La Ville d'Uzès	p.17
<b><u>2. GOUVERNANCE</u></b>	p.18
2.1 Introduction	p.18
2.2 Pilotage	p.18
2.3 Schéma Organisationnel	p.22
<b><u>3. PRIORITES ET ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE</u></b>	p.22
3.1 Préambule : Engagements Quartiers 2030	p.22
3.2 La stratégie du contrat de ville d'Uzès 2024-2030	p.23
<b><u>4. SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE</u></b>	p.28
4.1 L'évaluation des contrats de ville : une obligation légale	p.28
4.2 Une évaluation sur un temps long 2024-2030	p.28
4.3 Une opportunité pour faire vivre le contrat de ville	p.28
4.4 Une évaluation en 2 temps	p.28
4.4.1 L'évaluation à mi-parcours	p.28
4.4.2 L'évaluation en fin de contrat	p.28

4.5 Le pilotage de l'évaluation du contrat de ville d'Uzès	p.29
4.6 Une démarche d'évaluation nécessaire à la pluralité de points de vue	p.29
4.7 Une méthodologie d'évaluation articulée sur 3 axes	p.29
4.8 Les 3 principaux critères d'évaluation retenus	p.30
4.9 Les 3 indicateurs : suivi, impact et contexte	p.30
4.10 Le suivi de la mise en œuvre des actions	p.30
<u>5. VOLET INVESTISSEMENT</u>	p.30
<u>6. PARTENAIRES ET DISPOSITIFS MOBILISABLES</u>	p.32
6.1 Les dispositifs de droit commun	P.32
6.2 Les bailleurs sociaux	p.32
6.3 Dispositifs mobilisables dans le cadre des crédits spécifiques du BOP 147	p.33
6.4 Le Conseil départemental du Gard	p.33
6.5 La Région Occitanie	p.35
6.6 La Caisse d'Allocation Familiale du Gard	p.40
6.7 La Banque Publique d'Investissement Bpifrance	p.42
<u>7. ANNEXES</u>	p.48
- Circulaire du 3 avril 2023 relative à la nouvelle génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030	
- Circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains	
- Décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains	
- Délibération du conseil communautaire Pays d'Uzès du 18 mars 2024, relative à la signature du contrat de ville d'Uzès 2024-2030	
- Note de cadrage du 25 mars 2024 concernant la stratégie du contrat de ville d'Uzès 2024-2030	
- Flyer d'information sur les travaux des Mûriers – Projet d'investissement - Ville d'Uzès	
- Superposition de la géométrie du parking des Mûriers sur vue aérienne	
- Projet de convention sur l'abattement TFPB – Bailleurs sociaux	

## 10. DOCUMENTS DE REFERENCE

- Evaluation du contrat de ville d'Uzès 2015-2021- Juin 2022
- Résultats de l'enquête sociale menée auprès des habitants du QPV élargi aux Mûriers – Novembre 2023
- Convention type (modèle départemental) d'utilisation de l'abattement TFPB – avec les bailleurs sociaux
- Plan d'aménagement 2024 du quartier des Mûriers (Ville d'Uzès)

### Qu'est-ce qu'un contrat de ville ?

Le quartier prioritaire Amandiers-Mûriers d'Uzès présente un taux de pauvreté plus élevé que la moyenne de la communauté de communes Pays d'Uzès.

La politique de la ville vise à réduire cet écart et améliorer le quotidien des habitants, en mobilisant un ensemble de partenaires : l'Etat, les collectivités (métropole, villes, Département et Régions), les acteurs des quartiers (bailleurs sociaux, associations, conseils citoyens, habitants) et les entreprises.

Le contrat de ville est l'espace commun à tous ces partenaires pour construire des solutions et des projets ensemble, activer des partenariats au bénéfice des habitants de ces quartiers populaires. Il définit pour 6 ans (2024-2030) les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions.

« Engagements Quartiers 2030 » est le nouveau dispositif contractuel de référence de cette politique publique menée sur le quartier Amandiers-Mûriers. Il vient rénover et renforcer le Contrat de ville signé depuis 2015, uniquement sur le quartier des Amandiers et une partie sur Mayac et Dhuoda en modifiant le périmètre initial : retrait de Mayac et Dhuoda, et en étendant le périmètre afin d'intégrer le quartier des Mûriers.

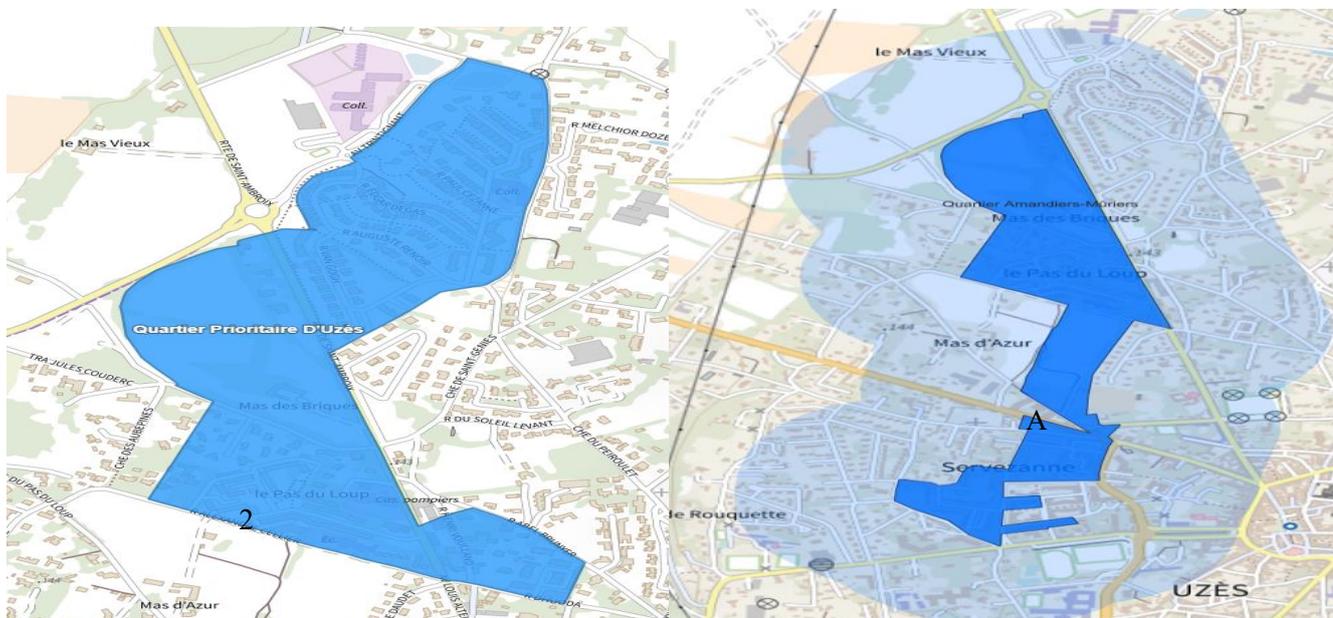
Les critères de définition d'un quartier prioritaire : un quartier d'au moins 1000 habitants, situé dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants, caractérisé par un « décrochage » du revenu des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine et de la France Métropolitaine.

#### **Périmètre 2014 :**

- 1- Mayac –
- 2- Les Amandiers
- 3- Dhuoda

#### **Périmètre 2024 :**

Les Amandiers (A) prolongé pour assurer la continuité avec les Mûriers (B)



Le contrat de ville 2024-2030 :

- Intègre les spécificités locales
- Modifie son périmètre
- Resserre son action autour d'enjeux prioritaires déclinés en actions opérationnelles
- mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun des partenaires : les services de l'Etat, les collectivités, les acteurs économiques et les opérateurs
- met en œuvre des instruments qui lui sont propres.

## 1. ELEMENTS DE CONTEXTE

### Préambule

La politique de la Ville vise à réduire les écarts entre les quartiers les plus défavorisés, dits « prioritaires », et les autres secteurs de la ville (niveau de vie, logement, réussite scolaire, etc...) en vue d'une inclusion sociale et d'un développement harmonieux des quartiers où le taux de pauvreté est plus élevé.

Le contrat de ville est l'espace commun à tous les partenaires concernés (l'Etat, Le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les collectivités et établissements publics concernés, les structures représentant les habitants : conseils citoyens...), pour co-construire des solutions et des projets et activer des partenaires au bénéfice des habitants de ces quartiers populaires.

Il définit pour 6 ans (2024-2030) les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions.

Depuis l'entrée d'Uzès en « Politique de la Ville » en 2015, le Contrat de Ville d'Uzès est animé par la Communauté de communes Pays d'Uzès et constitue l'outil d'intervention de la collectivité pour la programmation d'actions en quartier prioritaire (emploi, cadre de vie, santé, culture, etc.) qui se concrétise par des appels à projets annuels.

Suite au premier Contrat de ville défini pour la période 2015-2020 et prorogé par avenants jusqu'à fin 2023, le présent contrat est établi pour la période 2024-2030 et s'appuie sur un large travail partenarial et un diagnostic basé sur :

- les conclusions et préconisations issues de **l'évaluation finale du contrat initial** (période 2015-2021),
- les résultats de la **concertation citoyenne** menée auprès des habitants à l'automne 2023,
- les éléments de **diagnostic et de préconisations des ateliers thématiques** mobilisant en décembre 2023 et février 2024, les acteurs institutionnels et associatifs ainsi que les habitants du quartier prioritaire Amandiers-Mûriers.

## **1.1. Textes nationaux et déclarations de référence**

- Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy.
- Circulaire n°2014-767 de 2014 relative à la refonte des périmètres de la géographie prioritaire.
- Lancement du plan Quartiers 2030 par le président de la République à Marseille le 26 juin 2023.
- Comité interministériel des villes présidé par la Première ministre le 27 octobre 2023 à Chanteloup-les-Vignes.
- Circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030.
- Décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,
- Décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.
- Conventions d'objectifs signées avec les organismes suivants :

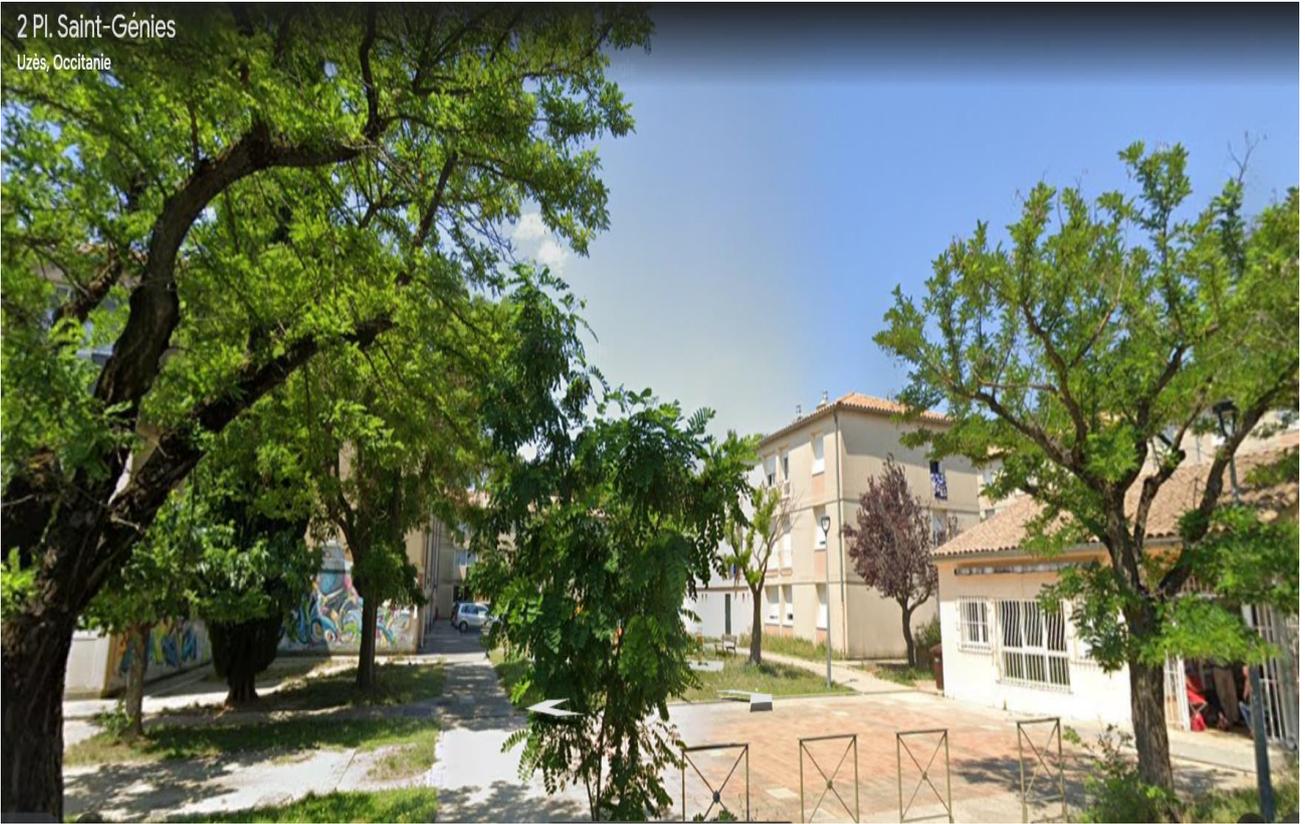
CEREMA	Convention-cadre	ANCT-CEREMA	signée	le	22-11-2023
ANRU	Convention-cadre	ANCT-ANRU	signée	le	22-11-2023
CDC	Convention-cadre	ANCT-CDC	signée	le	22-11-2023
ANAH	Convention-cadre	ANCT-ANAH	signée	le	22-11-2023
ADEME	Convention-cadre	ANCT-ADEME	signée	le	22-11-2023

## **1.2 La nouvelle géographie prioritaire d'Uzès**

Les périmètres de la géographie prioritaire à l'échelle nationale ont été actualisés à la suite de la publication du décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le périmètre du quartier prioritaire d'Uzès a évolué et couvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 le secteur des Amandiers et des Mûriers, regroupant 1400 habitants, soit 16% de la population communale.

2 Pl. Saint-Génies  
Uzès, Occitanie



Place Saint-Geniès dans le quartier des Amandiers devant l'espace de vie sociale « Chez Amande and Co »

9 Rue Firmin Abauzit  
Uzès, Occitanie



Rue Firmin Abauzit devant l'espace qui accueillera le futur local « espace de vie sociale »

Département : Gard

Commune(s) : Uzès

Quartier : Quartier Amandiers-Mûriers

Quartier prioritaire de la politique de la ville

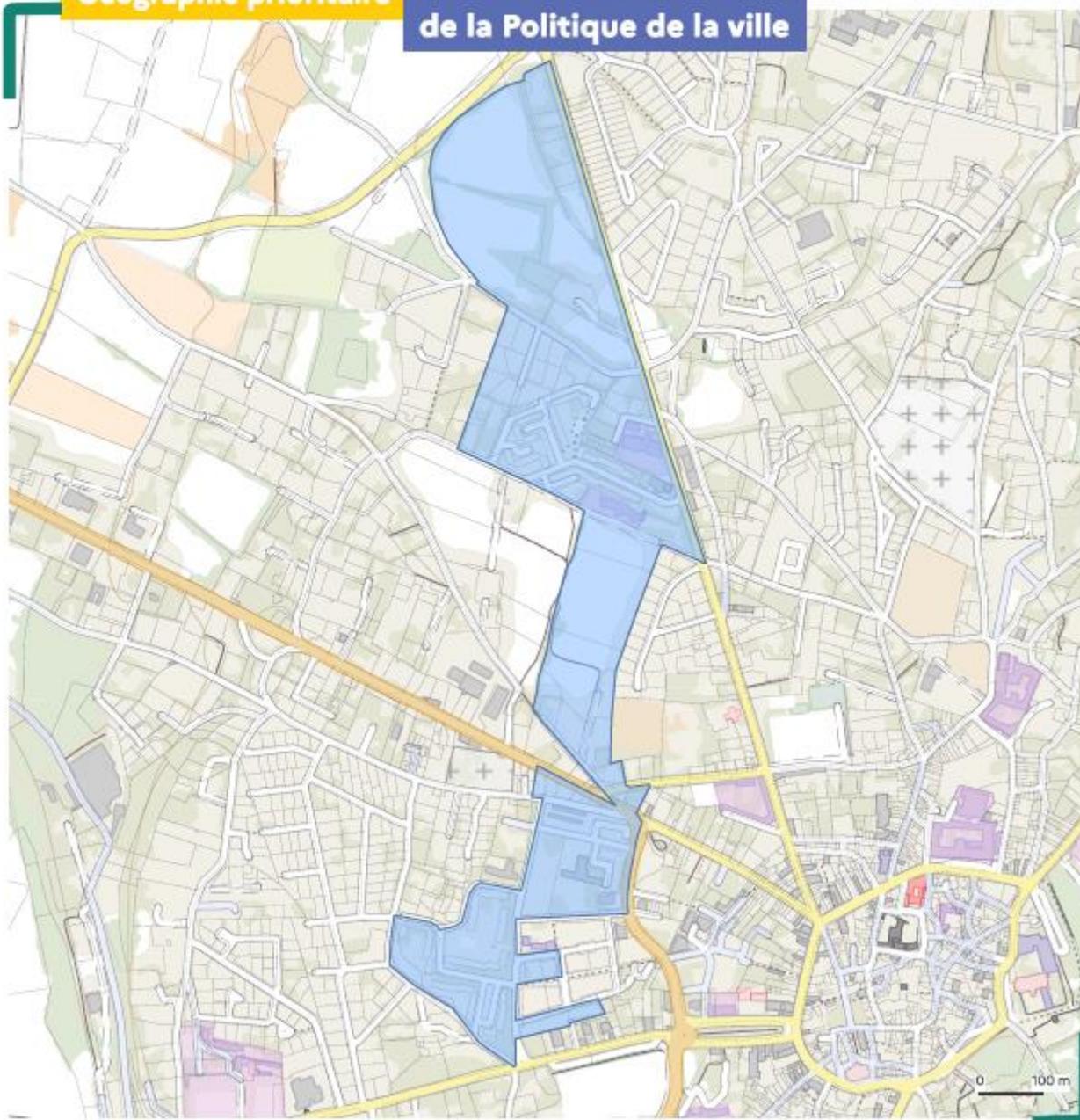
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



## Géographie prioritaire

## de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 -  
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

## 1.3 Les éléments de diagnostic : points de vigilance et enjeux

### 1.3.1 Profil des habitants du quartier des Amandiers



Les données statistiques INSEE accessibles en mars 2024, se rapportent au périmètre du QPV des Amandiers 2015 intégrant Dhuoda et Mayac et sans le secteur des Mûriers - Source : <https://sig.ville.gouv.fr/>

#### DEMOGRAPHIE

1293 habitants

15.55% de la population communale  
4,82% de la population intercommunale  
53.9% de femmes  
34.3% des jeunes ont moins de 25 ans  
15.14 % de personnes d'origine étrangères  
1.7 d'indice de jeunesse  
22.8% de familles monoparentales  
20.4 % de 60 ans et +  
57.2 % de ménages d'une personne de 60 ans et +



Un quartier jeune et familial qui concentre plus de 15% de la population de la commune.

La population y est plus jeune que sur la ville et l'EPCI. L'indice jeunesse a cependant chuté depuis 2015, ce qui signifie que la population est vieillissante.

La part des familles monoparentales a légèrement augmenté.



#### Points de vigilance

La population du QPV est vieillissante avec 20.4% de 60 ans et +.  
L'enjeu est multiple :

- ✓ Anticiper et répondre aux problématiques de **santé** liées au vieillissement,
- ✓ Anticiper et répondre aux problématiques de **lien social** en évitant à cette frange de la population un isolement social,
- ✓ Penser la place des personnes âgées au cœur du QPV.

La part des **familles monoparentales** a moins augmenté à l'échelle du QPV que celle de la CCPU entre 2015 et 2018 (+2,2% pour le QPV, +4% pour la CCPU).

## REVENUS, EMPLOI & INSERTION

11 710 €\* de revenu médian (2019) + 1510 € en 5 ans

33.5 % des ménages imposés

18.9 % des prestations sociales sur le revenu

35.3 % de taux de pauvreté

49.9% des personnes en emploi

(sur les personnes en âge de travailler)

dont 48.6% Sont des femmes

dont 25% ont entre 15 et 24 ans

21.3% d'emplois précaires (parmi les emplois)

dont 23.3% sont des femmes

dont 39.5% sont des étrangers

200 demandeurs d'emploi

dont 30 ont moins de 26 ans (non diplômés)

24.6% de taux de chômage



\* Le revenu médian est calculé sur la base de l'ancienne géographie prioritaire comprenant les sous-quartiers résidentiels de Mayac et St Geniès ; le revenu médian correspondant au seul quartier des Amandiers est largement minoré (donnée non disponible) par rapport à ce montant.



### Points de vigilance

- ✓ La part des **ménages imposés** a diminué depuis 2015, ce qui est cohérent avec une légère augmentation du taux de pauvreté dans le QPV.
- ✓ La part des **emplois précaires** a augmenté de 2% depuis 2015.
- ✓ Le nombre de **demandeurs d'emploi** est relativement stable depuis 2018. Cependant, le QPV d'Uzès présente une part importante des jeunes en demande d'emploi : 1 demandeur d'emploi sur 6 a moins de 26 ans (jeunes non diplômés).

## EDUCATION

Un faible niveau de diplôme,  
18.9% des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi,  
37.8% de la population sans diplôme,  
41.1% de la population avec un diplôme inférieur ou égal au BAC.

Concernant l'éducation, le taux de réussite au brevet des jeunes du QPV équivaut à celui des jeunes de l'intercommunalité,

Une majorité des élèves de 3ème du QPV continue au lycée (général, professionnel, technique),  
Aussi, 58% des élèves scolarisés en 1ère générale deux ans après la troisième dans la commune d'Uzès (contre 54,5% à l'échelle de la CCPU).

Lorsque l'on observe le taux de 16-25 ans non scolarisés, on constate qu'il est très légèrement inférieur à celui de la commune.



### Points de vigilance

- ✓ L'absence de diplôme surtout chez les plus jeunes, implique davantage de précarité en emploi, conduit à des emplois peu rémunérés, à davantage de situations à risques et de problèmes de santé.  
La part des **personnes sans diplôme** représente 4 habitants sur 10.
- ✓ Le taux de **jeunes non scolarisés et sans emploi** est relativement important : s'il ne fait l'objet d'une réponse sociale, ce taux peut induire une difficulté pour 20% des jeunes à (re)intégrer un parcours d'insertion.

## LOGEMENT

Sur environ 200 logements présents sur le quartier des Amandiers, plus de 80% sont des logements sociaux (contre 12.8% sur la commune)

30.4% de propriétaires (contre 47.5% sur la commune)

44.7% des habitants vivent dans le quartier depuis plus de 10 ans

33% des habitants vivent dans le quartier depuis moins de 4 ans

8.3% de taux de rotation (contre 9.8% sur l'EPCI)

Des logements sociaux grands : 71.3% des logements ont 4 pièces et plus ; 81.9% de plus de 60 m<sup>2</sup>

Un parc ancien important : 68% des logements construits entre 1949 et 1975

### 1.3.2 Diagnostic du quartier des Mûriers

Une étude a été menée début 2023 afin de réaliser un diagnostic sur le quartier des Mûriers.

Le secteur étudié a permis de définir un périmètre pressenti pour l'intégration dans la nouvelle géographie prioritaire.

Les secteurs 1, 3 et 9 résidentiels ont ainsi été retirés ainsi que le secteur 10 intégrant uniquement des locaux gérés par la CCPU.



Le périmètre des Mûriers ainsi redéfini lors du diagnostic, intègre différents secteurs aux réalités diverses :

Des logements sociaux avec :

Les 60 logements de *Un Toit pour Tous*

Les 140 logements d'*Habitat du Gard*

Les 37 logements de *FDI Habitat* « Les terrasses de Bermonde »

Les 50 logements de *SEMIGA* « Résidence la Vicomte »

Les 76 logements de la résidence autonomie « Foyer Soleil » gérée par le CCAS, propriété d'*Habitat du Gard*

Des copropriétés privées :

Les 22 logements de la résidence « Le Mistral »

Les 67 logements de la résidence « Le Zénith – Le Méridien »

Le nombre de logements et d'habitants estimés sur le secteur des Mûriers sont les suivants :

	Logements	Habitants
Un toit pour tous	60	98
Habitat du Gard	140	397
FDI Habitat	37	80
<u>Semiga</u>	50	89
CCAS	76	80
<b>Total parc social</b>	<b>363</b>	<b>748</b>
Le mistral	22	?
Le Zenith/le méridien	67	?
<b>Total</b>	<b>452</b>	<b>900 (total estimé)</b>

## 1.4 Les préconisations des partenaires et des habitants

### 1.4.1 Conclusions de l'évaluation du contrat de ville 2015-2021

#### Education

Des jeunes avec peu de diplômes et peu, voire pas mobiles.  
Un taux de jeunes non scolarisés et sans emploi relativement important.



- ✓ Renforcer la levée des **freins à la mobilité** des jeunes pour faciliter leur accès à la formation et à l'emploi
- ✓ Poursuivre les actions d'accompagnement des jeunes en **décrochage scolaire**
- ✓ Renforcer le **soutien à la scolarité** et lutter contre la fracture numérique pour anticiper et prévenir la problématique du décrochage scolaire

#### Viellissement de la population

La population du QPV reste jeune avec un taux de jeunesse élevé : 1,6 (1,6 jeune pour 1 personne âgée de 60 ans et plus).  
Ce taux de jeunesse a toutefois quasiment diminué de moitié depuis le démarrage du contrat de ville.



- ✓ Anticiper et répondre aux problématiques de **santé liées au vieillissement**
- ✓ Favoriser l'**accès aux droits** pour la population vieillissante
- ✓ Prévenir toute forme d'isolement en favorisant le **lien social**

## Pauvreté et Emploi

Un taux de pauvreté (39%) presque deux fois supérieur à l'unité urbaine.



- ✓ Repérer les populations les plus fragilisées
- ✓ Mieux cibler les interventions en matière d'emploi et être en adéquation avec les besoins des habitants
- ✓ Renforcer l'accompagnement vers un parcours d'insertion, d'emploi et/ou de formation et faciliter la mobilité en particulier des jeunes

## 1.4.2 Conclusions de la concertation citoyenne 2023 sur le nouveau périmètre

La concertation citoyenne s'est déroulée en deux temps :

- une réunion publique organisée en mairie d'Uzès le 4 juillet 2023, à l'initiative de la Préfecture du Gard et suite au publipostage d'un questionnaire adressé aux 800 foyers du quartier Amandiers-Mûriers réalisé par la Communauté de communes,
- une enquête réalisée du 21 octobre au 4 novembre en espace public et en porte à porte auprès de 128 habitants

**Résultats de l'enquête** (en % des personnes interrogées) :



### **Les problèmes majeurs identifiés par les habitants :**

le cadre de vie (74%) – l'emploi (70%) – le logement (56%) – l'accès aux services publics (48%) – les transports en commun (45%).



### **Les atouts du quartier selon les habitants :**

la situation géographique (86%) – le logement (85%) – le cadre de vie (81%) – la jeunesse (75%) – la solidarité (73%).



### **Les solutions proposées par les habitants :**

Favoriser le vivre ensemble (95%) – renforcer les actions en faveur de la réussite éducative (86%) – développer l'offre de transport en commun (84%) – faciliter l'accès à l'apprentissage de la langue française (81%) – renforcer la sécurité (75%) – renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi (74%)

### **Les attentes des habitants pour s'engager :**

Une information claire et ciblée (49%) – une présence active d'une association (20%) – une reconnaissance de l'engagement des habitants (18%).

14 habitant(e)s des Mûriers ont laissé leurs noms et sont prêt(e)s à s'engager sur une action ou un projet sur les Mûriers.



## 1.5 Le territoire

### 1.5.1 La Communauté de communes Pays d'Uzès

La communauté de communes Pays d'Uzès est une **communauté de communes rurale organisée autour d'une ville-centre de 9000 habitants, Uzès ville d'Art et d'Histoire et cité ducale**. Elle est située à proximité des agglomérations de Nîmes, Alès, Bagnols et même Avignon, au cœur du Gard.

La Communauté de communes Pays d'Uzès regroupe **35 communes** et compte 30 799 habitants avec une densité de 61.3 hab/km<sup>2</sup> contre 129 pour le département du Gard.



## 1.5.2 La Ville d'Uzès



Le centre-ville d'Uzès est classé en "secteur sauvegardé" depuis le 8 mars 1978. Uzès aujourd'hui, ce sont 41 hectares de la ville qui sont classés selon les modalités de la loi Malraux. Depuis le début des années cinquante, le développement économique a repris grâce au tourisme mais aussi à l'installation de grands établissements tels que le centre hospitalier psychiatrique départemental et le nouvel Hôpital Local, l'entreprise Haribo, le Haras National et de nombreuses PME. Classée "Ville d'art et d'histoire" depuis novembre 2008, Uzès bénéficie d'une renommée nationale.

Uzès se situe dans un triangle formé par les villes d'Alès, 32 km au nord-ouest, Avignon, 40 km à l'est, et Nîmes, la ville la plus proche à 25 km au sud. Elle se situe également à environ 25 km de Bagnols-sur-Cèze et à 40 km de la ville médiévale de Sommières au sud-ouest. La ville édifiée sur un promontoire est bordée de vignes, d'oliviers et de garrigue.

Superficie 25 km<sup>2</sup>- Population 9012 habitants - 3600 enfants scolarisés - 3 écoles maternelles - 3 écoles primaires - 3 collèges - 3 lycées -150 associations dont 43 sportives - 80 points de restauration - 300 commerces - 120000 visiteurs par an à l'office du tourisme

Arrosée par l'Alzon, la ville d'Uzès surplombe la petite vallée fraîche de l'Eure d'où jaillit la source du même nom. C'est d'ici que provenait l'eau alimentant la ville de Nîmes à l'époque romaine. Cette eau était acheminée via un aqueduc de 50 km dont la partie la plus visible est le pont du Gard.

## **2. GOUVERNANCE**

### **2.1 Introduction**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 relatif à la modification des statuts de la Communauté de Communes Pays d'Uzès, en matière de politique de la ville, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière de politique de la ville est chargé de :

- L'élaboration du diagnostic du territoire et de définir les orientations du contrat de ville,
- L'animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- La mise en œuvre des programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du contrat de ville.

### **2.2 Pilotage**

#### **Les signataires :**

Préfecture du Gard  
Ministère de la Justice  
Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse,  
Région Occitanie  
Conseil Départemental du Gard  
Communauté de Communes pays d'Uzès  
Ville d'Uzès  
Agence Régionale de Santé  
France travail  
La Caisse des Dépôts  
Bailleurs Sociaux  
Caisse d'Allocations Familiales  
La Chambre du Commerce et de l'Industrie  
La Banque Publique d'Investissement

#### **Les partenaires :**

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
Direction Régionale des Affaires Culturelles  
Caisse Primaire d'Assurances Maladie  
Mutualité Sociale Agricole  
Caisse d'Assurances Retraite et de la Santé au Travail  
Régime Social des Indépendants  
Chambres Consulaires  
Les Citoyens

## **Le comité de pilotage**

Il est composé des membres suivants :

Le Préfet du Gard,  
Le Procureur de la République,  
Le Président du Conseil Régional Occitanie,  
Le Président du Conseil Départemental du Gard,  
Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Uzès,  
Le Maire de la commune d'Uzès,  
Le Recteur d'Académie,  
Le Directeur Territorial de France travail Gard et Lozère,  
Le Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard,  
Le Président de la Caisse des Dépôts,  
Le Président de l'office public d'Habitat du Gard,  
Le Président d'Habitat du Gard,  
Le Directeur d'Un Toit pour Tous,  
Le Président de FDI Habitat,  
Le Président de SEMIGA,  
Le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,  
Les représentants des citoyens.

Nb : le membre titulaire, peut-être remplacé par un de ses représentants.

Le comité de pilotage assure le pilotage politique et la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la démarche.

### **Missions :**

Définir les orientations de la politique à mener,  
Analyser et valider l'Appel à Projet annuel et l'évaluation à mi-parcours,  
Repérer les déficits de gestion, de coordination et veiller à les corriger.

L'ensemble des actions développées dans le cadre du contrat de ville est agréé par le comité de pilotage, qui sur avis du comité technique, valide les répartitions financières. Les décisions sont prises sur la règle du consensus. Il se réunit à minima une fois par an.

## **Le comité technique**

Il est composé des membres suivants :

Les services de l'Etat,  
Les services de la Région  
Les services du Département  
Le Chef de projet politique de la ville à la CCPU,  
Le référent politique de la ville d'Uzès,  
Le représentant de la CAF, de la CPAM et de la MSA,  
Les représentants des chambres consulaires,  
Les représentants des bailleurs sociaux,  
Les coordonnateurs des dispositifs locaux territoriaux, le Programme de Réussite Educative et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,  
Les représentants des citoyens.  
Le comité technique se prononce sur les questions d'ordres techniques et financières liées à l'appel à projet.

### Missions

Préparer les réunions du comité de pilotage (programmation et évaluation),  
Suivre de manière régulière le programme d'actions, particulièrement les actions bénéficiant de financements pluriannuels,  
Veiller à la cohérence et à l'articulation des dispositifs mise en œuvre.

Il se réunit à minima une fois par an.

### L'équipe projets

Elle est composée des membres suivants :

Délégué du préfet,  
Chargé de mission politique de la ville à la Région Occitanie,  
Chargé de mission politique de la ville au Département du Gard,  
Chef de projet politique de la ville à la CCPU,  
Chargé de conseil et de développement de la CAF du Gard.

L'équipe projets veille au bon déroulement du contrat de ville, elle se réunira *a minima* une fois par mois.

**Le délégué du préfet**, en lien avec le chargé de projets politique de la ville de la CCPU assure pour le compte de l'Etat, la coordination, l'animation et l'élaboration des actions menées.

**Le chef de projet politique de la ville de la CCPU**, en lien avec le délégué du Préfet, a pour mission de coordonner l'ensemble de la démarche, de soutenir les porteurs de projets, de favoriser l'émergence de nouveaux projets à l'échelle du territoire prioritaire, de suivre et évaluer les programmes d'actions et les engagements contractuels.

**Le référent de la politique de la ville d'Uzès**, en lien avec le chef de projet politique de la ville a pour mission de soutenir les porteurs de projets, de favoriser l'émergence de nouveaux projets à l'échelle du quartier prioritaire et de mettre en œuvre l'ensemble des projets en lien avec le quartier prioritaire.

Il veille à une bonne transversalité des services communaux et intercommunaux en fonction des compétences de chacune des deux collectivités, et à la mutualisation des actions

### La participation citoyenne

Le comité interministériel des villes a réaffirmé le principe de co-construction de la politique de la ville consacré par la loi du 21 février 2014, reconnaissant la place essentielle des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville.

La concertation avec les habitants du quartier des Amandiers-Mûriers pourra s'appuyer sur différents formats de participation durant toute la durée du contrat : conseil citoyen commun, associations pour chacun des secteurs du QPV, tables de quartiers, réunions publiques, rencontres en pieds d'immeuble...

Les représentants du conseil citoyen et/ou des associations de secteur du QPV seront associés aux différentes instances de gouvernance de la politique de la ville avec différents niveaux de participation comme précisé ci-dessous :

- Comité de pilotage : information
- Comité technique : concertation
- Équipe projets : concertation
- Groupes de travail : concertation

## **Les groupes de travail**

Des groupes de travail sont constitués pour chacun des enjeux suivants :

- Des quartiers mobilisés pour le développement économique, l'emploi et l'insertion,
- Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public,
- Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous en lien avec la CTG.

Les pilotes et les membres des groupes de travail sont proposés par les signataires du contrat de ville. Le pilote de chaque groupe a pour mission de lancer les invitations, élaborer un ordre du jour, animer la réunion, établir un compte rendu et ajuster les fiches actions tout en assurant le suivi et l'évaluation.

## **La commission politique de la ville**

Elle est composée des membres suivants :

L'élu référent à la politique de la ville à la CCPU,

L'élu référent à la politique la ville à la Ville d'Uzès,

Le DGS de la CCPU,

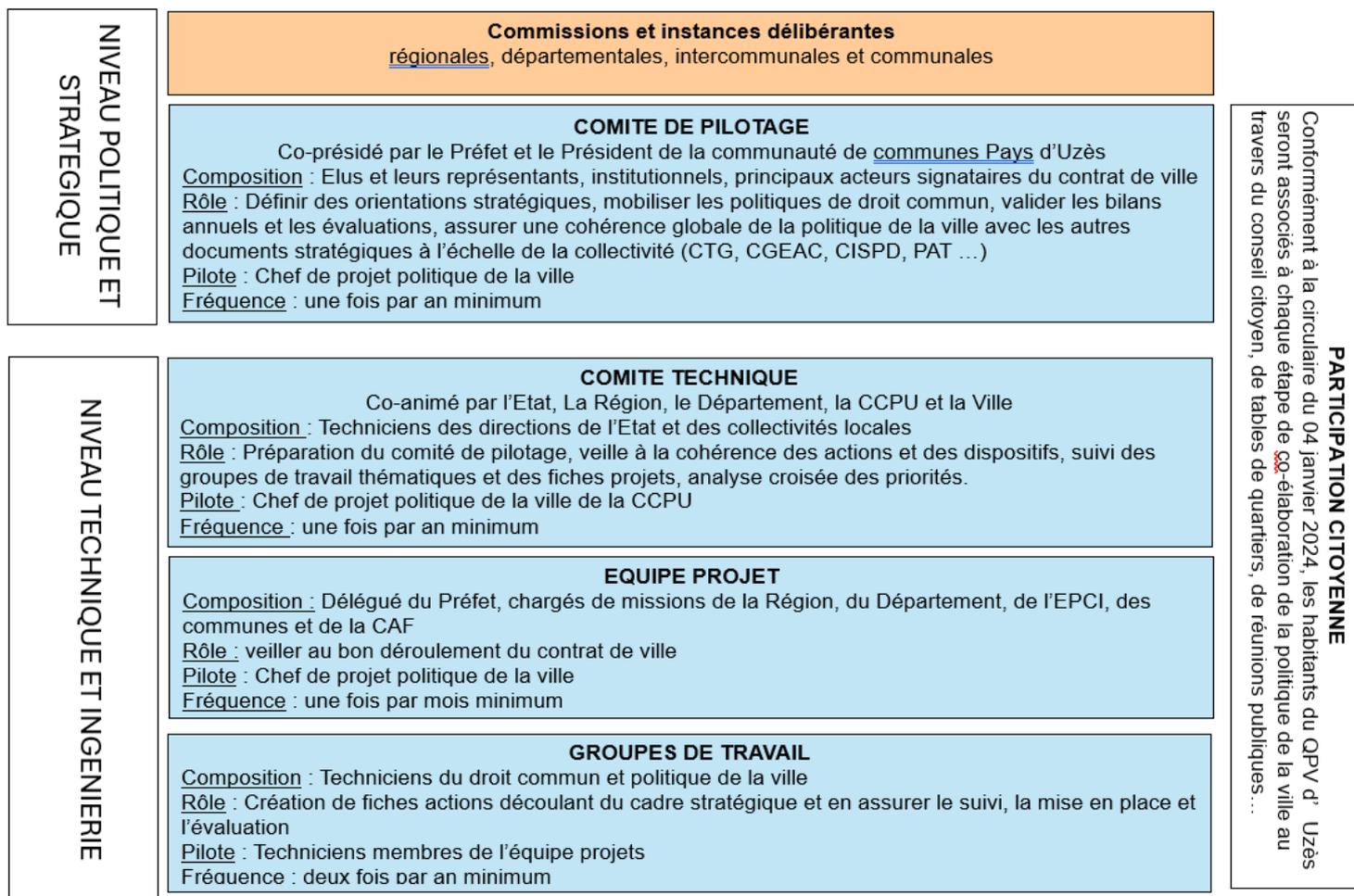
Le DGS de la Ville d'Uzès.

Elle est coordonnée par le Conseiller communautaire à la politique de la ville en lien avec le Chef de projet politique de la ville de la CCPU (présentation des bilans et du programme d'actions).

## **Le Conseil communautaire et le Conseil municipal**

Le Conseil communautaire et le Conseil municipal valident le travail réalisé et délibèrent.

## 2.3 Schéma Organisationnel



## 3. PRIORITES ET ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

### 3.1 Préambule : Engagements Quartier 2030

Ce nouveau contrat de ville doit tenir compte des engagements de l'État pour les habitants des quartiers, rappelés dans la démarche « Quartiers 2030 », dont les 3 principales orientations sont :

- Une meilleure prise en compte des besoins locaux, qu'ils soient exprimés par les habitants, lors des différentes concertations organisées, ou par les partenaires locaux, au premier rang desquels figurent les élus (cf. Instruction du 4 janvier 2024 relative à la synthèse des contributions recueillies par l'ANCT),
- La mise en place de financements pluriannuels des actions du contrat de ville, via des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO),
- L'emploi.

Les priorités ont été définies selon la circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 :

- Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'insertion,
- Des quartiers en transitions,
- Des quartiers du lien et des émancipations,
- Des quartiers plus sûrs et tranquilles.

Ce contrat comprend également les axes transversaux suivants :

- La participation des habitants,
- La jeunesse,
- Lutte contre les discriminations,
- L'égalité entre les femmes et les hommes.

### **3.2 La stratégie du contrat de ville d'Uzès 2024-2030**

- Les orientations nationales,
- Les groupes de travail « diagnostic » autour des thématiques suivantes :
  - « Un quartier mobilisé pour l'emploi et l'activité économique »
  - « Un quartier plus sûr et plus tranquille »
  - « Un quartier du lien et des émancipations (accès aux droits – accès aux offres culturelles, artistiques et sportives...- animation de la vie sociale – éducation – de la petite enfance à l'âge adulte » ;
  - « Un quartier en transition (écologie, numérique, santé, anticiper le vieillissement, alimentation, précarité énergétique, cadre de vie »
- Les groupes de travail « préconisations » autour des thématiques suivantes :
  - Attractivité des métiers pour favoriser l'accès à l'emploi – mobilisation des publics – mobilité
  - Habitants relais force de proposition
  - Réussite éducative – santé
  - S'approprier son cadre de vie pour vivre ensemble dans l'espace public
- Les entretiens avec les partenaires institutionnels,
- L'analyse des différentes politiques structurelles : Projet de territoire, Convention territoriale Globale, Stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance...
- L'enquête en direction des habitants des 2 secteurs du QPV,

Ont permis d'élaborer la stratégie du contrat de ville d'Uzès 2024-2030 suivante :

## Enjeu 1 : Des quartiers mobilisés pour le développement économique, l'emploi et l'insertion

### Orientation stratégique 1.1 : renforcer l'attractivité des métiers porteurs sur le territoire

#### Indicateur d'impact : baisse du nombre d'offres d'emploi non pourvues

Objectif opérationnel 1.1.1 : Renforcer la découverte des métiers porteurs sur le territoire dès le collège (visite d'entreprises, campagne de communication, témoignages de salariés...)

Objectif opérationnel 1.1.2 : En lien avec les entrepreneurs de l'Uzège et les consulaires accompagner les chefs d'entreprises à limiter la pénibilité, concilier activité professionnelle et vie personnelle, favoriser l'esprit d'équipe, reconnaître l'engagement au sein de leurs entreprises (management de la diversité, responsabilité sociétale des entreprises et mécénat de compétences...)

Objectif opérationnel 1.1.3 : Renforcer la mutualisation des ressources inter-entreprises (groupement d'employeurs, CE...)

### Orientation stratégique 1.2 : lever les freins à l'accès à l'emploi, dont la mobilité

#### Indicateur d'impact : insertion professionnelle des personnes accompagnées

Objectif opérationnel 1.2.1 : Faire connaître, mobiliser l'offre de mobilité existante et ajuster les réponses aux spécificités locales (transport à la demande de la CCPU, location de vélo, financement de permis, accès à des véhicules pour les demandeurs et repreneurs d'emploi : passerelles synergie)

Objectif opérationnel 1.2.2 : Développer des modes de garde adaptés aux besoins spécifiques des familles (dispositif crèche à vocation d'insertion professionnelle en lien avec la CTG, faciliter l'accès pour les familles monoparentales ...)

Objectif opérationnel 1.2.3 : Contribuer à lever les freins « psychologiques » d'accès à l'emploi en développant des actions autour de la confiance en soi, l'estime de soi, espace d'écoute et de parole

Objectif opérationnel 1.2.4 : Développer et favoriser l'accès à l'offre de formation professionnelle en lien avec les compétences des habitants des QPV et les attentes des entreprises (savoir-faire/savoir-être...) et notamment pour les moins de 26 ans non diplômés

### Orientation stratégique 1.3 : sécuriser les parcours vers l'emploi

#### Indicateurs d'impact : faciliter l'accès à un emploi durable - construire des parcours sans rupture - Fluidité et efficience de l'accompagnement

Objectif opérationnel 1.3.1 : Poursuivre l'accueil, l'accompagnement en proximité et renforcer l'aller vers (Espace Entreprises Emploi, permanences de la Mission locale...)

Objectif opérationnel 1.3.2 : Soutenir les actions qui concourent à ouvrir le champ des possibles (découvertes des métiers, aide à la recherche de stage, accompagnement sur parcours sup...)

Objectif opérationnel 1.3.3 : Maintenir la coordination des acteurs de l'emploi afin d'améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises du territoire.

### Orientation stratégique 1.4 : articuler et renforcer l'offre d'apprentissage du français notamment à visée d'insertion professionnelle

#### Indicateurs d'impacts : le lien social, l'interconnaissance, la baisse de l'isolement (questionnaire)

Objectif opérationnel 1.4.1 : Décliner sur le territoire une offre d'apprentissage du français adaptée aux besoins des habitants (illettrisme, Alphabétisation, FLE...) notamment à visée professionnelle. Objectif Opérationnel 1.4.2 :

Consolider une offre d'ateliers socio-linguistique visant à rendre les apprenants autonomes dans les "espaces sociaux" ainsi que le développement d'une offre de français numérique.

## **Enjeu 2 : Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public**

Orientation stratégique 2.1 : associer les habitants autour des interventions sur les espaces publics

Indicateurs d'impacts : meilleure appropriation des espaces publics (diversité des publics présents sur l'espace public...) – baisse des dégradations et réparation

Objectif opérationnel 2.1.1 : Animer la vie sociale sur l'ensemble du périmètre du nouveau QPV (EVS – animation socio-culturelle) et penser la place des personnes âgées au cœur du QPV

Objectif opérationnel 2.1.2 : Animer la participation et l'implication des habitants (conseil citoyen, associations de quartier, table de quartier...)

Objectif opérationnel 2.1.3 : Soutenir les actions portées par les habitants au travers du fonds de participation des habitants (FPH)

Objectif opérationnel 2.1.4 : renforcer l'entretien des parties communes par des actions de sensibilisation des habitants (afin de réduire de réduire le coût du sur-entretien), et la présence de proximité des bailleurs (gestion des parties communes, des encombrants, propreté des halls...)

Orientation stratégique 2.2 : aménager les espaces publics contribuant à favoriser la rencontre

Indicateur d'impact : deux espaces de rencontres pour tous

Objectif opérationnel 2.2.1 : Créer un local type « maison de quartier » sur les Mûriers autour d'un espace central

Objectif opérationnel 2.2.2 : Réaménager le parking des Mûriers : agrès sportifs – cheminement piétons – prairie fleurie – stationnement – rénover les aires de jeux des mûriers et en sécuriser les accès

Objectif opérationnel 2.2.3 : Entretien et rénover les espaces publics

Objectif opérationnel 2.2.4 : Améliorer l'entretien des espaces publics par une meilleure articulation des interventions (convention pour l'entretien de tours d'échelle – finalisation de la convention d'abattement TFPB avec les différents bailleurs -rénovation des halls : *Un Toit Pour Tous*) et par des aménagements (canisette...)

Orientation stratégique 2.3 : renforcer et coordonner les animations sur l'espace public (fête des voisins, animation sportive, culturelle...)

Indicateurs d'impact : le taux de satisfaction des demandes d'apprentissage

Objectif opérationnel 2.3.1 : Décliner sur le périmètre des 2 secteurs du QPV les événements culturels (le temps des cerises...) et créer des événements sur les secteurs en lien avec la ville (Carnaval...).

Objectif opérationnel 2.3.2 : Renforcer les animations sportives sur les espaces publics.

Objectif opérationnel 2.3.3 : Soutenir les différentes animations sur l'espace public (fête des voisins, Nettoyons notre quartier...)

Orientation stratégique 2.4 : Maintenir la tranquillité publique (déclinaison des actions du CISPD sur le QPV)

Indicateur d'impact : enquête de victimation

Objectif opérationnel 2.4.1 : Communiquer, sensibiliser, prévenir et réprimer dans le domaine routier pour assurer la prévention et la sécurité routière

Objectif opérationnel 2.4.2 : Agir collectivement contre les atteintes aux biens et à l'environnement (vidéoprotection, prévention situationnelle)

Objectif opérationnel 2.4.3 : Réguler les conflits de voisinage

### **Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous** (en lien avec l'Axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.0 : Contribuer à l'émancipation en favorisant l'accès aux droits / au droit

Indicateurs d'impacts : capacité à gérer sa vie et accéder à un libre arbitre (suivi d'une cohorte)

Objectif opérationnel 3.0.1 : Faire remonter les besoins spécifiques des habitants des QPV, identifier les acteurs et les réponses existantes afin de les adapter

Objectif opérationnel 3.0.2 : Faciliter l'accès aux droits (MFS, français numérique...)

Objectif opérationnel 3.0.3 : Faire connaître et développer l'offre du point justice

Orientation stratégique 3.1 : favoriser l'accès, coordonner et renforcer l'offre autour de l'aide aux devoirs, soutien scolaire et accompagnement à la scolarité

Indicateur d'impact : une offre adaptée et accessible (taux de fréquentation - prescripteur)

Objectif opérationnel 3.1.1 : proposer une offre accessible à tous (nombre de places, tarification, lieu, horaires) et adaptée aux besoins de chacun

Objectif opérationnel 3.1.2 : coordonner l'offre avec les équipes éducatives

Orientation stratégique 3.2 : remédier à un ensemble de difficultés rencontrées (décrochage, absentéisme, rupture de prise en charge...) en proposant aux enfants et aux jeunes un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative et la création du dispositif Programme de Réussite Educative

Indicateur d'impact : augmentation de l'appétence scolaire (données EN – suivi d'une cohorte)

Objectif opérationnel 3.2.1 : Remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative.

Objectif opérationnel 3.2.2 : Recruter un référent de parcours et animer une équipe pluridisciplinaire

Orientation stratégique 3.3 : favoriser l'accès à la culture (en lien avec la CGEAC), aux sports et aux loisirs

Indicateur d'impact : augmentation du bien-être (enquête de satisfaction autour de la qualité de vie) et baisse de l'oisiveté (nombre de pratiques et publics concernés)

Objectif opérationnel 3.3.1 : Adopter une politique tarifaire et développer des actions hors les murs, adapter les modalités d'accueil afin de faciliter l'accès à l'offre de service culturelle, sportive et de loisirs.

Objectif opérationnel 3.3.2 : Proposer un parcours d'éducation artistique et culturelle visant à favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture en proposant une offre autour des trois piliers : des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Objectif opérationnel 3.3.3 : Pérenniser et développer l'offre de loisirs extra-scolaire et le départ en vacances des enfants et jeunes

Objectif opérationnel 3.3.4 : Développer une offre sportive diversifiée et adaptée à tous dont aux personnes âgées

#### Orientation stratégique 3.4 : Soutenir la fonction parentale

Indicateurs d'impacts : fortifier la part des parents dans l'éducation des enfants (la place des familles dans les dispositifs – la sollicitation systématique des parents dans les projets des enfants...)

Objectif opérationnel 3.4.1 : Favoriser l'accès aux services d'accompagnement à la parentalité (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Relais Petite Enfance, espaces ressources « parentalité/jeunes »...)

Objectif opérationnel 3.4.2 : Développer un accompagnement à la fonction parentale dans le cadre de violences conjugales

Objectif opérationnel 3.4.3 : Mettre en place un conseil pour les droits et devoirs des familles et d'accompagnement parental pour aider à la parentalité fondée sur l'action sociale et éducative

#### Orientation stratégique 3.5 : Renforcer et articuler les actions de promotion de la santé

Indicateurs d'impacts : améliorer la santé des habitants

Objectif opérationnel 3.5.1 : Coordonner et faciliter l'accès aux actions de promotion de la santé « le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci »

Objectif opérationnel 3.5.2 : Au travers du projet alimentaire territorial, sensibiliser les habitants des QPV sur les bienfaits d'une alimentation saine et développer un accès aux produits accessibles à tous (lutter contre la précarité alimentaire)

Objectif opérationnel 3.5.3 : Faciliter l'accès aux soins par l'aide à l'implantation de professionnels de santé, à la prise de rdv, à la mobilité...

Objectif opérationnel 3.5.4 : anticiper et répondre aux problématiques de santé liées au vieillissement de la population

L'ensemble des objectifs opérationnels fait l'objet en annexe 8 d'une fiche projet intégrant :

- les résultats attendus
- les intérêts du projet pour le public, le territoire et les acteurs
- le cadre
- l'environnement : ce qui est favorable ou défavorable à la déclinaison de cet objectif
- Les ressources (moyens humains, financiers...)
- La stratégie et le plan d'action pour la déclinaison opérationnelle de l'objectif
- Les indicateurs de réalisation – résultat en lien avec l'objectif et les indicateurs en lien avec l'orientation.

## **4. SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE**

### **4.1 L'évaluation des contrats de ville : une obligation légale**

Formaliser l'évaluation du contrat de ville à mi-parcours et en fin de contrat, est une obligation légale, la loi LAMY du 21 février 2014 stipulant que « les contrats de villes fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locales. »

### **4.2 Une évaluation sur un temps long 2024-2030**

L'évaluation est réalisée tout au long du processus de mise en œuvre, elle est une opportunité pour :

- Ajuster et clarifier les objectifs du contrat de ville en les rendant davantage opérationnels et adaptés aux enjeux des territoires,
- Maîtriser les processus dans la mise en œuvre du contrat de ville du Pays d'Uzès,
- Construire les indicateurs qui n'avaient pas été pensés lors de la signature du contrat de ville,
- Faciliter, dans l'avenir, la réécriture d'un contrat ou projet de territoire.

### **4.3 Une opportunité pour faire vivre le contrat de ville**

L'évaluation n'est pas seulement un exercice réalisé pour répondre à une exigence extérieure, c'est surtout une réflexion interne qui doit être pleinement intégrée au pilotage du contrat de ville, une occasion de redynamiser celui-ci et de mettre à plat tout ce qui a été fait en la matière afin de remobiliser tous les partenaires. Pour que cette démarche soit fructueuse, elle doit être abordée comme un instrument de pilotage du contrat de ville au bénéfice de la mise en œuvre des actions de la programmation, et ce dans le but d'en améliorer le fonctionnement et la lisibilité.

### **4.4 Une évaluation en 2 temps**

Le processus de suivi-évaluation est co-construit dès l'élaboration du contrat. Le suivi du contrat de ville permet d'une part la collecte et le recueil de données et d'autre part une analyse puis de proposer un point d'étape aux partenaires.

Le contrat de ville ayant pour échéance l'année 2030, une seule évaluation au bout de 7 ans n'aurait qu'une portée tardive et limitée de son action au quotidien. Elle pourrait être perçue comme une déconnexion du terrain faces aux enjeux conjoncturels et territoriaux.

L'ensemble des partenaires du contrat de ville conviennent donc de la nécessité de réaliser une évaluation en 2 temps, une à mi-parcours (année 2026/2027) et une à la fin de contractualisation soit en 2030.

#### **4.4.1 L'évaluation à mi-parcours**

Elle doit permettre de réajuster les objectifs du contrat de ville compte tenu des évolutions du territoire. Cela permet d'actualiser le programme d'actions prévu, notamment en lien avec les clauses de revoyure, et de préparer l'évaluation de fin de contrat. Dans une autre mesure, la prise en compte du renouvellement des organes délibérant des collectivités territoriales et de l'EPCI mais aussi au niveau de l'Etat sera l'occasion de présenter cette évaluation et de les associer aux éventuels réajustements.

#### **4.4.2 L'évaluation en fin de contrat**

Il fera l'objet d'un process global en s'appuyant à la fois sur le suivi des actions réalisées et des partenariats noués, ainsi que par les résultats de l'évaluation à mi-parcours. L'évaluation de fin de contrat sera ainsi facilitée. Le rapport annuel politique de la ville peut venir aussi alimenter cet exercice d'évaluation élargi.

#### **4.5 Le pilotage de l'évaluation du contrat de ville**

Le pilotage de contrat de ville est conduit par une structure locale portant l'évaluation. Cette structure sera composée, selon les cas de figure retenus par :

- Un comité de pilotage du contrat de ville, qui assure un suivi global, quitte ensuite à ce que soient déclinés des sous-groupes thématiques chargés de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'évaluation préalablement définie ;
- D'une structure locale d'évaluation *ad hoc*, qui mobilise l'ensemble des partenaires du contrat de ville. Des experts peuvent également être mobilisés (techniciens, universitaires...) pour porter un regard extérieur sur le contrat de ville. Le contrat de ville du Pays d'Uzès peut ainsi faire appel à une assistance à maîtrise d'œuvre pour conduire l'évaluation à mi-parcours et/ou l'évaluation finale.

La loi Lamy stipule par ailleurs que l'expertise des habitants, notamment par la mobilisation des conseils citoyens, doit faire partie intégrante du processus d'évaluation.

Les moyens mobilisables pour cette démarche réflexive engageront les ressources en termes d'ingénieries existantes.

#### **4.6 Une démarche d'évaluation nécessaire à la pluralité de points de vue**

Outre le recueil de données froides et peu importe le choix opéré en matière de structure d'évaluation, l'objectif prioritaire étant d'associer le maximum d'expertises possibles pour disposer d'une pluralité de points de vue.

Dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville et notamment sur certains sujets, il est opportun de cumuler et faire se rencontrer des regards différents (chaque institution a des compétences et des champs d'action qui lui sont propres) pour obtenir une analyse la plus complète et partagée possible.

Ainsi seront associés :

- Les élus locaux des collectivités (communes, département, Région) et EPCI,
- les représentants de l'Etat au sein du département et de l'agglomération,
- Les partenaires institutionnels (CAF, MSA, Assurance maladie...),
- Les experts techniques internes (équipes MOUS, politique de la ville) et externes,
- Les habitants en tant qu'expert d'usage,
- Les opérateurs du contrat de ville (associations et services municipaux).

#### **4.7 Une méthodologie d'évaluation articulée sur 3 axes**

- Analyser l'évolution du contexte territorial ;
- Analyser les réalisations et les effets directs du contrat de ville en termes de réduction des inégalités territoriales, compte-tenu de ses objectifs initiaux ;
- Analyser l'ingénierie et la gouvernance du contrat de ville, ainsi que les bénéfices en termes de mobilisation des politiques publiques portées par les différents signataires.

#### **4.8 Les 3 principaux critères d'évaluation retenus :**

##### **➤ Utilité**

En identifiant les besoins et les usages potentiels, les questions à se poser : Quelle opportunité pour modifier les pratiques ? Quels sont les besoins auxquels l'évaluation doit répondre ? Les résultats arriveront-ils à temps ?

##### **➤ Faisabilité**

Les questions à se poser : La logique du contrat de ville et le champ de l'évaluation sont-ils explicites ? Les ressources affectées sont-elles proportionnelles aux besoins et enjeux ? Sur quel(s) point(s) stratégique(s) convient-il de concentrer l'évaluation ?

##### **➤ Fiabilité**

Diversifier les outils et les points de vue mais aussi aborder les questions de manière qualitative afin d'identifier des leviers d'action.

#### **4.9 Les 3 indicateurs : suivi, impact et contexte**

##### **➤ Les indicateurs de suivi**

Est-ce que l'action a bien été réalisée dans les temps impartis, avec quels moyens ? Réalisée sur un quartier prioritaire ou à destination des habitants d'un quartier ?

##### **➤ Les indicateurs de contexte**

Typologie des bénéficiaires de l'action (s'il y avait un objectif de parité, est-ce que cela a été respecté, s'il y avait un objectif de public jeune, est-ce que cela a été le cas ?)

##### **➤ Les indicateurs d'impact**

Seules quelques actions doivent faire l'objet d'une mesure d'impacts car cela est chronophage et demande la construction d'indicateurs ad-hoc pour chaque action.

Dans la stratégie des indicateurs d'impact ont été proposés pour chacune des orientations

#### **4.10 Le suivi de la mise en œuvre des actions**

Phase qui repose sur la nécessité de recueillir de données et de les analyser essentiellement par du questionnement :

Est-ce que le plan d'action qui était prévu lors de l'élaboration du contrat de ville a été bien mis en œuvre ? Si non, pourquoi ? Si oui, quelles actions mises en œuvre, quel bilan en tirer ?

### **5. VOLET INVESTISSEMENT**

La précédente génération des contrats de ville s'est focalisée sur la coordination des interventions des partenaires s'agissant du financement d'actions. Les contrats de ville "engagements quartiers 2030" font état d'une ambition

nouvelle : mieux coordonner les interventions des partenaires s'agissant des dépenses d'investissement. La présence d'infrastructures et d'équipements, notamment publics, est en effet une condition nécessaire de la prospérité des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En conséquence, les partenaires s'engagent à accroître leur travail commun pour mieux faire converger et articuler leurs différents dispositifs d'investissement. Les dispositifs d'investissement des partenaires sont les suivants :

Pour l'Etat, les dotations auxquelles peuvent prétendre les collectivités, dans la limite des disponibilités financières et sans préjudice des modifications des conditions d'éligibilité qui interviendraient sur la durée du contrat de ville, sont :

- La dotation politique de la ville (*pour les communes de Nîmes, Saint Gilles, Bagnols et Alès*)
- La dotation d'équipement des territoires ruraux
- La dotation de soutien à l'investissement local
- Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire
- Le fonds d'accélération de la transition écologique

Les aides à l'investissement public et privé des différentes agences de l'État (Anah, ADEME, ANCT) devront également être mieux mobilisées.

Pour la commune d'Uzès, les investissements prévus en QPV et identifiés pour la période 2024 – 2030 sont les suivants :

- Aménagement du quartier prioritaire des Mûriers : 303 938 € > démarrage début mars 2024 (*Création d'espaces verts, de cheminements doux, sécurisation des piétons, réalisation d'une aire de Street Workout et normalisation du stationnement*)
- Maison de quartier > 2024
- Ajout de jeux et sécurisation de l'espace rue Firmin Abauzit > 2024
- Rénovation voirie rue des Amandiers 2024/2025
- Voie de liaison inter quartier Amandiers/Mûriers > (2025/2026)

Par ailleurs, les partenaires mettront tout en œuvre pour inciter des acteurs privés à réaliser des investissements dans le quartier prioritaire des Amandiers-Mûriers.

A ce titre, les abattements de taxe foncière sur les propriétés bâties pour le patrimoine sis en QPV des bailleurs sociaux doivent permettre à ceux-ci, en concertation avec les partenaires et les habitants, de réaliser des investissements supplémentaires, notamment en matière d'amélioration du cadre de vie et de transition écologique. Par ailleurs, l'engagement des grandes entreprises privées du territoire sera recherché dans une optique de développement de leur responsabilité sociale et environnementale.

## **6. PARTENAIRES ET DISPOSITIFS MOBILISABLES**

### **6.1 Les dispositifs de droit commun**

Conformément à l'annexe 1 de l'instruction du 4 janvier 2024 précédemment citée, relative à la mobilisation des acteurs institutionnels, « il est recommandé d'associer [...] la Caisse d'allocations familiales, les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation ».

Par conséquent, la CAF du Gard pourra être associée par l'intermédiaire du chargé de conseils et de développement territorial compétent et de ses responsables hiérarchiques, respectivement lors des instances techniques et de pilotage du contrat de ville.

En dehors des crédits et des dispositifs spécifiques « politique de la ville » du BOP 147, il est recommandé de solliciter les dispositifs de droit commun classiques, mobilisables par l'État, en l'occurrence la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour les villes éligibles, la DETR, la DSIL, le Fonds vert (préconisation de flécher 5 % de ces crédits pour les quartiers prioritaires).

### **6.2 Les bailleurs sociaux**

Un abattement de 30% sur les bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) a été institué par la loi des finances 2015, dont bénéficient les bailleurs sociaux pour les logements situés dans les quartiers prioritaires.

Cette mesure a été mise en place en vue de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers, que les organismes HLM ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.

Elle permet également de développer des actions, dans le cadre des missions d'un organisme HLM, favorisant la cohésion sociale dans les quartiers. Les programmes pluriannuels d'actions déployés en contrepartie de cet abattement permettent d'intervenir dans de nombreux domaines afin de tendre vers un même niveau de qualité de vie que dans le reste de la ville : entretien, propreté, tranquillité résidentielle, animation sociale, culture, emploi, etc...

Pour le quartier prioritaire d'Uzès, les bailleurs bénéficiaires de cet abattement à compter du 1<sup>o</sup> janvier 2024 sont les suivants :

- Habitat du Gard
- Un Toit pour Tous
- FDI Habitat
- SEMIGA

Les programmes d'actions (annuels ou pluriannuels) seront définis en concertation avec les bailleurs sociaux en fonction des besoins identifiés notamment lors des groupes de travail et des marches exploratoires organisées à l'initiative des habitants et en lien avec le délégué du préfet. Ils seront précisés dans le cadre de conventions selon le modèle joint en ANNEXE 9.

Les actions retenues devront tenir compte des actions éligibles et conformes aux axes thématiques définis dans le cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB :

- Axe 1 : renforcer la présence de personnels de proximité ;
- Axe 2 : mieux former et soutenir les personnels de proximité ;
- Axe 3 : renforcer l'entretien ;
- Axe 4 : améliorer la gestion des déchets, des encombrants et des épaves ;
- Axe 5 : améliorer la tranquillité résidentielle ;
- Axe 6 : améliorer la sensibilisation et la concertation avec les locataires ;
- Axe 7 : favoriser l'animation, le lien social et le vivre ensemble ;
- Axe 8 : améliorer la qualité de service et le cadre de vie (hors quartiers NPNRU).

### **6.3 Dispositifs mobilisables dans le cadre des crédits spécifiques du BOP 147**

Programmation financière et opérationnelle annuelle.

Programme de réussite éducative.

Postes médiateurs adultes-relais.

Postes FONJEP.

Co-financement des contrats locaux d'aide à la scolarité (dispositif CAF).

Co-financement des actions REAAP (dispositif CAF et conseil départemental du Gard).

Co-financement des postes d'ingénierie

### **6.4 Le Conseil départemental du Gard**

« En 2024 nous agissons pour que le Gard demeure à jamais ce fameux Gard solidaire qui nous est cher. C'est notre compétence, notre mission, notre devoir ». Françoise Laurent-Perrigot, Présidente du Conseil départemental.

Le Département entend agir autour de 3 axes : Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin, protéger notre santé et notre qualité de vie, relier les personnes et les territoires.

#### **Rappel de la place des collectivités départementales en qualité de partenaires des contrats de ville :**

La loi « Lamy » fait obligation depuis 2014 aux collectivités départementales d'être partenaires et donc signataires des contrats de ville. Il faut cependant souligner que **les départements n'ont pour seule obligation que d'y dédier les fonds liés à leurs compétences obligatoires en matière d'action sociale, médico-sociale, d'insertion et de prévention spécialisée.**

Cependant, le département du Gard s'est toujours positionné en tant qu'acteur majeur de la politique de la ville, avant même que la loi « Lamy » de 2014 lui en fasse l'obligation. Il est important de noter que c'est bien avant la promulgation de la loi Lamy que le Conseil Départemental créé à la fin de la décennie 1990, un Fonds de Développement Social pour accompagner les structures associatives sur les quartiers dits prioritaires.

**Aussi rappelons qu'au titre de ses crédits dits de droit commun, c'est plus de 6 M€ que le département consacre à l'ensemble des QPV du territoire**, auxquels viennent s'ajouter les crédits du FDS ce qui représente un engagement conséquent de fonds spécifiques.

Le département du Gard s'est également doté d'un service spécifique composé de 10 agents dont 1 chef de service, 2 agents de secrétariat, 1 agent d'accueil, 1 agent chargé de l'animation (Espace Diderot) et 6 agents chargés de mission et de projet qui œuvrent pour chacun des territoires prioritaires. Les **Moyens humains de la Direction générale adjointe des solidarités sur les QPV représentent 594 agents** sur un total de 1244 (soit **48 % de l'effectif**).

Des services de droit commun tels que 31 centres sociaux positionnés sur l'ensemble du territoire gardois sont accompagnés à hauteur de plus de 2 millions d'euros (fonctionnement, action sociale, insertion, parentalité, conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, jeunesse, culture...).

Les Centres Médico-Sociaux (lieux d'accueil du public où sont accessibles principalement les 3 services départementaux :

Le Service social territorial (SST), chargé de répondre aux demandes des habitants du secteur, quels que soient l'âge et/ou la situation familiale de la personne.

Le service PMI (Protection maternelle infantile), qui organise des actions et consultations pour les femmes, les futurs parents et les enfants de moins de 6 ans. Il propose également un accompagnement à la vie sexuelle et affective des adolescents.

Le service ASE (Aide sociale à l'enfance), qui a pour mission de protéger les enfants et les adolescents lorsque les parents ne sont pas en capacité de répondre à leurs besoins fondamentaux.

Et afin de garantir et simplifier les services de proximité, le Conseil départemental du Gard a déployé en 2023 des Maisons du Conseil départemental, lieux d'accueil du public ayant vocation à informer, orienter et soutenir les particuliers.

### **Un engagement fort du Conseil départemental :**

L'engagement du Conseil départemental se traduit :

- **Par la signature du présent contrat 2024 – 2030 en application du cadre réglementaire**
- **Par la mise en œuvre du Schéma des solidarités sociales adopté par l'Assemblée départementale le 18 Novembre 2022 et notamment son orientation 5 « Des territoires innovants pour le lien social et la santé »**
- **Par la mise en œuvre de la Convention cadre Conseil départemental CAF signée le 22 janvier 2024**
- **Par l'engagement annuel de la collectivité traduit par l'Assemblée départementale au moyen du vote de son budget primitif.**
- **Par la création d'un Fonds départemental de soutien à la vie sociale adopté par l'Assemblée départementale en date du 12 janvier 2024.**

### **Le Fonds départemental de soutien à la vie sociale**

Ce fonds s'articule autour de deux axes afin d'accompagner les initiatives au service des habitants sur l'ensemble des territoires présentant des difficultés sociales dont les quartiers prioritaires de la ville :

#### **AXE 1 - SOUTIEN AUX DYNAMIQUES COLLECTIVES POUR RENFORCER LA VIE SOCIALE DES TERRITOIRES**

Il s'agit d'accompagner les acteurs locaux (Associations, Communes, Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération, CCAS, Collèges...) pour la mise en place de projets en cohérence avec les orientations du Schéma départemental des solidarités sociales sur les orientations prioritaires suivantes (et ce quel que soient les territoires dont les QPV) :

- Médiation
- Education et Accompagnement de la jeunesse et Parentalité en complément du REAAP
- Lien social et accès aux droits
- Emploi et développement économique
- Santé
- Valeurs de la République et citoyenneté
- Autres axes liés au renforcement du lien social et de la citoyenneté sur les territoires
- Faciliter l'accès à la culture et au patrimoine
- Faciliter l'accès et la découverte de l'environnement et participer au cadre de vie et de l'habitat
- Soutenir et favoriser l'accès au sport pour tous

## AXE 2 – AIDE AUX ACTEURS DE LA VIE SOCIALE SUR LES TERRITOIRES

Sur l'axe Animation de la vie sociale, le Conseil Départemental peut aider les structures au moyen deux types d'aides :

- aide à la structure
- aide aux projets

### L'aide à la structure

Plusieurs critères sont pris en compte :

Agrément en cours de la CAF en qualité de Centre social

Inscrire les actions proposées dans les orientations du Schéma départemental des solidarités sociales

Cette aide à la structure est modulable en fonction de la taille de la structure, de son partenariat financier et du nombre de salariés.

### L'aide au projet

Les acteurs de la vie sociale peuvent bénéficier d'un soutien pour la mise en place de projets en cohérence avec les orientations du Schéma départemental des solidarités sociales sur les thématiques suivantes :

- Renforcement des missions intergénérationnelles au service du territoire
- Soutien aux jeunes pour leur émancipation, leur autonomisation, leur insertion sociale et professionnelle.
- Accompagnement des parents et des familles.
- Soutien aux actions de promotion du lien social (« Aller vers ») et initiatives pour une meilleure accessibilité des actions (Horaires atypiques : soirées, week-end).

## **6.5 La Région Occitanie**

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant

à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

## AGIR POUR L'EDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « Et pourquoi Pas ? » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

## FAVORISER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
  - Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
  - L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.
- L'offre de services dédiés :
  - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
  - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
  - Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît !<sup>1</sup>,
  - Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- l'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

## MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- Des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »

---

<sup>1</sup> <https://www.laregion.fr/pfm>

- De l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- De dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Égalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- Du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers<sup>2</sup>, essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

## AMELIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers<sup>3</sup> : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

---

<sup>2</sup> Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié :

<https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets->

<sup>3</sup> L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet :

<https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires>

- Pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- En faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

## DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

## MOBILISER LES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le

développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.

## **6.6 La Caisse d'Allocation Familiale du Gard**

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Acteur majeur de la solidarité dans le Département, présent sur tout le territoire, la Caf du Gard s'associe à la mobilisation des collectivités et des associations pour contribuer à la politique de la ville dans les contrats de ville, en combinant le versement des prestations et la mise en œuvre de dispositifs d'action familiale. Elle se réfère aux quatre missions emblématiques de la branche Famille dont elle est porteuse dans le cadre des moyens prévus dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, la Caf du Gard collabore depuis l'origine avec ses partenaires de terrain, au premier rang desquels l'État et les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens. La Caf du Gard contribue ainsi aux démarches de développement local en particulier en matière de petite enfance, de soutien à la parentalité, d'animation de la vie sociale et d'insertion.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

En ce sens, la Caf formalise ses engagements auprès des collectivités partenaires dans le cadre des Conventions Territoriales Globales, s'appuyant sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

D'une part, la Caf dispose de plusieurs leviers d'action pour réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil et en mobilisant diverses modalités d'accompagnement financier pour réduire la tension entre l'offre et la demande là où elle est la plus forte et en cohérence avec la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

L'aide à l'investissement constitue un levier décisif pour la création de places d'accueil collectif, d'autant plus au regard des bonifications possibles en fonction des caractéristiques du projet et de son lieu d'implantation en QPV. Le fonds de modernisation des équipements existants intervient quant à lui pour éviter des suppressions de places.

Dans les territoires contrat de ville, les établissements créant de nouvelles places d'accueil sont également éligibles à une bonification de l'aide au fonctionnement dans le cadre des bonus territoires.

Une égale exigence de qualité doit être portée à l'accueil collectif et à l'accueil individuel. Dans cette perspective, la Caf veille à promouvoir le maillage du territoire par des relais petite enfance. En outre, afin de favoriser l'installation d'assistants maternels dans les zones où leur développement est jugé prioritaire, le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala) et la prime à l'installation des assistants maternels doivent être mobilisés.

La Caf participe d'autre part ainsi à améliorer l'accès des enfants et des jeunes à des temps de loisirs éducatifs leur permettant de faire l'expérience de la mixité sociale. La Caf soutient les familles allocataires qui souhaitent inscrire leurs enfants à des activités périscolaires, extrascolaires, sportives, culturelles ou d'éducation populaire répondant à une démarche d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République. La Caf s'engage également à améliorer l'accès aux droits pour permettre à chaque citoyen de bénéficier des dispositifs auxquels il est éligible.

Elle s'appuie sur les documents de programmation que constituent les différents schémas départementaux et notamment le schéma départemental des services aux familles.

Dans un souci de cohérence et de complémentarité, les objectifs de la Convention territoriale Globale trouvent échos dans les contrats de ville pour favoriser l'atteinte des objectifs et faciliter la mise en œuvre des actions concrètes.

Véritables démarches d'investissement social et territorial, le contrat de ville et la Ctg favorisent le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

**C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Gard mobilisera les moyens financiers de droit commun tel que prévu dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 pour accompagner les actions relevant directement de son champ de compétence. Lors de l'instruction des demandes de financement, la Caf du Gard pourra apporter un avis et mobiliser des moyens d'expertise pour collaborer à une meilleure connaissance du territoire ou soutenir le développement de projets.**

A ce titre la Caf sera associée au comité de programmation, au comité technique et au comité de pilotage du Contrat de Ville.

## 6.7 La Banque Publique d'Investissement Bpifrance

# ENGAGEMENTS BPIFRANCE

*Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.*

---

### Présentation de Bpifrance

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.

Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.

Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.

Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).

International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.

Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

### Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 1000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018) en 2023.

Fort de ce succès, **il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »**, qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à **plus de 450 M€ sur 4 ans**, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019. En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa<sup>4</sup> afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

---

<sup>4</sup> Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

## La mobilisation des moyens de droit commun de Bpifrance

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

### **1. Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers**

#### *« Mon Pass Créa »*

Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ».

Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

#### *Collectif Cap Créa*

Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :

26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.

Présents avec près de 3 000 implantations, 5 000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions.

*Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.*

#### **Soutien financier aux réseaux**

Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.

Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (vs. 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

### **2. Financer les entrepreneurs**

Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment :

- **Le prêt d'honneur Création-Reprise** est un prêt d'honneur à taux zéro accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de la création, du développement ou de la reprise d'une entreprise. Il est accordé aux créateurs accompagnés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre et se positionne en cofinancement aux côtés de leurs propres prêts d'honneur.

- **Le prêt d'honneur solidaire** vise à couvrir les besoins personnels de l'entrepreneur en devenir dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise. Le montant du prêt est utilisé comme apport personnel au côté du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaire. Il cible les publics fragiles, notamment issus ou implantés dans les QPV. Il est opéré par l'Adie, France Active et Initiative France.
- **La garantie bancaire** facilite l'accès des créateurs d'entreprise au crédit en couvrant une partie du risque bancaire pour inciter les banques à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Elle est mise en place par Bpifrance et France Active.  
Grâce à la garantie, Bpifrance facilite l'accès des entreprises au crédit en couvrant une partie du risque bancaire (de 40 à 60 %) pour les inciter à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Avec les Régions, cette garantie peut être portée jusqu'à 80 % du risque. Les TPE représentent 90 % des clients financés sur l'ensemble du territoire. Le Fonds création reste de loin le plus utilisé ; il pèse 48 % en montant de crédit et 79 % en nombre de dossiers autorisés. Le Fonds transmission arrive en deuxième position.
- **Le microcrédit professionnel** est une solution financière proposée par l'Adie, qui vise à aider les personnes à faible revenu à accéder à des prêts. Avec l'intervention du Fonds de Cohésion Sociale, cette approche offre des opportunités de développement économique aux individus qui n'ont pas accès au prêt bancaire.

**Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insère dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).**

### **La mobilisation de crédits spécifiques via le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »**

#### **Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :**

- Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers.

En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les réseaux d'accompagnement.

**Entrepreneuriat Quartiers 2030 comporte 15 briques de solutions structurées autour de 3 axes, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :**

#### **★ Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers :**

Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires, Bpifrance et ses partenaires sont identifiés par les écosystèmes locaux dans les quartiers (entrepreneurs des quartiers, structures associatives, élus locaux, acteurs publics tel que France Travail) comme incarnant ainsi la présence du droit commun et des solutions de service public atteignant ces quartiers. Que Bpifrance soit perçue comme « BPI-pour toute la France » envoie une symbolique forte, car il est essentiel de ne pas donner l'impression que les quartiers accèdent à des solutions de "seconde zone" et qu'il existerait une Bpifrance pour les riches et une autre pour les plus précaires. Pour tous les entrepreneurs, accéder à Bpifrance est un signe d'une égalité de traitement voire un objet de fierté.

L'axe de communication/événementiel est donc crucial pour transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les Quartiers de la Politique de la Ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires.

- **Concours Talents des Cités** : Le Concours Talents des Cités est le seul concours mettant en avant les entrepreneurs et créateurs issus ou installés dans des quartiers populaires. Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives des entrepreneurs des quartiers et de promouvoir les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Organisé dans toutes les régions, le concours mobilise le collectif Cap Créa et l'ensemble de son écosystème local à toutes les étapes du concours : relai de l'appel à candidature, jury régionaux, mise en lumière des lauréats. Il permet également de sensibiliser les futurs entrepreneurs à l'importance de l'accompagnement pour sécuriser leur parcours et leur activité à travers la mise en avant des réseaux d'accompagnement et financement. Aujourd'hui ce sont plus de 700 entrepreneurs des Quartiers qui ont été récompensés et mis en avant, parmi lesquels 75% sont encore en activité après 8 ans.

- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des étapes au cœur des territoires prioritaires, associant les écosystèmes de l'entrepreneuriat aux acteurs de la cohésion et de la culture. À cette occasion, l'ensemble des solutions et des acteurs du territoire sont présents, des entrepreneurs locaux sont mis à l'honneur, des ateliers d'experts sont organisés ainsi que des sessions de networking, et enfin, des festivités sont proposées pour renforcer l'attractivité tout en rendant l'événement mémorable.  
En 2023 : 6 étapes dans 6 régions, 5 452 participants

- **Les Bus de l'Entrepreneuriat**, parcourent les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant près de 250 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création. En 2023, 11 nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 21 bus déployés permettant de couvrir 10 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer des « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer un appui au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.

L'offre "Bus de l'Entrepreneuriat " :

- permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant
- facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial
- propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

*Objectif 2027 : 40 bus*

- **Les CitésLab**, chefs de projet « révélateurs de talent » ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, assurent-ils un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.

*Objectif 2027 : 200 CitésLab*

- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** (anciennement FAE - Fabriques à Entreprendre) sont le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mu-

tualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 11 Carrefours de l'entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnels (hors Marseille En Grand). Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprises.

Le Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :

- Offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation financement, hébergement, location, etc.
- Faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local
- Renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement
- Simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Créa présent sur le territoire
- Déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

Le Carrefour pourra être par ailleurs intégré dans une mini-pépinière d'entreprises qui vise à accueillir, à héberger et à accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.

*Objectif 2027 : 60 Carrefours*

#### ★ **Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers :**

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phases de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de **nouveaux dispositifs de financement dédiés** permettant de déployer près de **600 M€ de nouveaux fonds** (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- **Le renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa et des partenaires locaux** pour adapter leur **accompagnement** à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.  
*Objectif 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux*
- Un **nouveau Prêt d'honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.  
*Objectif 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur*
- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une **nouvelle Bourse French Tech Quartier** favorisant l'émergence de start up ambitieuses.  
Initié en janvier 2019 par la Mission French Tech, portée par le Ministère de l'Économie et des Finances en partenariat avec Bpifrance, le programme « French Tech Tremplin » vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques du monde entrepreneurial. Il propose un accompagnement intensif et concret dans le développement des start-ups de la French Tech, en mobilisant tout l'écosystème. Le programme permet de favoriser le développement de projets innovants portés par des personnes résidentes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.  
*Objectif 2027 : 1 000 projets innovants accompagnés et financés*
- Un nouveau **prêt bonifié Flash**, (100% digital) à destination des **TPE** de plus de 3 ans.  
*Objectif 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés*
- Un nouveau **Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces**, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.  
*Objectif 2027 : total levés 200 M€*

Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** sera mise en place par Bpifrance.

### ✦ **ACCÉLÉRER / DEVELOPPER / CONQUERIR**

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiel issues des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

- Les **accélérateurs : Emergence, Création et TPE**, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise.

*Objectif 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés*

- Des **nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** pour répondre à des besoins particuliers :

- Accès aux marchés publics et privés

Module de conseil qui vise à offrir aux entrepreneurs des quartiers les mêmes chances de développement que l'ensemble de la communauté des entrepreneurs en les accompagnant dans l'accès aux marchés publics et privés (acculturer, accompagner et outiller)

- Comex de poche

Module de conseil et mentorat permettant la mise en place de binômes de profils seniors apportant vision stratégique, traduction opérationnelle, crédibilité et mise en réseau aux entreprises à fort potentiel.

*Objectif 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif*

***Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.***

## **7. ANNEXES**



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE LA VILLE  
ET DU LOGEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Réf. : MVL/2023-03/11767

Paris, le 3 avril 2023

**Le ministre**

à

**Mesdames et Messieurs les préfets de région  
Mesdames et messieurs les préfets  
de département  
Mesdames et Messieurs les préfets  
délégués à l'égalité des chances**

**Objet :** Prochaine génération des contrats de ville : « Engagements Quartiers 2030 ».

Grâce à votre action en synergie avec les habitants, les collectivités locales et les associations dans les quartiers populaires, le taux de chômage y est en baisse pour la sixième année consécutive, les enfants apprennent mieux dans des classes dédoublées, la lutte contre les trafics produit des résultats et les quartiers rénovés changent de visage.

Ces réussites doivent nous donner l'énergie d'aller plus loin, car les difficultés que rencontrent les habitants de ces quartiers restent immenses. C'est l'ambition que porte le Président de la République à travers la démarche « Quartiers 2030 » : favoriser l'émancipation par l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la sécurité, la qualité architecturale et la transition écologique, la lutte contre les discriminations.

Pour se réaliser, cette ambition doit reposer sur la mobilisation du droit commun comme sur des outils locaux plus souples, plus adaptables, plus proches des besoins. Tel est l'esprit de la refonte des contrats de ville qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et qui repose sur trois piliers : un zonage actualisé, une participation citoyenne ravivée, une contractualisation resserrée.

1. « Quartiers 2030 » s'exprime dans une nouvelle géographie prioritaire actualisée, capable de plus de souplesse face aux évolutions des territoires.

Ainsi, alors que la carte actuelle des 1514 quartiers prioritaires de la politique de la ville est fondée sur des critères de revenus et de population datant de 2011, l'INSEE et l'ANCT ont actualisé les données avec celles de 2019, en conservant le même indicateur de pauvreté.

La cartographie initiale de travail construite à partir des données de l'INSEE vous sera communiquée dans les tous prochains jours. Ces éléments cartographiques seront la base de vos échanges avec les élus locaux pour déterminer et adapter les contours des quartiers prioritaires en veillant à respecter les critères de pauvreté et de population inscrits dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint-Germain-75007 Paris  
Tél. : 33 (0)1 40 81 21 22  
[www.ville-logement.gouv.fr](http://www.ville-logement.gouv.fr)

Des outils de cartographie et des formations pour vos services faciliteront le dialogue avec l'ANCT, afin d'aboutir à une géographie prioritaire renouvelée en janvier 2024 pour 6 ans.

Conformément à la demande de la Première ministre et en accord avec le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, je vous demande de veiller à la plus grande cohérence possible entre ce nouveau zonage de la politique de la ville et le futur zonage de l'éducation prioritaire. Ces travaux devront donc faire l'objet d'échanges avec les recteurs d'académie.

Je souhaite que ce zonage ne soit pas un carcan incapable de répondre aux urgences de certains territoires. Il faut redonner la capacité à la politique de la ville d'intervenir dans certains quartiers qui ne rentreraient pas dans les conditions actuellement fixées par la loi, par exemple des « poches » de pauvreté ou des quartiers qui décrochent brutalement, pour que la réponse publique soit adaptée à la réalité locale.

## 2. « Quartiers 2030 » se déploie via une contribution citoyenne renouvelée.

Pour garantir que la parole des habitants puisse s'exprimer dans chaque futur contrat de ville, au moment de son écriture puis tout au long de la vie des contrats, et pour vous appuyer dans ce travail, j'ai souhaité mettre en place une commission « participation citoyenne des quartiers » présidée par Monsieur Mohamed MECHMACHE. Installée le 6 mars 2023, elle est composée d'habitants, d'acteurs associatifs, d'experts, de professionnels et d'élus.

Sa première mission sera de fixer un cadre national décrivant les modalités de concertation susceptibles de collecter la parole de tous les habitants. Ce cadre méthodologique et éthique vous sera communiqué très prochainement et vous permettra d'organiser, avec les collectivités, des concertations capables de faire émerger les projets des quartiers, dans tous les territoires de la politique de la ville, durant les « 100 jours des quartiers » soit entre la mi-avril et la mi-juillet.

Par ailleurs, la commission mènera, dans un certain nombre de territoires en cours d'identification, des temps de participation citoyenne qui viendront compléter la participation organisée localement. Le président de la commission entrera en contact avec les préfectures identifiées. Dans cette perspective, je vous remercie par avance de bien vouloir, dans les territoires ciblés par la commission, mobiliser vos équipes pour faciliter la mise en lien avec les acteurs locaux.

Une plateforme digitale viendra compléter le dispositif afin d'élargir le champ des contributions en recueillant les expressions individuelles.

Dans un troisième temps, la commission fera des propositions sur la manière de renouveler les modalités de participation et d'association des habitants tout au long de la vie des contrats de ville.

Je suis très attaché à la participation des citoyens dans l'écriture de l'avenir de leur quartier. La collecte de la parole des habitants suivie de son inscription dans les contrats de ville et de son expression dans la réalité des quartiers, constitueront le socle citoyen de Quartiers 2030.

## 3. « Quartiers 2030 » insuffle une dynamique de projets inscrits dans de nouveaux contrats de ville qui permettront d'engager des financements pluriannuels sur des priorités resserrées.

Ces nouveaux contrats de ville, appelés « Engagements Quartiers 2030 », comporteront un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construits par l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés).

Les thématiques abordées dans les contrats de ville comme les projets spécifiques à chaque quartier devront être en nombre limité et seront laissés au libre choix des acteurs locaux, sous votre égide.

---

Les financements prévisionnels devront prévoir, pour la majorité d'entre eux, une durée de contractualisation de 3 ans, formalisée par des conventions pluriannuelles d'objectifs, permettant de donner de la visibilité, de limiter le temps administratif d'instruction mais également d'assurer une évaluation approfondie au bout de 3 ans pour, si nécessaire, réajuster ces projets.

Les contrats de ville pourront comporter un volet investissement formalisant l'engagement des différents co-financeurs au service de projets de quartiers partout où ils apparaîtraient justifiés pour apporter des réponses plus intégrées et opérationnelles aux besoins des habitants.

Ils prendront effet en janvier 2024, pour une durée de deux fois trois ans, permettant à la fois d'assurer leur synchronisation avec les échéances électorales locales et, grâce à un point d'étape en 2027, de réinterroger les choix effectués afin qu'ils gardent toute leur pertinence.

\*\*\*

Ces évolutions répondent à une logique de projets concrets, opérationnels, qui correspondent aux attentes des habitants et tiennent compte de la diversité des territoires. Elles doivent permettre d'embarquer de nouveaux acteurs sans perdre les anciens.

Des circulaires précisant les modalités opérationnelles de ces orientations vous seront adressées prochainement.

La démarche « Quartiers 2030 » donnera à l'ensemble de ces outils et dispositifs tout son sens pour que les habitants, acteurs mieux reconnus des quartiers, aient les moyens d'en partir mais surtout l'envie d'y rester.

L'agence nationale de la cohésion des territoires et la direction générale des collectivités locales restent à votre disposition pour répondre à vos questions.



Olivier KLEIN

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Secrétariat d'Etat chargé de la ville  
Direction générale des collectivités  
locales  
Sous-direction de la cohésion et de  
l'aménagement du territoire

Circulaire du **31 AOUT 2023**  
relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements  
métropolitains

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La secrétaire d'Etat chargée de la ville**  
à  
**Mesdames et messieurs les préfets – France métropolitaine**

Pour information :

- Secrétariat général du Gouvernement
- Secrétariats généraux des ministères de l'intérieur et des outre-mer et de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Référence	<b>NOR : TREB2322581C</b>
Emetteur	Secrétariat d'Etat chargé de la ville
Objet	Politique de la ville – Calendrier des contrats de ville – 2024-2030
Commande	Elaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville dans les départements métropolitains
Action à réaliser	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prolongation de la concertation citoyenne jusqu'à la fin octobre 2023 et engagement de la négociation des nouveaux contrats de ville d'ici début novembre 2023 ;</li><li>- Définition des grandes priorités des nouveaux contrats de ville à l'échelle intercommunale et finalisation du contenu du contrat de ville selon une stratégie de réponse aux enjeux locaux les plus prégnants au plus tard d'ici le 31 mars 2024 ;</li><li>- Articulation renforcée des contrats de ville avec les autres stratégies locales ;</li><li>- Intégration d'un volet investissement dans les contrats de ville et mobilisation d'acteurs privés ;</li></ul>

	- Financement majoritaire par voie de conventions pluriannuelles d'objectifs.
Echéance	Application immédiate
Contact utile	<a href="mailto:dgcl-sdcat@dgcl.gouv.fr">dgcl-sdcat@dgcl.gouv.fr</a> ; <a href="mailto:grande.equipe@anct.gouv.fr">grande.equipe@anct.gouv.fr</a>
Nombre de pages et annexes	7 pages

Résumé: La présente circulaire fixe les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville dans les départements métropolitains. Elle demande aux préfets de prolonger la consultation citoyenne des habitants des quartiers jusqu'à fin octobre 2023 et de définir les grandes priorités des nouveaux contrats de ville pour une conclusion des contrats au plus tard avant le 31 mars 2024, à l'issue d'une consultation élargie et approfondie. Le contenu de la nouvelle génération des contrats de ville devra être recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires. Les contrats de ville pourront comprendre un volet investissement. Dans le cadre partenarial des contrats de ville, la circulaire invite à déterminer des poches de pauvreté situées hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), mais couvertes par un contrat de ville, qui pourront se voir allouer une part de l'allocation territoriale des crédits du programme 147. Elle fixe par ailleurs un objectif de 50% de financements pluriannuels par convention pluriannuelle d'objectifs (CPO).

Catégorie : Mesures d'organisation des services	Domaine : Ville, Collectivités territoriales
Type : Instruction du gouvernement déconcentrés Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	et /ou Instruction aux services Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Mots clés (liste fermée) : Collectivités territoriales, Aménagement et développement du territoire, Droit local Pouvoirs publics Secteur public, Vie politique, Administration	Autres mots clés (libres) : [...] Politique de la ville, Contrats de ville
Texte(s) de référence : Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine	
Circulaire(s) abrogée(s) : /	
Date de mise en application : immédiate	
Opposabilité concomitante : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>La « circulaire » est rendue opposable à la date indiquée sur le BO du pôle ministériel à l'onglet <u>Documents opposables</u>.</i>	
Pièce(s) annexe(s) : 0	
N° d'homologation Cerfa : /	
Publication : <a href="http://circulaires.legifrance.gouv.fr">circulaires.legifrance.gouv.fr</a> <input checked="" type="checkbox"/> Bulletin Officiel <input checked="" type="checkbox"/>	

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit les contrats de ville dans son article 6. Initialement prévus pour une durée de 6 ans, ces derniers arriveront à échéance au 31 décembre 2023. Afin de mener au mieux

l'élaboration de la future génération de contractualisation en matière de politique de la ville, vous avez été invités, par la note du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) du 13 avril 2023 relative à l'actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville dans les territoires métropolitains, à dessiner, en co-construction avec les collectivités (communes, EPCI), les contours de la nouvelle géographie prioritaire.

Sur la base de cette nouvelle cartographie et en parallèle de ce travail, vous avez été invités, par le courrier du 15 mai 2023 du ministre chargé de la ville, à mener une consultation citoyenne qui doit permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de s'exprimer sur leurs attentes et leurs priorités pour les contrats de ville de demain. Les violences urbaines qui se sont déroulées dans les territoires au début du mois de juillet justifient, lorsque les élus le souhaitent, de suspendre temporairement et de reporter les réunions organisées en ce sens. Le terme de la concertation est donc repoussé au 31 octobre 2023, de même que les conclusions de la commission « Participation citoyenne » sur ce volet présidée par M. Mohamed Mechmache. Des orientations complémentaires issues de cette phase de travail de la commission vous seront transmises à l'automne.

A partir de ces deux démarches, qui doivent aboutir d'ici à la fin de l'année, la présente circulaire a pour objet de fixer le cadre d'élaboration des nouveaux contrats de ville Engagements Quartiers 2030, qui devront répondre à un triple objectif :

- simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale, etc ;
- maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat, par une communication uniformisée autour de Quartiers 2030, dont le logo vous sera communiqué ultérieurement.

## **1. Un travail de refonte des contrats de ville engagé dès l'automne 2023**

### **a. Calendrier d'élaboration de la future contractualisation**

Les travaux d'élaboration des futurs contrats de ville seront engagés dès l'automne, à l'issue de la concertation locale et des priorités identifiées dans le cadre de la consultation citoyenne sur la base des nouveaux périmètres de quartiers prioritaires proposés.

Cette phase d'élaboration, qui s'inscrira dans un cadre partenarial, se déroulera en 2 temps :

- Un premier temps devra permettre d'aboutir, fin 2023, à la définition, à l'échelle intercommunale ou à l'échelle communale dans le cas des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) n'exerçant pas de compétences en matière de politique de la ville, des grandes priorités identifiées à l'issue de la consultation citoyenne ;
- Le premier trimestre de l'année 2024 sera consacré à la finalisation des contrats de ville. En prenant en compte les résultats d'une consultation élargie et approfondie des acteurs de la politique de la ville, d'une part, et des habitants des quartiers, d'autre part, les contrats de ville seront conclus **au plus tard le 31**

**mars 2024.** Ce temps supplémentaire sera mis à profit pour permettre l'achèvement des projets de quartiers.

Les contrats de ville entreront en vigueur pour **une durée de 6 ans.**

Ils feront l'objet d'une **actualisation en 2027.** Cette actualisation permettra d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.

31 octobre 2023 : fin de la consultation citoyenne

Début novembre 2023 : engagement de la négociation du nouveau contrat de ville

Au 31 décembre 2023 au plus tard : publication du décret fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Avant le 31 décembre 2023 : définition des grandes priorités

Avant le 31 mars 2024 : conclusion du contrat de ville définissant les projets de quartiers

#### **b. Contenu des futurs contrats**

Conformément aux orientations fixées par le courrier du ministre en charge de la ville du 3 avril 2023, les nouveaux contrats de ville comporteront un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés).

Les futurs contrats de ville ne seront par conséquent plus organisés en piliers, mais **recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants.** Le nombre de ces enjeux sera limité et ils devront être adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire.

Les réponses à apporter aux enjeux locaux doivent pouvoir s'appuyer sur les différents dispositifs de la politique de la ville existants. La stratégie définie en réponse à ces enjeux précisera l'articulation entre ces différents dispositifs, en identifiant les acteurs et leviers à mobiliser à chaque échelle territoriale, et en incluant l'ensemble des partenaires publics et privés susceptibles d'apporter leur contribution. Ces réponses s'appuieront notamment sur les engagements ministériels annoncés à l'occasion du prochain comité interministériel des villes (CIV).

Cette stratégie intégrera également un **volet investissement.** Celui-ci prévoira notamment les modalités de soutien aux projets identifiés par les habitants lors des concertations et portés notamment par les collectivités territoriales et leurs groupements, mais également par des acteurs publics ou privés. Ces projets seront intégrés à la stratégie portée par le contrat de ville et financés via la mobilisation des dotations de l'Etat (dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, fonds vert), de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME, etc.), de la Banque des territoires, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que des bailleurs sociaux et des investisseurs privés.

La coordination de l'ensemble des actions déployées devra garantir la complémentarité entre la mobilisation renforcée des politiques sectorielles et celle des dispositifs et actions soutenues par les crédits du programme 147.

Vous veillerez donc particulièrement à **identifier, mobiliser et accompagner les acteurs privés susceptibles de s'investir dans les quartiers**, au titre de l'accompagnement des habitants des quartiers vers l'emploi et l'entrepreneuriat, mais également des investissements dans les équipements et le cadre de vie des quartiers.

### **c. Articulation avec les autres stratégies**

Une articulation renforcée sera assurée, via le contrat de ville, entre les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville, et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques, à la fois celles de l'Etat et de ses opérateurs (ANRU, ANAH...) et celles des collectivités territoriales et de leurs groupements. En particulier, il conviendra de veiller à l'articulation réciproque des objectifs des contrats de ville et des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) selon des modalités à définir localement. A cette fin, vous veillerez à la participation du préfet délégué à l'égalité des chances ou du sous-préfet délégué à la politique de la ville aux comités de pilotage des CRTE dont le périmètre recouvre tout ou partie du périmètre d'un contrat de ville.

L'articulation entre la politique de la ville et les stratégies nationales portées par le Gouvernement apparaît d'autant plus essentielle que nombre d'entre elles ont aujourd'hui pour objet de renforcer la coordination des interventions publiques, dans une logique de parcours, au bénéfice notamment des publics confrontés à des difficultés systémiques.

A ce titre, dans le cadre du déploiement du Pacte des solidarités, vous veillerez en particulier à assurer une complémentarité entre les contrats de ville et les pactes locaux des solidarités qui seront signés avec les Conseils départementaux et les Métropoles et qui entreront en vigueur au début de l'année 2024. La contractualisation avec les Métropoles est susceptible de donner lieu à de réelles convergences avec la politique de la ville, compte tenu de l'échelle d'intervention, en s'appuyant notamment sur les diagnostics territoriaux en cours, préalables aux pactes locaux des solidarités.

Il sera utile sur ce point de renforcer les synergies engagées suite à la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) et la création des DREETS et DDETS entre la politique de la ville, la politique de lutte contre la pauvreté et les politiques de développement économique, d'accès et de retour à l'emploi en particulier dans le cadre de la déclinaison territoriale de France Travail.

## **2. Davantage de souplesse pour intervenir dans des poches de pauvreté**

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) constituent depuis 2014 la géographie d'intervention majeure de la politique de la ville au bénéfice de laquelle se déploie la stratégie formalisée dans le contrat de ville. Comme tout zonage, le zonage des QPV n'est pas exempt d'effets de seuils, en particulier pour les quartiers qui respecteraient le critère de revenu mais dont la taille serait inférieure au seuil des 1000 habitants.

Les épisodes récents de violence urbaine ont illustré les difficultés sociales existantes dans certaines zones ne répondant pas strictement aux critères de la géographie prioritaire de la politique de la ville mais en présentant certaines caractéristiques.

Ces territoires identifiés comme vulnérables peuvent correspondre à des quartiers qui ont relevé, auparavant, de la géographie prioritaire mais peuvent également correspondre à des territoires en situation de décrochage.

Afin de mieux tenir compte des réalités sociales des territoires, il sera possible **d'allouer, de façon circonscrite, des crédits financés par le programme 147 au bénéfice de ces territoires, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville.**

Ces territoires pourront se situer dans toutes les communes de l'intercommunalité en charge de l'élaboration du contrat de ville, y compris celles qui ne disposent pas de QPV.

Ces crédits ne feront pas l'objet d'une délégation distincte et seront compris dans l'enveloppe de crédits qui vous est déléguée. Afin de ne pas grever les moyens alloués aux QPV existants, les crédits représenteront **au maximum 2,5%** de l'enveloppe départementale du programme 147. Cette allocation devra être motivée :

- par des indicateurs locaux permettant d'objectiver la situation du quartier au bénéfice duquel la mobilisation des crédits est sollicitée, et faisant notamment ressortir la similitude de cette situation avec celle des QPV à proprement parler ;
- par la définition de la nature des interventions susceptibles d'être soutenues, et en prenant en compte la possible mobilisation par ailleurs des interventions de droit commun (par exemple, les crédits d'intervention prévus dans le cadre du Pacte des Solidarités).

Enfin, ce soutien, nécessairement ponctuel, devra être alloué annuellement, être subordonné à un co-financement de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés, voire des autres partenaires dans le cadre de la mobilisation de leurs politiques et dispositifs de droit commun, et donner lieu à un suivi (dans le cadre du dialogue de gestion avec le RBOP régional et d'une synthèse au niveau national).

A l'issue de cette période et sous réserve d'une évaluation positive de leur impact, la prise en charge intégrale des actions ou dispositifs mobilisés aurait vocation à être, le cas échéant, reprise par le droit commun.

### **3. Des financements priorisés, pluriannuels et simplifiés**

Les financements que vous octroierez dans le cadre des contrats de ville devront viser prioritairement des associations implantées localement, être priorisés sur les enjeux identifiés par les habitants et assurer un réel effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés.

Vous devrez viser **un minimum de 50% de conventions conclues sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)**, sauf circonstances locales particulières et en rendre compte annuellement à la DGCL et à l'ANCT. Vous cibleriez notamment les associations de proximité et les programmes de réussite éducative (PRE).

Vous veillerez également à **utiliser pleinement la possibilité de financer le fonctionnement des petites associations.**

A titre exceptionnel et pour l'année 2024, la programmation des crédits déconcentrés du BOP 147 pourra être anticipée avant la finalisation des nouveaux contrats de ville, afin de garantir la continuité des interventions de la politique de la ville et sans prolonger les actuels contrats de ville. Cette programmation pourra aussi tenir compte des grandes priorités identifiées à l'issue de la consultation citoyenne. Les crédits relatifs au programme de réussite éducative, ainsi que les aides au fonctionnement des petites associations pourront également être engagés dès le début de l'année 2024 si nécessaire.

L'évaluation et l'impact des actions financées devront être analysés de manière quantitative mais également qualitative, ce qui pourra donner lieu à **l'intégration de clauses relatives à la production, la mise à disposition et l'accès aux données des cosignataires des contrats de villes.** Ces données permettront plus généralement une analyse approfondie de l'évolution de la situation socio-économique des quartiers et de leurs habitants.

Les subventions versées par l'Etat devront faire l'objet d'une **communication clarifiée et systématique.** Une charte graphique unifiée pour les contrats de ville et les subventions vous sera communiquée à cette fin. Vous assurerez chaque année une communication détaillée (dossier de presse, réunion des acteurs, etc.) des moyens mobilisés dans le cadre de la politique de la ville et du droit commun dans les QPV.

Vous rendrez régulièrement compte du bon avancement de ces travaux à la DGCL et l'ANCT, qui pourront vous appuyer pour la mise en œuvre de ces orientations. Je vous remercie de votre mobilisation personnelle et de celles de vos équipes, ainsi que de votre engagement au service des habitants des quartiers.

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, abstract shape. The signature is positioned below the printed name.

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

NOR : TREB2331934D

**Publics concernés :** services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales et leurs groupements, bailleurs sociaux.

**Objet :** modification de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

**Entrée en vigueur :** les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Notice :** sur le fondement de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. Dans le cadre de la révision de la définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains est modifié afin de permettre une définition de la géographie prioritaire au plus près des réalités sociales des territoires. Le présent décret actualise la liste des quartiers et abroge le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014.

**Références :** le décret ainsi que la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dont il est une mesure d'application peuvent être consultés sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

La Première ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains modifié,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les quartiers prioritaires de la politique de la ville mentionnés à l'article 5 de la loi du 21 février 2014 susvisée sont ceux figurant dans la liste annexée au présent décret.

Les délimitations des quartiers concernés sont consultables et téléchargeables auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, 20, avenue de Ségur, 75007 Paris et sur le système d'information géographique de la politique de la ville (<https://sig.ville.gouv.fr>).

Lorsque la limite d'un quartier correspond à une voie publique, elle est réputée suivre l'axe central de cette voie.

**Art. 2.** – Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est abrogé.

**Art. 3.** – La référence au décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 est remplacée par la référence au présent décret dans toutes les dispositions réglementaires en vigueur.

**Art. 4.** – Le présent décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Art. 5.** – Le ministre de l'intérieur et des outre-mer, le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et la secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer, chargée de la citoyenneté, et auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de la ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 décembre 2023.

ÉLISABETH BORNE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZES

Séance du 18 mars 2024

Numéro de délibération	2024 / 2 / 43
Date de convocation	12/03/2024
Secrétaire de séance	Denis JUVIN
<b>Membres</b>	
En exercice	60
Présents	50
Votants	56

L'an deux mille vingt-quatre le 18 mars à 18h, le conseil communautaire de la communauté de communes Pays d'Uzès régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente d'Uzès.

### Présents :

Mmes ALVARO, BONNEAU, BOUCHE, CABOT, DHERBECOURT, FABIE, FERRIERE, GLOANEC, MARINOPOULOS, REGHENAS, RUBIO-CHAMPETIER, VALMALLE, VARIN,  
MM. AMALRIC, ARQUE, BARBERI, BONNEAU, BONZI, BOUCARUT, BOURDANOVE, CAUNAN, CHAPON, CLEMENT, CRESPIY, DAILCROIX, DAUTREPPE, DE SEGUINS-COHORN, EKEL, FRANCOIS, GAYTE, GERVAIS, GISBERT, GODEFROY, GUIHERMET, JUVIN, LAFONT, MACRON, MAZIER, MEJEAN, PETIT, POISSONNIER, RIEU, SALLE-LAGARDE, SEROPIAN, SERRE, VALLESPI, VERDIER, VEYRAT, J. VEYRAT, VINCENT.

### Pouvoirs :

Mme BAZIN donne pouvoir à M. SALLE LAGARDE  
Mme LAUTHIER donne pouvoir à M. BONNEAU  
Mme PASTRE DEFOS DU RAU donne pouvoir à Mme GLOANEC  
Mme PESENTI donne pouvoir à M. L. VEYRAT  
M. PIETTE donne pouvoir à M. DAUTREPPE  
Mme VILLEFRANCHE donne pouvoir à M. CHAPON

### Absents excusés :

Mmes BAZIN, CARDON, DEJEAN, LAUTHIER, PASTRE DEFOS DU RAU, PESENTI, VILLEFRANCHE  
MM CAVARD, GUARDIOLA, KIELPINSKY, PIETTE.

### Objet : Engagements quartiers 2030 : Contrat de Ville d'Uzès 2024-2030

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy,  
Vu la circulaire n°2014-767 de 2014 relative à la refonte des périmètres de la géographie prioritaire,  
Vu le lancement du plan Quartiers 2030 par le président de la République à Marseille le 26 juin 2023,  
Vu le comité interministériel des villes présidé par la Première ministre le 27 octobre 2023 à Chanteloup-les-Vignes,

Feuillet n°2024/

Vu la circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030,  
Vu le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,  
Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,  
Considérant le nouveau périmètre du quartier prioritaire Amandiers-Mûriers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,  
Considérant le diagnostic réalisé suite au bilan final du contrat de ville d'Uzès 2015-2022,  
Considérant la concertation citoyenne menée entre 2023 et 2024,  
Considérant que cette question sera présentée en Comité de Pilotage du Contrat de Ville le 18 mars 2024,

Le document cadre du contrat de ville d'Uzès 2024 – 2030 a été réalisé à la suite d'un travail partenarial important ainsi qu'une concertation citoyenne élargie sur le nouveau périmètre prioritaire.  
Il tient compte des priorités nationales définies selon la Circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 :

- des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'insertion,
- des quartiers en transitions,
- des quartiers du lien et des émancipations,
- des quartiers plus sûrs et tranquilles.

Ce contrat tient compte également des axes transversaux suivants :

- la participation des habitants,
- la jeunesse,
- lutte contre les discriminations,
- l'égalité entre les femmes et les hommes.

Après avoir débattu le conseil communautaire

#### **DECIDE**

- de valider les trois grands enjeux locaux suivants pour le Contrat de Ville d'Uzès 2024-2030 :
  - Enjeu 1 : Des quartiers mobilisés pour le développement économique, l'emploi et l'insertion
  - Enjeu 2 : Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public
  - Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous

Ces enjeux sont déclinés en orientations stratégiques et objectifs opérationnels exposés dans le document joint en annexe, et feront l'objet de fiches actions spécifiques qui seront annexées au Contrat de ville.

- de valider la note de cadrage ci-jointe, présentant la stratégie du Contrat de Ville d'Uzès pour la période 2024-2030,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre du contrat de ville du d'Uzès 2024 – 2030 qui comporte :
  - Les éléments de contexte du territoire,
  - Les modalités de gouvernance,
  - La stratégie comprenant les enjeux, orientations stratégiques et objectifs opérationnels du contrat de ville,
  - Les partenaires et les dispositifs mobilisables,
  - Le volet investissement,
  - Le suivi et l'évaluation du contrat de ville,
  - Les annexes.

**La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.**

Feuillet n°2024/

Fait à Uzès, le 19 mars 2024.

Pour extrait conforme  
Le Président  
**Fabrice VERDIER**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification au représentant de l'Etat ou d'un recours gracieux auprès de la personne publique. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

Communauté de communes Pays d'Uzès

Délibération 2024/2/43

## NOTE DE CADRAGE

### Stratégie du Contrat de Ville d'Uzès 2024-2030

#### **Enjeu 1 : Des quartiers mobilisés pour le développement économique, l'emploi et l'insertion**

##### **Orientation stratégique 1.1 : renforcer l'attractivité des métiers porteurs sur le territoire**

Objectif opérationnel 1.1.1 : Renforcer la découverte des métiers porteurs sur le territoire dès le collège (visite d'entreprises, campagne de communication, témoignages de salariés...)

Objectif opérationnel 1.1.2 : En lien avec les entrepreneurs de l'Uzège et les consulaires accompagner les chefs d'entreprises à limiter la pénibilité, concilier activité professionnelle et vie personnelle, favoriser l'esprit d'équipe, reconnaître l'engagement au sein de leurs entreprises (management de la diversité, responsabilité sociétale des entreprises et mécénat de compétences...)

Objectif opérationnel 1.1.3 : Renforcer la mutualisation des ressources inter-entreprises (groupement d'employeurs, CE...)

##### **Orientation stratégique 1.2 : lever les freins à l'accès à l'emploi dont l'offre de mobilité (développer et diversifier l'offre)**

Objectif opérationnel 1.2.1 : Faire connaître, mobiliser les réponses existantes et ajuster les réponses aux spécificités locales (transport à la demande de la CCPU, location de vélo, financement de permis, accès à des véhicules pour les demandeurs et repreneurs d'emploi : passerelles synergie)

Objectif opérationnel 1.2.2 : Développer des modes de garde adaptés aux besoins spécifiques des familles (Mettre en place le dispositif crèche à vocation d'insertion professionnelle en lien avec la CTG, faciliter l'accès pour les familles monoparentales ...)

Objectif opérationnel 1.2.3 : Contribuer à lever les freins « psychologiques » à l'accès à l'emploi en développant des actions autour de la confiance en soi, l'estime de soi, espace d'écoute et de parole

Objectif opérationnel 1.2.4 : Développer et favoriser l'accès à l'offre de formation professionnelle en lien avec les compétences des habitants des QPV et les attentes des entreprises (savoir-faire/savoir-être...) et notamment pour les moins de 26 ans non diplômés

##### **Orientation stratégique 1.3 : sécuriser les parcours vers l'emploi**

Objectif opérationnel 1.3.1 : Poursuivre l'accueil, l'accompagnement en proximité et renforcer l'aller vers (Espace Entreprises Emploi, permanences de la Mission locale...)

Objectif opérationnel 1.3.2 : Soutenir les actions qui concourent à ouvrir le champ des possibles (découvertes des métiers, aide à la recherche de stage, accompagnement sur parcours sup...)

Objectif opérationnel 1.3.3 : Maintenir la coordination des acteurs de l'emploi afin d'améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises du territoire.

**Orientation stratégique 1.4 : articuler et renforcer l'offre d'apprentissage du français notamment à visée d'insertion professionnelle**

Objectif opérationnel 1.4.1 : Décliner sur le territoire une offre d'apprentissage du français adaptée aux besoins des habitants (illettrisme, Alphabétisation, FLE...) notamment à visée professionnelle.

Objectif Opérationnel 1.4.2 : Consolider une offre d'ateliers socio -linguistique visant à rendre les apprenants autonomes dans les "espaces sociaux" ainsi que le développement d'une offre de français numérique.

**Enjeu 2 : Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public**

**Orientation stratégique 2.1 : associer les habitants autour des interventions sur les espaces publics**

Objectif opérationnel 2.1.1 : Animer la vie sociale sur l'ensemble du périmètre du nouveau QPV (EVS – animation socio-culturelle) et penser la place des personnes âgées au cœur du QPV

Objectif opérationnel 2.1.2 : Animer la participation et l'implication des habitants (conseil citoyen, associations de quartier, table de quartier...)

Objectif opérationnel 2.1.3 : Soutenir les actions portées par les habitants au travers du fonds de participation des habitants

Objectif opérationnel 2.1.4 : renforcer l'entretien des parties communes par des actions de sensibilisation des habitants (afin de réduire de réduire le coût du sur-entretien), des actions de sur-entretien et un renforcement de la présence de proximité des bailleurs (gestion des parties communes, des encombrants, propreté des halls...)

**Orientation stratégique 2.2 : aménager les espaces publics contribuant à favoriser la rencontre (EVS – local sur les mûriers)**

Objectif opérationnel 2.2.1 : Créer un local sur les mûriers autour d'un espace central

Objectif opérationnel 2.2.2 : Réaménager le parking des mûriers : street workout – cheminement piétons – prairie fleurie – stationnement - Rénover les aires de jeux des mûriers et en sécuriser les accès

Objectif opérationnel 2.2.3 : Entretien et rénover les espaces publics

Objectif opérationnel 2.2.4 : Améliorer l'entretien des espaces publics par une meilleure articulation des interventions (convention pour l'entretien de tours d'échelle – abatement TFPB -rénovation des halls : un toit pour tous) et par des aménagements (canisette...)

**Orientation stratégique 2.3 : renforcer et coordonner les animations sur l'espace public (fête des voisins, animation sportive, culturelle...)**

Objectif opérationnel 2.3.1 : Décliner sur le périmètre des 2 secteurs du QPV les événements culturels (le temps des cerises...) et créer des événements sur les secteurs en lien avec la ville (Carnaval...).

Objectif opérationnel 2.3.2 : Renforcer les animations sportives sur les espaces publics.

Objectif opérationnel 2.3.3 : Soutenir les différentes animations sur l'espace public (fête des voisins, nettoyons notre quartier...)

**Orientation stratégique 2.4 : Maintenir la tranquillité publique (déclinaison des actions du CISPD sur le QPV)**

Objectif opérationnel 2.4.1 : Communiquer, sensibiliser, prévenir et réprimer dans le domaine routier pour assurer la prévention et la sécurité routière

Objectif opérationnel 2.4.2 : Agir collectivement contre les atteintes aux biens et à l'environnement (vidéoprotection, prévention situationnelle)

Objectif opérationnel 2.4.3 : Réguler les conflits de voisinage

**Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'Axe 2 de la CTG)**

**Orientation stratégique 3.0 : Contribuer à l'émancipation en favorisant l'accès aux droits / au droit**

Objectif opérationnel 3.0.1 : Faire remonter les besoins spécifiques des habitants des QPV, identifier les acteurs et les réponses existantes afin de les adapter

Objectif opérationnel 3.0.2 : Faciliter l'accès aux droits (MFS, français numérique...)

Objectif opérationnel 3.0.3 : Faire connaître et développer l'offre du point justice

**Orientation stratégique 3.1 : favoriser l'accès, coordonner et renforcer l'offre autour de l'aide aux devoirs, soutien scolaire et accompagnement à la scolarité**

Objectif opérationnel 3.1.1 : proposer une offre accessible à tous (nombre de places, tarification, lieu, horaires) et adaptée aux besoins de chacun

Objectif opérationnel 3.1.2 : coordonner l'offre avec les équipes éducatives

**Orientation stratégique 3.2 : remédier à un ensemble de difficultés rencontrées (décrochage, absentéisme, rupture de prise en charge...) par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative par la création du dispositif Programme de Réussite Educative**

Objectif opérationnel 3.2.1 : Remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative.

Objectif opérationnel 3.2.2 : Recruter un référent de parcours et animer une équipe pluridisciplinaire

**Orientation stratégique 3.3 : favoriser l'accès à la culture (en lien avec la CGEEAC), aux sports et aux loisirs**

Objectif opérationnel 3.3.1 : Adopter une politique tarifaire et développer des actions hors les murs, adapter les modalités d'accueil afin de faciliter l'accès à l'offre de service culturelle, sportive et de loisirs.

Objectif opérationnel 3.3.2 : Proposer un parcours d'éducation artistique et culturelle visant à favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture en proposant une offre autour des trois piliers : des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Objectif opérationnel 3.3.3 : Pérenniser et développer l'offre de loisirs extra-scolaire et le départ en vacances des enfants et jeunes

Objectif opérationnel 3.3.4 : Développer une offre sportive diversifiée et adaptée à tous dont aux personnes âgées

#### **Orientation stratégique 3.4 : Soutenir la fonction parentale**

Objectif opérationnel 3.4.1 : Favoriser l'accès aux services d'accompagnement à la parentalité (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Relais Petite Enfance, espaces ressources « parentalité/jeunes »...)

Objectif opérationnel 3.4.2 : Développer un accompagnement à la fonction parentale dans le cadre de violences conjugales

Objectif opérationnel 3.4.3 : Mettre en place un conseil pour les droits et devoirs des familles et d'accompagnement parental pour aider à la parentalité fondée sur l'action sociale et éducative

#### **Orientation stratégique 3.5 : Renforcer et articuler les actions de promotion de la santé**

Objectif opérationnel 3.5.1 : Coordonner et faciliter l'accès aux actions de promotion de la santé « le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci »

Objectif opérationnel 3.5.2 : Au travers du projet alimentaire territorial, sensibiliser les habitants des QPV sur les bienfaits d'une alimentation saine et développer un accès aux produits accessibles à tous (lutter contre la précarité alimentaire)

Objectif opérationnel 3.5.3 : Faciliter l'accès aux soins par l'aide à l'implantation de professionnels de santé, à la prise de rdv, à la mobilité...

Objectif opérationnel 3.5.4 : anticiper et répondre aux problématiques de santé liées au vieillissement



# LA VILLE D'UZÈS AMÉLIORE LE CADRE DE VIE DE SES HABITANTS

NOUVEL AMÉNAGEMENT AU QUARTIER DES MÛRIERS :  
CRÉATION D'ESPACES VERTS, DE CHEMINEMENTS DOUX, SÉCURISATION  
DES PIÉTONS, RÉALISATION D'UNE AIRE DE STREET WORKOUT ET  
NORMALISATION DU STATIONNEMENT

DU 11 MARS AU 27 MAI 2024



Depuis le 1er janvier 2024, le Quartier Prioritaire d'Uzès a été étendu au quartier des Mûriers. En collaboration avec les différents partenaires institutionnels (Communauté de Communes Pays d'Uzès, Etat, Région Occitanie, Département du Gard) et les bailleurs sociaux, la Ville d'Uzès s'engage à améliorer le quotidien et le cadre de vie de ses habitants à travers la réalisation de projets relatifs à l'aménagement urbain, la sécurité, l'animation et à l'accès aux services publics.

Avec cette opération, la commune investit dans la requalification de l'espace public pour proposer un équipement qui réponde aux besoins en stationnement des habitants tout en améliorant leur environnement.

TRAVAUX

**BUDGET : 303 938,40 € TTC**

RENSEIGNEMENTS : Services Techniques - 04 66 03 48 48 - [services.techniques@uzes.fr](mailto:services.techniques@uzes.fr)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Plan 3 : Superposition de la géométrie du projet sur une vue aérienne

---

## **Engagements quartiers 2030**

### **Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB relative aux immeubles de l'organisme XXXX situés en quartier prioritaire de la politique de la ville de la communauté de communes Pays d'Uzès - *MODELE***

---

Conclue entre :

L'Etat, représenté par le préfet du Gard, Monsieur Jérôme BONET

Et

La Communauté de communes Pays d'Uzès, représentée par son président, Monsieur Fabrice VERDIER

Et

La commune d'Uzès, représentée par son maire, Monsieur Jean-Luc CHAPON

Et

L'OP-HLM Habitat du Gard, représenté(e) par Stéphane CABRIE

#### **Préambule**

Instauré en 2001, l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (l'ATFPB) vise l'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires. Conformément à l'article 1388 bis du code général des impôts, l'Etat accorde aux organismes HLM un abattement de 30% sur la valeur locative servant de base à la TFPB.

En 2014, ce dispositif connaît une évolution importante avec la loi Lamy. Il prend une envergure plus stratégique et intégrée, avec son rattachement aux contrats de ville et l'impulsion d'un pilotage partenarial (État, collectivités territoriales et organismes Hlm).

L'article 7 de la loi de finances pour 2024 a prorogé l'ATFPB pour les logements sociaux jusqu'en 2024 pour les contrats de ville en cours, avec une reconduction de ce dispositif sur la durée de la prochaine génération de contrats de ville.

L'abattement de 30% de la TFPB dont bénéficient les bailleurs sociaux pour les logements situés en QPV, est octroyé en contrepartie de la mise en œuvre d'actions spécifiques contribuant à améliorer la qualité de services aux locataires, afin notamment de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers, que les organismes ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.

Cette disposition met l'accent sur la nécessaire territorialisation des actions menées en contrepartie de l'abattement et l'articulation de la mesure avec les orientations du contrat de ville *Engagements Quartiers 2030* du Gard Rhodanien et celles de son appel à projets annuel.

La présente convention est conforme au « cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine », signé le 29 avril 2015 entre l'Etat, l'Union Sociale de l'Habitat, l'association des Communautés Urbaines de France et l'association des maires des grandes villes de France. Ce document, actualisé par avenant du 30 septembre 2021, a défini le cadre d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB, qui sont déclinées par quartier et par organisme de logement social dans chaque contrat de ville.

La présente convention, annexée au contrat de ville *Engagements Quartiers 2030* de la communauté de communes pays d'Uzès signé le 29 mars 2024, s'applique aux immeubles de ...*raison sociale du bailleur...* suivants :

<b>QPV Amandiers-Mûriers à Uzès</b>	<b>Nb total de logements</b>	<b>Nb de logements bénéficiant de l'ATFPB</b>	<b>Estimation du montant annuel de l'ATFPB</b>
1 Quartier xxxx..... rue .....			€
2 Quartier xxxx.....rue....			€
<b>TOTAL</b>			€

*Raison sociale du bailleur...* s'engage auprès des signataires de la présente convention à mettre en œuvre sur les résidences précitées les actions de renforcement des moyens de gestion de droit commun ainsi que des actions spécifiques aux quartiers, telles que décrites dans les tableaux annexés à la présente convention.

### **Enjeux :**

Dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de TFPB, l'organisme HLM s'engage à mettre en œuvre sur le QPV d'Uzès des actions destinées à améliorer les conditions de vie des habitants et s'inscrivant dans la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

Les engagements pris constitueront des outils importants dans la mise en œuvre du contrat de ville dans une volonté partagée en :

- améliorant l'attractivité de ces quartiers ;
- requalifiant l'habitat et le cadre de vie ;
- développant le lien social et les animations de quartier ;
- favorisant la cohésion sociale ;
- favorisant une meilleure coordination des acteurs impliqués dans le fonctionnement du quartier ;

## **I Diagnostic et objectifs en lien avec le contrat de ville**

Chacun des deux quartiers constituant le QPV Amandiers-Mûriers fera l'objet, au moins une fois tous les deux ans, voire plus selon les besoins des partenaires, durant le contrat de ville d'un diagnostic en marchant, d'une marche exploratoire ou de toute autre forme d'identification partenariale des besoins des habitants. Ces dispositifs, mis en œuvre par les signataires du contrat de ville, avec la participation d'autres partenaires (institutionnels, associatifs, économiques, culturels...), ont pour objet de relever les dysfonctionnements du quartier afin d'y remédier et élaborer un plan d'actions.

Le bailleur qui possède du patrimoine dans un quartier faisant l'objet d'un de ces dispositifs y participe.

Le diagnostic identifiera en lien avec les thématiques listées dans l'accord-cadre signé le 29 avril 2015 par l'Etat, l'USH et les représentants des collectivités :

- les principaux fonctionnements / dysfonctionnements sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics ;
- les priorités d'intervention pour chacun des quartiers prioritaires ;

Les programmes d'actions du bailleur devront s'articuler avec les préconisations issues des diagnostics et les orientations du contrat de ville d'Uzès, conformément aux priorités et thématiques identifiées dans le cadre du contrat de ville, et contribuer, pour partie, aux financements de certaines actions menées par des associations locales, autour notamment des thématiques suivantes :

- l'emploi et l'insertion
- les transitions (numériques, écologiques, énergétiques et santé)
- l'émancipation et le cadre de vie
- la tranquillité et la citoyenneté

En fonction des besoins, les projets conformes aux axes d'intervention du cadre national d'utilisation de l'ATFPB, pourront être soutenus par le dispositif d'abattement et le concours de tous les partenaires du contrat de ville. L'objectif est de garantir une meilleure articulation entre les actions financées par l'ATFPB, les crédits dédiés aux actions du contrat de ville, mais aussi les crédits de droit commun de l'ensemble des acteurs et partenaires locaux au profit des habitants des quartiers prioritaires. A cet égard, il est souhaitable de mutualiser certains moyens, financiers ou humains, inter-bailleurs ou inter-partenaires, et en accord avec les collectivités et les EPCI signataires, afin de soutenir des actions structurantes au bénéfice de ces mêmes habitants.

## **II Identification des moyens de gestion de droit commun**

Les calculs sont effectués sur la dernière année des comptes clôturés, soit l'année XXXX.

## **III Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB**

Le programme d'actions devra tenir compte des actions éligibles conformes aux axes thématiques ci-après définies par le cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB :

- Axe 1 : renforcer la présence de personnels de proximité ;
- Axe 2 : mieux former et soutenir les personnels de proximité ;
- Axe 3 : renforcer l'entretien ;
- Axe 4 : améliorer la gestion des déchets, des encombrants et des épaves ;
- Axe 5 : améliorer la tranquillité résidentielle ;
- Axe 6 : améliorer la sensibilisation et la concertation avec les locataires ;
- Axe 7 : favoriser l'animation, le lien social et le vivre ensemble ;
- Axe 8 : améliorer la qualité de service et le cadre de vie (hors quartiers NPNRU).

La présentation des programmes d'action réalisés et prévisionnels figure dans les tableaux reprenant les rubriques du cadre national.

Ces programmes sont présentés en annexe:

- Annexe 1 pour le réalisé du QPV.....,
- Annexe 2 pour le prévisionnel du QPV...
- Annexe 3, la programmation financière en cours du contrat de ville, permettant de faire figurer les éventuels montants d'actions dédiés par les bailleurs aux associations.

Les données financières du tableau de bord du suivi des actions des bailleurs seront transmises à l'équipe projet du contrat de ville qui les feront apparaître dans la synthèse financière des actions du contrat de ville, dans un souci de valorisation et de meilleure visibilité (annexe 3).

#### **IV Durée de la convention, modalités d'association des représentants des locataires, lien avec les instances participatives du contrat de ville**

La convention s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et court sur toute la durée du contrat de ville Engagements Quartiers 2030, signé le 29 mars 2024.

Le bailleur s'assurera que les locataires, ainsi que les éventuelles associations de locataires déclarées, puissent avoir connaissance des actions menées tant sur les résidences que sur les quartiers.

#### **VI Modalités de pilotage**

Le pilotage de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB est assuré dans le cadre des instances de gouvernance du contrat de ville, à savoir :

- un comité de pilotage une fois par an.
- un comité technique une fois par an.
- des groupes de travail thématiques pilotés par l'équipe projet du cdv, en particulier le groupe de travail cadre de vie, qui pourra assurer le suivi opérationnel des actions inscrites dans ladite convention.

#### **V Suivi, évaluation**

Le bilan des actions menées sera présenté annuellement en comité de pilotage du contrat de ville. Ce comité appréciera les résultats annuels et validera les programmes d'actions avant leur mise en œuvre, ainsi que leur articulation avec les orientations du contrat de ville et de son appel à projets annuel.

Le bailleur s'attachera à désigner un référent pour assurer le suivi du dispositif et l'interface avec les partenaires.

La réalisation et la prévision des programmes seront examinées sur la base des tableaux de bord de suivi des actions, établis selon les modèles de la convention type (cf. annexes 1 et 2).

Les indicateurs de mesure : l'évaluation doit s'appuyer sur des indicateurs d'efficacité, de pertinence et de résultats, ciblés et mesurables. Ces indicateurs seront identifiés en fonction de la nature de chaque action.

Ces tableaux de bord seront communiqués, à leur convenance, aux signataires de la convention et présentés au comité de pilotage du contrat de ville.

Des enquêtes de satisfaction par quartiers pourront être menées à l'occasion des diagnostics en marchant, marches exploratoires ou de toute autre forme d'identification partenariale des besoins des habitants.

Si l'abattement n'a pu être intégralement valorisé durant un exercice, indépendamment de la volonté du bailleur, ou sur justification de ce dernier, les dépenses non valorisées en année N peuvent être reportées

en année N+1. Inversement, si les dépenses engagées en année N ont été supérieures à celles qui étaient initialement envisagées en N-1, il sera possible de n'afficher aucune dépense nouvelle, ou des dépenses moindres, en N+1.

Fait à Nîmes le

Préfecture du Gard,  
Monsieur M. Jérôme BONET  
Préfet du Gard

Communauté de communes Pays d'Uzès,  
Monsieur Fabrice VERDIER  
Président de la CCPU

Ville d'Uzès  
Monsieur Jean-Luc CHAPON  
Maire d'Uzès

OP-HLM XXXXXXXX  
M.....  
Fonction

# Annexe 1 : Présentation des programmes d'actions réalisés sur le QPV...

Tableau de présentation des programmes d'actions REALISES liés à l'abattement de TFPB							
Année(s) :	Ville :			Quartier prioritaire :			
Organisme :	Nombre de logements dans le quartier :			Montant prévisionnel de l'abattement annuel :			
Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
<b>Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)</b>	Renforcement du gardiennage et surveillance						
	Agents de médiation sociale						
	Agents de développement social et urbain						
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité						
	Référents sécurité						
<b>Formation/soutien des personnels de proximité</b>	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)						
	Sessions de coordination inter-acteurs						
	Dispositifs de soutien						
<b>Sur-entretien</b>	Renforcement nettoyage						
	Enlèvement de tags et graffitis						
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)						
<b>Gestion des déchets et encombrants / épaves</b>	Gestion des encombrants						
	Renforcement ramassage papiers et détritres						
	Enlèvement des épaves						
	Amélioration de la collecte des déchets						
<b>Tranquillité résidentielle</b>	Dispositif tranquillité						
	Vidéosurveillance (fonctionnement)						
	Surveillance des chantiers						
	Analyse des besoins en vidéosurveillance						
<b>Concertation / sensibilisation des locataires</b>	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires						
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...						
	Enquêtes de satisfaction territorialisées						
<b>Animation, lien social, vivre ensemble</b>	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »						
	Actions d'accompagnement social spécifiques						
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)						
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)						
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services						
<b>Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)</b>	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)						
	Surcoûts de remise en état des logements						
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)						

## Annexe 2 : Présentation des programmes prévisionnels d'actions sur le QPV...

Tableau de présentation des programmes d'actions PREVISIONNELS liés à l'abattement de TFPB							
Année(s) :	Ville :			Quartier prioritaire :			
Organisme :	Nombre de logements dans le quartier :			Montant prévisionnel de l'abattement annuel :			
Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
<b>Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)</b>	Renforcement du gardiennage et surveillance						
	Agents de médiation sociale						
	Agents de développement social et urbain						
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité						
	Référents sécurité						
<b>Formation/soutien des personnels de proximité</b>	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)						
	Sessions de coordination inter-acteurs						
	Dispositifs de soutien						
<b>Sur-entretien</b>	Renforcement nettoyage						
	Enlèvement de tags et graffitis						
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)						
<b>Gestion des déchets et encombrants / épaves</b>	Gestion des encombrants						
	Renforcement ramassage papiers et détritrus						
	Enlèvement des épaves						
	Amélioration de la collecte des déchets						
<b>Tranquillité résidentielle</b>	Dispositif tranquillité						
	Vidéosurveillance (fonctionnement)						
	Surveillance des chantiers						
	Analyse des besoins en vidéosurveillance						
<b>Concertation / sensibilisation des locataires</b>	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires						
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...						
	Enquêtes de satisfaction territorialisées						
<b>Animation, lien social, vivre ensemble</b>	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »						
	Actions d'accompagnement social spécifiques						
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)						
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)						
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services						
<b>Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)</b>	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)						
	Surcoûts de remise en état des logements						
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)						

## **8. FICHES-PROJETS (déclinaison de la stratégie 2024-2030) \***

\*cf p.23

**Enjeu 1 : Des quartiers mobilisés** Orientation stratégique 1.1 : Renforcer l'attractivité des métiers porteurs sur le territoire

**Pour le développement économique, l'emploi et l'insertion**

<b>FICHE PROJET N°1.1.1</b>	<b>Renforcer la découverte des métiers porteurs sur le territoire dès le collège (visites d'entreprises, campagnes de communication, témoignages de salariés...)</b>
<b>Pilote du projet</b>	CCPU
<b>Référent du projet et des actions</b>	Espace Entreprise emploi Pays d'Uzès (EEE)
<b>Résultats attendus</b>	Donner une visibilité aux besoins des entreprises Penser à un avenir professionnel pour le public, une orientation mieux choisie Mettre en lien les offres des entreprises avec le public
<b>Intérêts du projet</b>	<p><u>Pour les entreprises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Découvrir et valoriser les compétences locales</li> <li>- Contribuer au développement de l'économie locale notamment par le développement des entreprises grâce au recrutement</li> </ul> <p><u>Pour les services de l'emploi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire découvrir les métiers porteurs aux publics accompagnés</li> </ul> <p><u>Pour les publics :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Découvrir les métiers porteurs sur leur territoire et trouver un emploi localement</li> </ul>
<p><b>Cadre</b> <b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b></p> <p><b>Public Cible</b></p>	<p>De quoi parle-t-on ? Des métiers porteurs et/ou avec des difficultés de recrutement L'échelle numérique de gradation des tensions par métier se décline selon : le rapport entre le flux d'offres d'emploi et le flux de demandeurs d'emploi, le taux d'écoulement de la demande d'emploi, et la part des projets de recrutements anticipés comme difficiles. Pour l'Uzège, tous les métiers sont porteurs, les entreprises rencontrent toutes des difficultés de recrutement.</p>
<p><b>Contexte/Diagnostic Environnement</b> <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b></p>	<p>Méconnaissance des métiers Absence de mobilité sur des horaires atypiques Des acteurs de l'emploi mobilisés Un Club des Entrepreneurs Uzège-Pont du Gard investi</p>
<p><b>Approche stratégique</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p><b>Plan d'action existant à faire connaître aux entreprises du territoire :</b></p>

**Enjeu 1 : Des quartiers mobilisés pour le développement économique, l'emploi et l'insertion**

Orientation stratégique 1.1 : Renforcer l'attractivité des métiers porteurs sur le territoire

<b>FICHE PROJET N°1.1.2</b>	En lien avec le Club des Entrepreneurs Uzège Pont du Gard et les consulaires, accompagner les chefs d'entreprises à limiter la pénibilité, concilier activité professionnelle et vie personnelle, favoriser l'esprit d'équipe, reconnaître l'engagement au sein de leurs entreprises (management de la diversité, responsabilité sociétale des entreprises et mécénat de compétences...)															
<b>Pilote du projet</b>	Le Club des Entrepreneurs Uzège Pont du Gard															
<b>Référent du projet et des actions</b>	Responsable de la commission RH du Club des Entrepreneurs Uzège Pont du Gard															
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Des entreprises qui donnent envie Baisse du turn-over Baisse de l'absentéisme															
<b>Intérêt(s) du projet</b>	Permettre aux entreprises de trouver localement la main d'œuvre nécessaire à leur activité Limiter le turn-over Faire baisser le taux de chômage Permettre aux jeunes de s'inscrire plus durablement dans l'entreprise															
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	Quand : De 2024 à 2030 Où : sur le QPV pour le public et sur l'Uzège pour les entreprises Avec qui / public cible : les habitants des QPV et les entreprises de l'Uzège Avec quoi : des témoignages et partages de bonnes pratiques, des formations Public cible : les habitants des QPV et les entreprises de l'Uzège															
<b>Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	<p>Les attentes des salariés<sup>1</sup></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Hier</th> <th>Aujourd'hui</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mon salaire</td> <td>Mon but</td> </tr> <tr> <td>Ma satisfaction</td> <td>Mon développement</td> </tr> <tr> <td>Mon Boss</td> <td>Mon coach</td> </tr> <tr> <td>Mon évaluation annuelle</td> <td>Ma conversation courante</td> </tr> <tr> <td>Mes faiblesses</td> <td>Mes forces</td> </tr> <tr> <td>Mon job</td> <td>Ma vie</td> </tr> </tbody> </table> <p>Un nouveau management à inventer Chacun étant plus sachant, pouvant accéder avec facilité à une grande base de connaissances, étant plus agile avec</p>		Hier	Aujourd'hui	Mon salaire	Mon but	Ma satisfaction	Mon développement	Mon Boss	Mon coach	Mon évaluation annuelle	Ma conversation courante	Mes faiblesses	Mes forces	Mon job	Ma vie
Hier	Aujourd'hui															
Mon salaire	Mon but															
Ma satisfaction	Mon développement															
Mon Boss	Mon coach															
Mon évaluation annuelle	Ma conversation courante															
Mes faiblesses	Mes forces															
Mon job	Ma vie															

<sup>1</sup> <https://www.arctus.com/fr/levolution-management-leadership-face-aux-jeunes-generations/>

**Enjeu 1 : Des quartiers mobilisés pour le développement économique, l'emploi et l'insertion**

Orientation stratégique 1.1 : Renforcer l'attractivité des métiers porteurs sur le territoire

<b>FICHE PROJET N°1.1.3</b>	Renforcer la mutualisation des ressources inter-entreprises (groupement d'employeurs, CE...)
<b>Pilote du projet</b>	Le Club des Entrepreneurs Uzège Pont du Gard
<b>Référent du projet et des actions</b>	Responsable de la commission RH
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Amélioration de la qualité et réduction des coûts par un partage de ressources et de moyens (techniques, financiers, logistiques, etc...)
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p>Développer des offres d'emploi avec des interventions dans différentes entreprises permettant de diversifier les approches et les missions (ex : secrétariat mutualisé)</p> <p>Mutualiser les moyens (ex : offre de transport et de garde d'enfants pour les employés saisonniers)</p> <p>Réduire les mobilités</p> <p>Faciliter les embauches – simplification administrative et de gestion</p> <p>Un comité d'entreprise pour permettre aux salariés des petites entreprises de bénéficier des mêmes avantages que dans les grandes entreprises</p>

<p align="center"><b>Cadre</b> <b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b> <b>Public Cible</b></p>	<p>Quand : 2024-2030</p> <p>Où : sur le QPV pour le public et sur l'Uzège pour les entreprises</p> <p>Avec qui / public cible : les habitants des QPV et les entreprises de l'Uzège</p>						
<p align="center"><b>Contexte/diagnostic</b> <b>Environnement</b> <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b></p>	<p>En 2021 : 1232 établissements dont 163 de 0 salarié et 945 de 1 à 9 salariés soit 90% d'établissements de moins de 10 salariés sur le territoire de l'intercommunalité.</p> <p>50% de la population non scolarisée ayant un niveau inférieur ou égal au CAP/BEP</p> <p>Un taux de chômage de 14.2% en 2020 et de 30.8% pour les jeunes de 15 à 24 ans sur le périmètre de la CCPU</p> <p>2020 : 10 564 actifs ayant un emploi résidant dans la zone pour un nombre d'emploi dans la zone de 9 158 soit un indicateur de concentration de l'emploi de 86.7% mais seuls 33% travaillent dans la commune de résidence.</p> <table border="1" data-bbox="643 1227 1520 1697"> <thead> <tr> <th data-bbox="643 1227 1082 1285">Favorable</th> <th data-bbox="1082 1227 1520 1285">Défavorable</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="643 1285 1082 1384">La taille des entreprises locales</td> <td data-bbox="1082 1285 1520 1384">La taille des entreprises locales</td> </tr> <tr> <td data-bbox="643 1384 1082 1697">La commission RH du Club des Entrepreneurs</td> <td data-bbox="1082 1384 1520 1697">La charge de travail des chefs d'entreprises de petites tailles occupant différentes fonctions mobilisées sur la gestion du quotidien de l'entreprise</td> </tr> </tbody> </table>	Favorable	Défavorable	La taille des entreprises locales	La taille des entreprises locales	La commission RH du Club des Entrepreneurs	La charge de travail des chefs d'entreprises de petites tailles occupant différentes fonctions mobilisées sur la gestion du quotidien de l'entreprise
Favorable	Défavorable						
La taille des entreprises locales	La taille des entreprises locales						
La commission RH du Club des Entrepreneurs	La charge de travail des chefs d'entreprises de petites tailles occupant différentes fonctions mobilisées sur la gestion du quotidien de l'entreprise						
<p align="center"><b>Approche stratégique – plan d'action</b></p>	<p>Identification des besoins de compétences et de moyens non satisfaits (questionnaire)</p>						

<p><b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>Groupes de travail dans la commission RH pour identifier les entreprises intéressées à porter la réflexion</p> <p>Echanges de bonnes pratiques sur des modalités de mutualisation</p>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b></p> <p><b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Le Club des Entrepreneurs</p> <p>Le témoignage des structures porteuses de nouvelles formes d'emplois : portage, groupement d'employeurs...</p> <p>Présentation du comité d'entreprise mutualisé</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Nombre et type d'emploi mutualisé</p> <p>Nombre d'entreprises de moins de 10 salariés ayant adhéré à un comité d'entreprise</p> <p>Nombre de réunions du club d'entreprise ayant traité de ces thématiques</p> <p>Nombre de participants à ces réunions, ...</p>

**Enjeu 1 : des quartiers mobilisés pour le développement économique, l'emploi et l'insertion**

Orientation stratégique 1.2 : Lever les freins d'accès à l'emploi - dont l'offre de mobilité -  
(développer et diversifier l'offre)

<b>FICHE PROJET N°1.2.1</b>	Faire connaître, mobiliser les réponses existantes et ajuster les réponses aux spécificités locales (transport à la demande de la CCPU, location de vélos, financement de permis, accès à des véhicules pour les demandeurs et repreneurs d'emploi : passerelles synergie)
<b>Pilote du projet</b>	CCPU
<b>Référent du projet et des actions</b>	Politique de la ville
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Une diversité d'offres de mobilité adaptées facilitant l'accès à l'emploi
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p>Les emplois pourvus</p> <p>Le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi</p> <p>Des solutions pour les chercheurs d'emploi</p> <p>Le développement du territoire</p> <p>L'insertion professionnelle des habitants des QPV et les impacts sur la famille.</p>
<b>Cadre</b>	2024-2030

<p><b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b> <b>Public Cible</b></p>	<p>Où ? A partir des QPV ou d'une distance accessible en moins de 10 minutes à pied soit 1km vers les zones d'emploi</p> <p>Bus – voiture - vélo</p>	
<p><b>Contexte/diagnostic</b> <b>Environnement</b> <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b></p>	<p>Favorables</p> <p>Une structuration en cours Une offre diversifiée</p>	<p>Défavorables</p> <p>Des zones d'activités à Lussan, Moussac, Uzès, Montaren-et-Saint-Médiers à distance du QPV</p> <p>Des emplois saisonniers dans la restauration et/ou hors de la commune</p>
<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>1- Le transport à la demande de la CCPU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Les « Bus CCPU » vise à répondre aux besoins de déplacement des habitants vers les pôles d'activités du territoire. Cette initiative, mise en place en partenariat avec la Région Occitanie offre un service de transport universel, à la demande, ouvert à tous et à tarif modéré.</li> <li>➔ Mis en place en octobre 2023, 6 lignes maillent le territoire.</li> <li>➔ Le fonctionnement des « bus CCPU » est simple et pratique : pour bénéficier de ce service, il suffit de réserver son trajet par téléphone au 0 805 608 100, au plus tard la veille à 16h. Un chauffeur se rend alors au point d'arrêt désigné pour accueillir le demandeur. L'itinéraire du bus est ensuite planifié en fonction des réservations enregistrées par les utilisateurs.</li> <li>➔ Les « bus CCPU » proposent une formule accessible à tous : quel que soit le trajet effectué, le prix reste fixe à 1,5€. Ce montant couvre également toutes les correspondances possibles avec les lignes régulières LIO.</li> <li>➔ Amplitude horaire : à adapter aux contraintes de l'activité/entreprises (y compris activités saisonnières)</li> <li>➔ Pour les emplois saisonniers, les entreprises recrutent peu des personnes non véhiculées</li> </ul> <p>2- Location de vélos électriques (40€/mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Sécurisation des voies</li> <li>➔ Stationnement sécurisé – local à vélos commun régulièrement nettoyé sur les Amandiers</li> <li>➔ Les entreprises peuvent co-financer l'achat</li> </ul>	

	<p>3- Voiture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Financement de permis de conduire en lien avec le retour à l'emploi – 100% du financement dans le cadre de l'AIF en fonction du projet du demandeur d'emploi (projet très bien construit, validé par le conseiller) – mais les auto-écoles d'Uzès refusent d'être financées via ce dispositif – via le CEJ et l'allocation de 500€/mois, les jeunes peuvent financer directement le permis, les auto-écoles ne refusent pas ce paiement direct. Mais le dossier est parfois bloqué dans l'auto-école dans laquelle la personne a démarré son permis.</li> <li>→ Achat de véhicule prêt / micro-crédit</li> <li>→ Mise à disposition de véhicules – dispositifs ACEE – Passerelles – dans le cadre d'un contrat de travail ou de démarrage d'une formation 3€/j (mise à disposition de vélos et de scooters) mais la structure est à Nîmes. Coût : caution 300€ - 28€/s ou 35€/s en fonction de la durée de location.</li> <li>→ Absence de covoiturage – mutualisation des déplacements (avec communication ciblée) – A organiser au niveau de l'entreprise et/ou du territoire via les EVS</li> </ul>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b> (De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Communication : faire connaître l'offre</p> <p>Mise en réseau des acteurs</p> <p>L'EVS</p> <p>CCPU - Entreprises – Passerelles – Mission locale – France Travail</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Nombre d'habitants des QPV informés sur l'offre de mobilité</p> <p>Nombre d'habitants ayant eu accès à l'offre de mobilité</p> <p>Modalités : questions lors de l'accès à l'offre sur le lieu de résidence + questionnaire lors de l'évaluation intermédiaire</p>

**Enjeu 1 : Des quartiers mobilisés pour le développement économique, l'emploi et l'insertion**

Orientation stratégique 1.2 : Lever les freins d'accès à l'emploi - dont l'offre de mobilité -  
(développer et diversifier l'offre)

<b>FICHE PROJET N°1.2.2</b>	Développer des modes de garde adaptés aux besoins spécifiques des familles (Mettre en place d'un dispositif de crèches à vocation d'insertion professionnelle (CTG), faciliter l'accès pour les familles monoparentales ...)
<b>Pilote du projet</b>	CCPU
<b>Référent du projet et des actions</b>	Direction des services aux familles – CCPU
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Permettre aux parents avec enfant(s) d'accéder à un emploi
<b>Intérêt(s) du projet</b>	Faciliter l'insertion professionnelle des familles avec enfant(s) et plus spécifiquement des familles monoparentales Permettre aux enfants d'être stimulés dans leur développement grâce à l'accompagnement par des professionnels de la petite enfance Permettre aux entreprises du territoire de trouver les salariés en proximité
<b>Cadre</b> <b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b> <b>Public Cible</b>	Quand : 2024-2030 Où ? Accessible aux familles avec enfant(s) des QPV Avec qui ? CCPU – CAF - Entreprises

<b>Contexte/diagnostic</b>  <b>Environnement</b>  <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	Favorables	Défavorables
	Une offre intercommunale	Disponibilités sur des horaires décalés
<b>Approche stratégique – plan d'action</b>  <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b>	Faire connaître l'offre	

**Enjeu 1 : Des quartiers mobilisés pour le développement économique, l'emploi et l'insertion**

Orientation stratégique 1.2 : Lever les freins d'accès à l'emploi - dont l'offre de mobilité -  
(développer et diversifier l'offre)

<b>FICHE PROJET N°1.2.3</b>	Contribuer à lever les freins « psychologiques » à l'accès à l'emploi en développant des actions autour de la confiance en soi, l'estime de soi, espace d'écoute et de parole
<b>Pilote du projet</b>	CCPU - Espace Entreprise Emploi
<b>Référent du projet et des actions</b>	Responsable Espace Entreprise Emploi
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Accès à l'emploi en développant la confiance & l'estime de soi
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public</u> : Lever les freins à l'emploi – développer la confiance en soi</p> <p><u>Pour les partenaires</u> : Une offre diversifiée pour lever l'ensemble des freins à l'emploi</p> <p><u>Pour le territoire</u> : Des offreurs de service en emploi</p>
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b>	<p>Quand : 2024 – 2030</p> <p>Où ? Au sein de l'Espace Entreprise Emploi, dans les antennes de l'EVS sur les Mûriers et les Amandiers et au sein des structures de droit commun : mission locale, France travail...</p>

<b>Public Cible</b>	<p>Avec qui ? Mission Locale, France travail, EEE, EVS et le public</p> <p>Avec quoi ? Des prestations</p> <p>Les actifs sans emploi du QPV</p>	
<b>Contexte/diagnostic</b> <b>Environnement</b> <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	<b>Favorables</b>	<b>Défavorables</b>
	<p>Des réponses déjà existantes,</p> <p>Des structures mobilisées</p> <p>La tension sur le marché du travail dans certains secteurs</p>	<p>La durée du chômage, le niveau de qualification, les violences psychologiques intrafamiliales, le sentiment d'illégitimité du fait de la non-maitrise</p> <p>de la langue, des codes sociaux...</p>
<b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b>	<p>Identifier les réponses existantes au sein des structures d'accompagnement à l'emploi mais aussi à l'université populaire, l'espace de vie sociale, les chantiers d'insertion...</p> <p>Identifier via les structures d'accompagnement à l'emploi, les besoins existants et non couverts en nombre et en type de réponses</p> <p>Renforcer l'offre au regard des attentes et des offres existantes.</p>	
<b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b>  <b>Partenaire(s) impliqué(s)</b>	<p>Les équipes des structures d'accompagnement à l'emploi lors des entretiens diagnostic</p> <p>Des subventions pour des prestations spécifiques</p> <p>Etat, CCPU, CD + Espace Entreprise Emploi, les antennes de l'EVS sur les Mûriers et les Amandiers, la mission locale, France travail, les ACI...</p>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Nbre et types d'actions spécifiques</p> <p>Nbre de personnes ayant bénéficié des actions</p> <p>Nbre d'accès à l'emploi suite aux actions</p>	

**Enjeu 1 : Des quartiers mobilisés pour le développement économique, l'emploi et l'insertion**

Orientation stratégique 1.2 : Lever les freins d'accès à l'emploi - dont l'offre de mobilité -  
(développer et diversifier l'offre)

<b>FICHE PROJET N°1.2.4</b>	Développer et favoriser l'accès à l'offre de formation professionnelle en lien avec les compétences des habitants du QPV et les attentes des entreprises (savoir-faire/savoir-être...) et notamment pour les moins de 26 ans non diplômés
<b>Pilote du projet</b>	Etat/Région/CCPU
<b>Référent du projet et des actions</b>	EEE/ML/France travail
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	<p>Une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du territoire et aux compétences des habitants du QPV</p> <p>Un accès favorisé à l'offre de formation pour les habitants du QPV</p>
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p>Pour le public : le développement des compétences en lien avec leurs compétences et les attentes des entreprises – accès à une offre de formation (mobilité, aide financière)</p> <p>Pour les partenaires : l'accès au programme régional de formation, financé par le conseil régional en fonction des besoins en compétences des territoires, mais aussi les formations financées par l'AGEFIPH et le pôle emploi.</p> <p>Pour le territoire : des habitants du QPV avec des compétences correspondant aux attentes des entreprises.</p>

<p align="center"><b>Cadre</b></p> <p align="center"><b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b></p> <p align="center"><b>Public Cible</b></p>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? Pour les habitants du QPV pour des formations sur la France entière</p> <p>Avec qui ? Les prescripteurs de la formation – les financeurs</p> <p>Avec quoi ? Les financements des droits communs</p>	
<p align="center"><b>Contexte/diagnostic</b></p> <p align="center"><b>Environnement</b></p> <p align="center"><b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b></p>	<p align="center">Favorables</p> <p>Une offre de formation professionnelle diversifiée</p>	<p align="center">Défavorables</p> <p>Très peu d'offres sur le territoire</p> <p>Des organismes plutôt sur Ales, Nîmes et Bagnols sur Cèze</p> <p>Des freins à la mobilité et à la garde d'enfants pour des besoins de courte durée.</p>
<p align="center"><b>Approche stratégique – plan d'action</b></p> <p align="center"><b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>Recenser et rendre visible l'offre de formation professionnelle</p> <p>Identifier les projets des habitants du QPV et notamment des jeunes de moins de 26 ans non diplômés</p> <p>Inscrire le public dans un parcours intégrant une étape formation</p> <p>Mobiliser les aides financières individuelles pour lever les freins à l'emploi</p>	
<p align="center"><b>Ressources et moyens à mobiliser</b></p> <p align="center"><b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p align="center"><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Les financements de droit commun</p> <p>France travail – mission locale – CCPU/EEE – Conseil régional</p>	

**Indicateurs d'évaluation**

Nombre d'offres de formation sur Uzès

Type de formations mises en place en lien avec les attentes spécifiques des entreprises du territoire

Nombre d'habitants accédant à l'offre de formation professionnelle

Aides financières individuelles mobilisées

**Enjeu 1 : Des quartiers mobilisés pour le développement économique, l'emploi et l'insertion**

Orientation stratégique 1.3 : Sécuriser les parcours vers l'emploi

<b>FICHE PROJET N°1.3.1</b>	Poursuivre l'accueil, l'accompagnement en proximité et renforcer l'aller vers (Espace Entreprise Emploi, permanences de la Mission Locale Jeunes...)
<b>Pilote du projet</b>	Etat/CCPU
<b>Référent du projet et des actions</b>	Espace Entreprise Emploi
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Accueil – accompagnement en proximité des habitants du QPV
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p>Pour le public : un accueil de proximité adapté au territoire</p> <p>Pour les partenaires : Mobilisation des compétences des habitants du QPV</p> <p>Pour le territoire : Des réponses adaptées aux territoires</p>
<p><b>Cadre</b> (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</p> <p><b>Public Cible</b></p>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? Dans le QPV et en proximité</p> <p>Avec qui ? Espace Entreprise Emploi – Mission locale – France travail – Espace de Vie Sociale</p> <p>Avec quoi ? Droit commun et crédits spécifiques</p>

<p align="center"><b>Contexte/diagnostic</b></p> <p align="center"><b>Environnement</b></p> <p align="center"><b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b></p>	<p>Favorables</p>	<p>Défavorables</p>
	<p>Les locaux de l'EVS dans les 2 secteurs du QPV</p> <p>Espace entreprise emploi à proximité des Mûriers</p> <p>Des tensions sur le marché du travail</p> <p>Des permanences de la Mission locale à l'EEE</p> <p>Lien avec France Travail Nîmes-Courbessac</p>	<p>Freins à la mobilité</p> <p>La relation au monde du travail</p>
<p align="center"><b>Approche stratégique – plan d'action</b></p> <p align="center"><b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>Maintenir et développer des permanences de proximité au sein de l'EEE et de l'EVS</p>	
<p align="center"><b>Ressources et moyens à mobiliser</b></p> <p align="center"><b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p align="center"><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Mobilisation du droit commun et des crédits spécifiques politique de la ville</p> <p>France travail – Mission locale – CCPU/Espace Entreprise emploi</p>	
<p align="center"><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Nombre de permanences de la mission locale – Nombre d'actions communes entre France travail et EEE</p> <p>Nombre de personnes accueillies, suivies/accompagnées</p>	

**Enjeu 1 : Des quartiers mobilisés pour le développement économique, l'emploi et l'insertion**

Orientation stratégique 1.3 : Sécuriser les parcours vers l'emploi

<b>FICHE PROJET N°1.3.2</b>	Soutenir les actions qui concourent à ouvrir le champ des possibles (découvertes des métiers, aide à la recherche de stage, accompagnement sur parcours sup...)
<b>Pilote du projet</b>	Etat/CCPU
<b>Référent du projet et des actions</b>	CCPU/EEE -
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Une orientation choisie et non subie Un public de plus en plus positionné sur les métiers porteurs d'emploi sur le territoire ou porteur de sens pour le public
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p style="text-align: center;"><u>Pour le public :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du choix dans l'orientation</li> <li>- La découverte de métiers porteurs d'emploi sur le territoire et/ou porteurs de sens pour le public – une opportunité pour découvrir les réalités du monde du travail</li> </ul> <p style="text-align: center;"><u>Pour les partenaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les entreprises : faire découvrir leurs métiers</li> <li>- Pour les acteurs de l'emploi : trouver des débouchés emplois</li> </ul> <p style="text-align: center;"><u>Pour le territoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une adéquation entre l'offre et la demande d'emploi local</li> <li>- Moins de mobilité domicile travail</li> </ul>
<b>Cadre</b>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? Dans l'Uzège</p> <p>Avec qui ? Les habitants du QPV</p>

<p><b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b> <b>Public Cible</b></p>	<p>Avec quoi ? Les politiques de droit commun de l'Education nationale/CDI – la mission locale – France travail – le comité local pour l'emploi et les crédits spécifiques pour soutenir la recherche de stage en lien notamment avec le Club des entrepreneurs Uzège Pont du Gard</p>	
<p><b>Contexte/diagnostic</b> <b>Environnement</b> <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b></p>	<p>Favorables</p>	<p>Défavorables</p>
	<p>L'ouverture de bureau des entreprises dans les lycées professionnels L'engagement du Club des Entrepreneurs</p>	<p>La difficulté de trouver des stages en l'absence de réseau relationnel - une méconnaissance des métiers et des réalités de l'entreprise</p>
<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>Organisation des journées portes ouvertes dans les entreprises membres du club Mobilisation des entreprises du club pour l'accueil des stagiaires (cf questionnaire) EVS : accompagnement des parents pour renseigner parcours sup</p>	
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Crédits de droit commun et crédits spécifiques politique de la ville</p> <p>Education nationale / CDI / bureau des entreprises des lycées professionnels – ML – France travail - EEE</p>	
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Nbre et types d'actions réalisées Nbre de personnes ayant participé aux actions Nbre de métiers découverts</p>	

**Enjeu 1 : Des quartiers mobilisés pour le développement économique, l'emploi et l'insertion**

Orientation stratégique 1.3 : Sécuriser les parcours vers l'emploi

<b>FICHE PROJET N°1.3.3</b>	Maintenir la coordination des acteurs de l'emploi afin d'améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises du territoire.
<b>Pilote du projet</b>	France Travail – Comité territorial pour l'emploi
<b>Référent du projet et des actions</b>	France Travail
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Coordination des acteurs et des actions en direction des demandeurs d'emploi/offreurs de services et des entreprises
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u></p> <p>Garantir la continuité de l'accompagnement et sécuriser les transitions (vers d'autres droits sociaux : retraite, handicap...) pour des parcours sans couture – sécuriser la durabilité de l'emploi/l'intégration réussie dans l'emploi quand les entreprises et/ou les personnes recrutées en ont besoin</p> <p><u>Pour les partenaires :</u></p> <p>« Faire équipe pour accompagner la réussite de toutes les personnes et de toutes les entreprises du territoire »<sup>5</sup></p> <p><u>Pour le territoire :</u> Faire mieux ensemble</p>

<sup>5</sup> <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/mission-de-prefiguration-france-travail-rapport-de-synthese-de-la-concertation-avril-2023.pdf>

<p><b>Cadre</b> (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</p> <p><b>Public Cible</b></p>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? Dans l'Uzège pour les habitants du QPV</p> <p>Avec qui ? France Travail et les collectivités</p> <p>Tout public dont les habitants du QPV</p>	
<p><b>Contexte/diagnostic</b> <b>Environnement</b> (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</p>	<p>Favorables</p> <p>« Le plein emploi »</p> <p>Mise en commun des compétences de France Travail, des régions, des départements, des intercommunalités et des missions locales</p> <p>Des acteurs ayant déjà des habitudes de travail en commun</p>	<p>Défavorables</p> <p>La mise en place en cours de France Travail</p>
<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b> (Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</p>	<p>En cours de mise en œuvre au niveau national et sa déclinaison locale</p>	
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b> (De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Droit commun</p>	
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Nombre de rencontres – Quelle place dans ces instances pour les habitants des QPV – Quelle déclinaison des</p>	

	politiques de droit commun aux spécificités des habitants des Mûriers/Amandiers
--	---

Fiche Projet n° : 1.4.1

**Enjeu 1 : Des quartiers mobilisés pour le développement économique, l'emploi et l'insertion**

Orientation stratégique 1.4 : Articuler et renforcer l'offre d'apprentissage du français notamment à visée d'insertion professionnelle

<b>FICHE PROJET N°1.4.1</b>	Décliner sur le territoire une offre d'apprentissage du français adaptée aux besoins des habitants (illettrisme, alphabétisation, FLE...) notamment à visée professionnelle.
<b>Pilote du projet</b>	Etat /CCPU
<b>Référent du projet et des actions</b>	Ceregard : Centre de Ressources Illettrisme et Apprentissage de la langue française
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Une offre d'apprentissage du français accessible et adaptée aux besoins des habitants
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<u>Pour le public :</u> Une offre adaptée aux besoins de chacun – apprentissage du français pour favoriser l'autonomie et l'insertion professionnelle

	<p><u>Pour les partenaires :</u></p> <p>Des réponses adaptées à chacun et accessibles sur le territoire</p> <p><u>Pour le territoire :</u></p> <p>Elévation des compétences de base</p>	
<p><b>Cadre</b> <b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b> <b>Public Cible</b></p>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? Dans le Gard accessible aux habitants du QPV</p> <p>Avec qui ? LECTIO – UP – CEREgard – ACI – CCPU/EEE – ML – France travail</p> <p>Avec quoi ? Les crédits de droit commun et des crédits spécifiques pour développer une offre locale</p>	
<p><b>Contexte/diagnostic</b> <b>Environnement</b> <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b></p>	<p>Favorables</p> <p>Convention avec CEREgard</p> <p>Dispositif LECTIO</p> <p>Les actions portées par l'UP</p>	<p>Défavorables</p> <p>Difficulté de constituer sur un temps donné un groupe de 6 personnes ayant les mêmes besoins</p> <p>Une offre principalement développée en dehors du territoire</p>
<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>1- Illettrisme</p> <p>Un dispositif de droit commun à implanter sur le territoire : LECTIO (Alès Greta/Nîmes CRFP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Constituer un groupe (minimum de 6 personnes)</li> <li>➔ Session de sensibilisation illettrisme par Ceregard à Uzès pour les différents acteurs (UP, Airelles, CCAS Saint Quentin, ML, France travail) pour le repérage des personnes</li> <li>➔ Une structure ou une personne qui centralise les demandes et contacte LECTIO</li> <li>➔ Un lieu</li> </ul> <p>2- UP Uzège : organisme de formation d'Uzès envisage l'ouverture d'une formation FLE/illettrisme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Recrutement d'un formateur (avant la fin de l'année 2024)</li> </ul>	

	<p>→ Financement : action individuelle de formation France Travail</p> <p>3- Atelier français numérique (à étudier) : besoin de locaux, équipements et personnes pour accompagner</p> <p>4- Action formation continue FLE/ALPHA</p> <p>Mobilisation des collectivités locales pour interpeller les financeurs de la formation professionnelle : CD + CR notamment pour l'ouverture d'une AFC (Action formation continue) -FLE/Alpha (France Travail Nîmes Courbessac pour les DE d'Uzès)</p> <p>Absence de réponse alpha sur le territoire - Solliciter la politique de la ville pour l'ouverture d'une ASL alpha (formation par l'équipe de Ceregard)</p> <p>5- Ateliers sociolinguistiques – ASL l'UP Uzège</p>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Crédits de droits communs – Coordination des acteurs – Crédits spécifiques</p> <p>Etat – France Travail – Mission locale</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Nombre et type d'actions proposées – Formation/sensibilisation des acteurs au repérage et positionnement des publics</p> <p>Nombre de personnes entrées en parcours d'apprentissage.</p>

**Enjeu 1 : Des quartiers mobilisés pour le développement économique, l'emploi et l'insertion**

Orientation stratégique 1.4 : Articuler et renforcer l'offre d'apprentissage du français notamment à visée d'insertion professionnelle

<b>FICHE PROJET N° 1.4.2</b>	Consolider une offre d'ateliers sociolinguistiques visant à rendre les apprenants autonomes dans les "espaces sociaux" ainsi que le développement d'une offre de français numérique.
<b>Pilote du projet</b>	Etat/CCPU/CD
<b>Référent du projet et des actions</b>	Université Populaire
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Rendre les apprenants autonomes dans les « espaces sociaux » Réduire la fracture numérique
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u></p> <p>Une offre d'ateliers sociolinguistiques permettant de renforcer la socialisation, l'ouverture sur l'offre de la commune, et l'apprentissage du français – accompagner vers l'autonomie numérique</p> <p><u>Pour les partenaires :</u></p> <p>Une diversité des offres complémentaires avec la fiche 1.4.2 adaptée à chaque public</p> <p><u>Pour le territoire :</u></p>

	Une offre de proximité adaptée aux besoins des publics du territoire	
<b>Cadre</b> <b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b>  <b>Public Cible</b>	Quand ? 2024-2030 Où ? Sur Uzès à destination des publics des QPV Avec qui ? UP – Ceregard – EEE – Mission locale – France travail - EVS Avec quoi ? Crédits spécifiques Habitants des QPV	
<b>Contexte/diagnostic</b> <b>Environnement</b> <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	Favorables	Défavorables
	Une offre existante et développée depuis de nombreuses années par l'UP Un public captif Un espace de socialisation	Difficulté à intégrer des hommes dans le groupe et à changer de groupe en fonction de l'évolution des acquis
<b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b>	Identifier les besoins (test de positionnement) et définir un parcours d'apprentissage Coconstruire avec le public en parcours découverte de l'environnement Participer à des animations développées sur le QPV pour capter un nouveau public Développer une nouvelle offre autour du français numérique	
<b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b>	Crédits spécifiques	

<b>Partenaire(s) impliqué(s)</b>	UP – Ceregard – EEE – Mission locale – France travail - EVS
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Nombre et type d'actions proposées</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Taux de renouvellement par année</p> <p>Nombre d'heures suivies en moyenne par participant</p>

**Enjeu 2 : Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public**

Orientation stratégique 2.1 : Associer les habitants autour des interventions sur les espaces publics

<b>FICHE PROJET N° 2.1.1</b>	Animer la vie sociale sur l'ensemble du périmètre du nouveau QPV (EVS – animation socio-culturelle) et penser la place des personnes âgées au cœur du QPV
<b>Pilote du projet</b>	CCPU / EVS - CAF
<b>Référent du projet et des actions</b>	CCPU/EVS
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Mobiliser les habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives du QPV
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u></p> <p>Proposer des services et activités à finalités sociales et éducatives – soutenir le développement de la participation des usagers-habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement de la solidarité et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.</p> <p><u>Pour les partenaires :</u></p> <p>Répondre aux problématiques sociales collectives</p> <p><u>Pour le territoire :</u></p>

	Soutenir le développement de la participation des usagers-habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie	
<p align="center"><b>Cadre</b> <b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b></p> <p align="center"><b>Public Cible</b></p>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? dans les 2 secteurs du QPV</p> <p>Avec qui ? EVS et les associations et partenaires institutionnels qui proposent des activités et des animations au sein des 2 locaux de l'EVS sur les Mûriers et les Amandiers</p> <p>Avec quoi ? Crédit de droit commun / agrément CAF / crédits spécifiques</p>	
<p align="center"><b>Contexte/diagnostic</b></p> <p align="center"><b>Environnement</b></p> <p align="center"><b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b></p>	<p align="center">Favorables</p> <hr/> <p>Un retour d'expérience réussi Chez Amande and co</p> <p>Projet de nouveau local sur les Mûriers</p> <p>Un collectif d'habitants mobilisés sur les 2 secteurs avec une volonté de créer des actions communes au sein d'un conseil citoyen commun</p>	<p align="center">Défavorables</p> <hr/> <p>L'évolution des moyens humains et financiers</p> <p>Chaque quartier veut des services identiques à l'autre secteur, sans forcément penser collectif et complémentarité d'offre de service.</p>
<p align="center"><b>Approche stratégique – plan d'action</b></p> <p align="center"><b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Aménager un espace sur le secteur des Mûriers</li> <li>2- Recruter un adulte relais dédié aux Mûriers</li> <li>3- Renforcer le temps de l'animation</li> <li>4- Poursuivre la mobilisation des habitants et créer une association sur les Mûriers</li> <li>5- Reprendre les réponses aux questionnaires et poursuivre l'analyse permanente des besoins des publics afin de développer des réponses adaptées.</li> <li>6- Analyser spécifiquement les besoins attendus par les personnes âgées.</li> <li>7- Etendre certaines conventions afin de prévoir des interventions sur les 2 secteurs.</li> <li>8- Identifier de nouveaux intervenants en fonction des besoins attendus.</li> </ol>	

<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Agrément CAF - Financement de droit commun – financement adultes relais, un par secteur – Aménagement du local sur les Mûriers /crédit d'investissement – Abattement TFPB- Fonds de Participation des Habitants (FPH)</p> <p>Etat – CAF – CCPU – Ville – CD et les opérateurs et partenaires publics présents sur le territoire</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Création du 2<sup>ème</sup> lieu</p> <p>Recrutement du 2<sup>ème</sup> adulte relais</p> <p>Extension du temps d'animation de l'EVS</p> <p>Création d'une association par secteur</p> <p>Nombre et type d'activités proposées</p> <p>Nombre de personnes des deux secteurs fréquentant les activités proposées sur les Mûriers et les Amandiers</p>

**Enjeu 2 : Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public**

Orientation stratégique 2.1 : Associer les habitants autour des interventions sur les espaces publics

<b>FICHE PROJET N° 2.1.2</b>	Animer la participation et l'implication des habitants (conseil citoyen, associations de quartier, table de quartier...)
<b>Pilote du projet</b>	Etat/CCPU
<b>Référent du projet et des actions</b>	Conseil citoyen – Unique pour les deux secteurs avec un animateur
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Impliquer les habitants dans les décisions qui concernent la vie dans le quartier
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u></p> <p>Se sentir concerné, s'impliquer, développer une citoyenneté, créer des liens sociaux, s'intéresser aux affaires de la cité</p> <p><u>Pour les partenaires :</u></p> <p>Mettre en place des projets qui répondent aux attentes et besoins de la population</p> <p><u>Pour le territoire :</u></p> <p>Prévoir des interventions sur les espaces publics adaptées aux usages.</p>

<p style="text-align: center;"><b>Cadre</b> <b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b> <b>Public Cible</b></p>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? Sur les deux secteurs des QPV</p> <p>Avec qui ? Avec les habitants des QPV, le conseil citoyen, les deux associations d'habitants des Mûriers et des Amandiers, Etat, CCPU, Ville, bailleurs sociaux</p> <p>Avec quoi ? Les crédits spécifiques politiques de la ville</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Contexte/diagnostic</b> <b>Environnement</b> <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b></p>	<p style="text-align: center;">Favorables</p> <p>Le retour d'expérience du conseil citoyen</p> <p>La mobilisation des habitants sur les quartiers des Amandiers et leur volonté d'accompagner, soutenir la démarche engagée par les habitants des Mûriers</p> <p>L'association existante des habitants des Amandiers et le projet de création de l'association des habitants des Mûriers</p> <p>Des habitants mobilisés lors de l'enquête sur l'espace public sur les Mûriers</p>	<p style="text-align: center;">Défavorables</p> <p>Le risque d'essoufflement des habitants des Amandiers (toujours un peu les mêmes entre l'association, le CC et l'EVS)</p> <p>Le soutien encore nécessaire pour accompagner l'animation de la dynamique du conseil citoyen.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>Ouvrir le conseil citoyen à des nouvelles candidatures et notamment celles issues des Mûriers</p> <p>Poursuivre l'animation du conseil citoyen par un prestataire externe</p> <p>Associer les membres du conseil citoyen et plus largement les habitants aux décisions : aménagements, animations...qui les concernent</p> <p>Réaliser tous les 3 ans une enquête habitants pour identifier l'évolution des besoins et des attentes</p>	

	Organiser des tables de quartiers pour développer une culture citoyenne et une implication des habitants
<b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b>  <b>Partenaire(s) impliqué(s)</b>	<p>Animation du conseil citoyen – adultes relais des EVS – crédits spécifiques politique de la ville</p> <p>Une démarche des collectivités territoriales et des bailleurs d'associer les habitants pour les informer, les consulter, et les concerter autour de l'ensemble des projets qui les concernent.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien du conseil citoyen</li> <li>- Nombre de membres et lieux de résidence</li> <li>- Nombre de rencontres</li> <li>- Nombre d'actions portées et mises en œuvre</li> <li>- Nombre de sujets de concertation</li> <li>- Nombre d'habitants mobilisés</li> </ul>

**Enjeu 2 : Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public**

Orientation stratégique 2.1 : Associer les habitants autour des interventions sur les espaces publics

<b>FICHE PROJET N° 2.1.3</b>	Soutenir les actions portées par les habitants au travers du fonds de participation des habitants
<b>Pilote du projet</b>	Etat/CD/CCPU
<b>Référent du projet et des actions</b>	CCPU/ Association(s) du Conseil citoyen
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Mise en responsabilité des habitants par un mode de financement souple et rapide d'actions portées par eux en soutenant leurs initiatives sur des fêtes de quartier, des manifestations culturelles et sportives, des sorties, des formations de bénévoles ou d'habitants, des actions de gestion urbaine de proximité...
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<u>Intérêts pour les partenaires :</u> Soutenir les initiatives des habitants – Contribuer à modifier l'image du quartier dans la ville -Transformer les relations des habitants avec les élus et les professionnels.
<b>Cadre</b> <b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b>	Quand ? 2024-2030 Où ? dans les 2 secteurs du QPV Avec qui ? avec les EVS, les associations de quartier et le conseil citoyen

<b>Public Cible</b>	Avec quoi ? les crédits spécifiques du Fonds de Participation des Habitants (FPH)	
<b>Contexte/diagnostic</b> <b>Environnement</b> <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	Favorables	Défavorables
	Un retour d'expérience sur les Amandiers	Le montant de l'enveloppe du FPH alors qu'il intervient sur 2 secteurs distincts
<b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b>	<p>Identifier le montant du FPH et mobiliser son enveloppe au service des projets des habitants des 2 secteurs du QPV</p> <p>Permettre aux 2 associations de mobiliser les habitants pour développer des initiatives correspondant aux attentes du plus grand nombre et créant de la cohésion entre les deux secteurs.</p>	
<b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b>  <b>Partenaire(s) impliqué(s)</b>	<p>Les crédits du fond de participation des habitants et les services supports mobilisés pour la mise en œuvre des initiatives soutenues</p> <p>Etat/CD/CCPU/Ville/Bailleurs – Association d'habitants/EVS</p>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant de l'enveloppe</li> <li>- Nombre et type de projets soutenus</li> <li>- Nombre de participants à l'élaboration de l'initiative</li> <li>- Nombre de participants à la mise en œuvre de l'initiative</li> </ul>	

**Enjeu 2 : Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public**

Orientation stratégique 2.1 : Associer les habitants autour des interventions sur les espaces publics

<b>FICHE PROJET N° 2.1.4</b>	Renforcer l'entretien des parties communes par des actions de sensibilisation des habitants (afin de réduire le coût du sur-entretien), des actions de sur-entretien et un renforcement de la présence de proximité des bailleurs (gestion des parties communes, des encombrants, propreté des halls...)
<b>Pilote du projet</b>	Bailleurs sociaux
<b>Référent du projet et des actions</b>	Gestionnaire de patrimoine des bailleurs sociaux
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Des parties communes entretenues et respectées par les résidents
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<u>Pour le public</u> : s'impliquer dans la vie de leur immeuble
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? sur le patrimoine des bailleurs sociaux</p> <p>Avec qui ? les résidents - les bailleurs - les prestataires/intervenants</p> <p>Avec quoi ? financement bailleurs et abattement TFPB</p>

<b>Contexte/diagnostic</b> <b>Environnement</b> <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	Favorables	Défavorables
	Un retour sur expérience du bailleur commun aux Amandiers et aux Muriers : Habitat du Gard – l'expérience du bailleur un Toit pour Tous sur d'autres QPV	Absence de gardien – des interventions de prestataires non impliqués spécifiquement sur le territoire (comme une régie de quartier par exemple)
<b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b>	Sensibiliser, associer, informer, concerter les habitants lors de la consultation	
<b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b>	Crédits des bailleurs et abattement TFPB : un Toit pour Tous – Habitat du Gard -FDI Habitat – SEMIGA – CCAS	
<b>Partenaire(s) impliqué(s)</b>	Etat – CCPU - Ville	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Montant investi – tonnes d'encombrants collectés – nombre de passages nécessaires	

**Enjeu 2 : Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public**

Orientation stratégique 2.2 : Aménager les espaces publics contribuant à favoriser la rencontre (EVS – local sur les mûriers)

<b>FICHE PROJET N° 2.2.1</b>	Créer un local sur les Mûriers autour d'un espace central
<b>Pilote du projet</b>	Ville/CCPU/CAF/Etat
<b>Référent du projet et des actions</b>	Ville – service technique
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Création d'un local sur les Mûriers et aménagement d'un espace extérieur de convivialité au cœur du quartier
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u> Un espace pour se rencontrer, échanger, y réaliser des activités cf fiche 2.1.1</p> <p><u>Pour les partenaires :</u> Une équité territoriale entre les Amandiers et les Mûriers</p> <p><u>Pour le territoire :</u> La création de lien social</p>
<b>Cadre</b> <b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? Autour de la résidence d'Habitat du Gard sur les Mûriers</p>

<b>Public Cible</b>	<p>Avec qui ? Ville – CCPU/EVS – Etat – CAF – les habitants</p> <p>Avec quoi ? Crédit droit commun et crédits spécifiques d'investissement</p>	
<b>Contexte/diagnostic</b> <b>Environnement</b> <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	<b>Favorables</b>  Une emprise foncière disponible Une volonté politique Une attente forte des habitants Un retour d'expérience de Chez Amande and Co Des cofinancements mobilisables	<b>Défavorables</b>  Absence de lieu central disponible Les délais de construction
<b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b>	Etablir les plans en s'appuyant sur le retour d'expérience de Chez Amande and Co, en lien avec les habitants– chiffrer le projet – recherche de cofinancement – lancer les travaux - aménager	
<b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b>  <b>Partenaire(s) impliqué(s)</b>	Crédits de droit commun et crédits spécifiques d'investissement  Ville – CCPU/EVS – Etat – CAF – les habitants	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Création du local – Nbre d'habitants associés à l'élaboration du projet – Nbre d'habitants associés à l'aménagement	

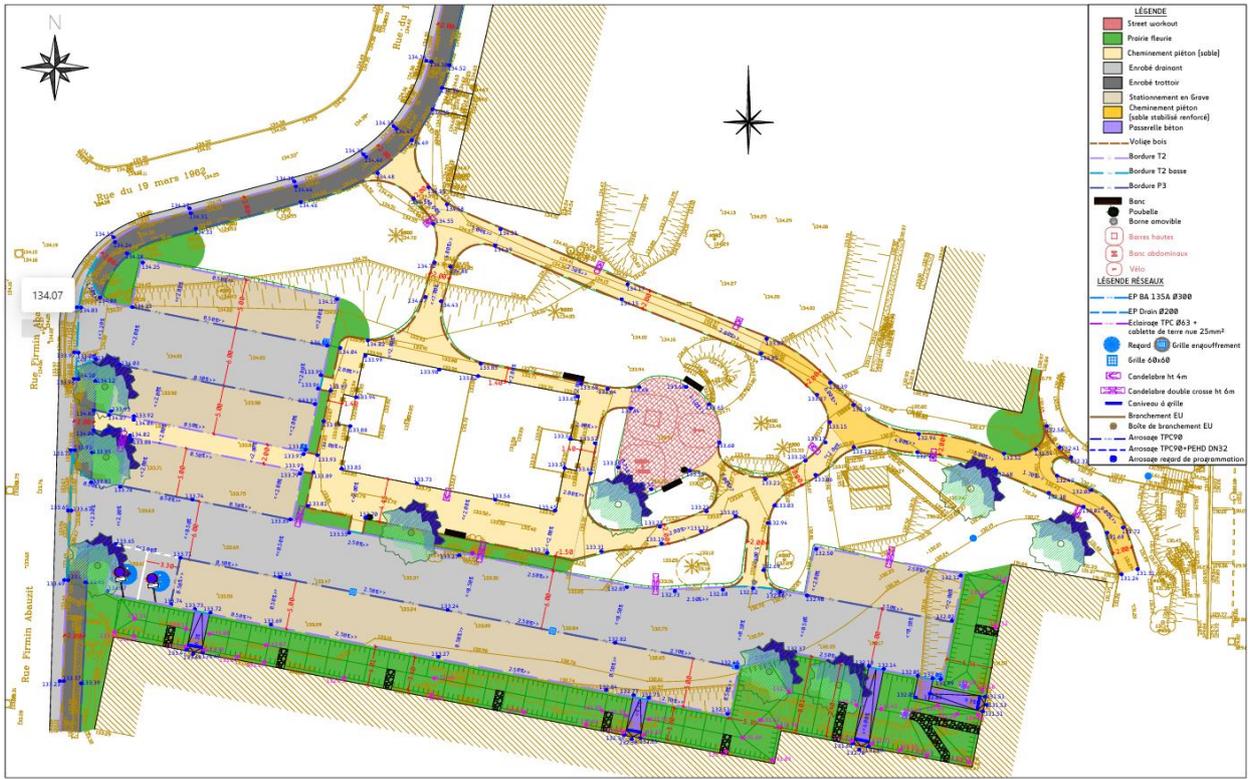
**Enjeu 2 : Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public**

Orientation stratégique 2.2 : Aménager les espaces publics contribuant à favoriser la rencontre (EVS – local sur les mûriers)

<b>FICHE PROJET N° 2.2.2</b>	Réaménager le parking des Mûriers : street workout – cheminement piétons – prairie fleurie – stationnement – Rénover les aires de jeux des mûriers et en sécuriser les accès
<b>Pilote du projet</b>	Ville d'Uzès
<b>Référent du projet et des actions</b>	Direction des Services Techniques
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Réaménagements en vue de la requalification et de la sécurisation de la voirie communale au cœur des Mûriers
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u></p> <p>Sécurisation du stationnement et de la circulation piétonne - Le développement d'espace dédié aux jeunes – installation de bancs attendus par les habitants</p> <p><u>Pour les partenaires :</u></p> <p>Des réponses concrètes aux demandes des habitants au moment de l'entrée du secteur dans le nouveau périmètre du QPV</p> <p><u>Pour le territoire :</u></p> <p>Le renforcement d'une centralité avec des espaces ouverts et sécurisés</p>

<p style="text-align: center;"><b>Cadre</b></p> <p style="text-align: center;"><b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Public Cible</b></p>	<p>Quand ? 2024</p> <p>Où ? Rue Firmin Abauzit / Quartier des Mûriers – Parcelle BC140</p> <p>Avec qui ? Ville</p> <p>Avec quoi ? Crédit de droit commun</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Contexte/diagnostic</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Environnement</b></p> <p style="text-align: center;"><b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b></p>	<p style="text-align: center;">Favorables</p> <p>Un calendrier favorable : démarrage des travaux à l'entrée du secteur dans le périmètre du nouveau contrat de ville.</p> <p>Une réponse à des demandes des habitants</p> <p>La sécurisation des espaces</p>	<p style="text-align: center;">Défavorables</p> <p>Les habitants non associés à l'élaboration du projet – une information après le démarrage du projet ne permettant pas d'ajustement.</p> <p>La problématique de manque de stationnement dans le quartier à cause des voitures n'appartenant pas aux résidents, laissées à la journée sur le parking</p>
<p style="text-align: center;"><b>Approche stratégique – plan d'action</b></p> <p style="text-align: center;"><b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>Création d'un espace parking délimité pour 49 places de stationnement dont 2 places de PMR avec l'implantation d'arbres et de végétation.</p> <p>Réfection du trottoir rue Firmin Abauzit et création des cheminements piétons PMR pour desservir le plateau sportif avec les différents passages existants à l'Est et à l'Ouest.</p> <p>Sécurisation des accès au city stade et à une nouvelle aire de street workout afin de les isoler du parking.</p> <p>Mise en place de l'éclairage, sur cette zone actuellement dépourvue de lumière.</p> <p>Collecter les eaux pluviales de ruissellement sur les parkings et les raccorder au réseau d'assainissement pluvial.</p>	

	<p>Mars 2024 : Présentation des travaux sur le terrain aux interlocuteurs locaux (bailleurs et élus (ville et CCPU)) – Affichage d'informations sur site mentionnant les coordonnées des services techniques de la ville pour les habitants qui souhaiteraient des précisions sur l'opération.</p> <p>A l'étude, l'aménagement d'une aire de jeux à l'entrée des Mûriers</p>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Crédit d'investissement / droit commun ville</p> <p>La coordination des travaux, l'accompagnement à l'appropriation des nouveaux usages et la gestion anticipée des hypothétiques conflits d'usage...</p> <p>Ville – CCPU/EVS – Etat (crédit quartier d'été) pour une appropriation des espaces</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Réalisation des aménagements</p> <p>Nbre de voitures stationnées sur les places prévues</p> <p>La fréquentation des espaces et le public fréquentant l'espace (origine géographique, âge, genre...)</p>



**Enjeu 2 : Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public**

Orientation stratégique 2.2 : Aménager les espaces publics contribuant à favoriser la rencontre (EVS – local sur les mûriers)

<b>FICHE PROJET N° 2.2.3</b>	Entretien et rénover les espaces publics	
<b>Pilote du projet</b>	Ville - Bailleurs	
<b>Référent du projet et des actions</b>	Ville - Bailleurs	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Des espaces publics entretenus et rénovés	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u> Un cadre de vie agréable, favorisant la rencontre</p> <p><u>Pour les partenaires :</u> Changer l'image du QPV</p> <p><u>Pour le territoire :</u> Un cadre de vie approprié</p>	
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? sur les 2 secteurs du QPV</p> <p>Avec qui ? Bailleurs – ville – habitants – propriétaires et locataires</p> <p>Avec quoi ? crédit d'investissement et de fonctionnement de droit commun et crédit spécifique politique de la ville dont abattement TFPB pour le sur-entretien – le fond de participation des habitants</p>	
<b>Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	Favorables	Défavorables
	<p>Convention relative à l'entretien des tours d'échelle à Uzès par la ville pour les 2 résidences appartenant à Habitat du Gard :</p> <p>-Sur les Mûriers : Rue et Place Firmin Abauzit</p> <p>-Sur les Amandiers : Rue des Amandiers et Place Saint-Géniès</p> <p>Le sur-entretien co-financé par l'abattement TFPB</p> <p>Les projets de rénovation et d'aménagement en cours sur les Mûriers et prévus sur les Amandiers</p>	<p>Le manque d'implication de certains habitants.</p> <p>L'individualisme et l'incivisme.</p> <p>Le manque d'associations des habitants dans les projets, qui ne favorise pas leur appropriation.</p> <p>L'absence de régie de quartier permettant d'impliquer les habitants dans les décisions et la réalisation des travaux</p>

<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b></p> <p><b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>Réalisation des projets de rénovation et d'aménagement</p> <p>Mobilisation de l'abattement TFPB sur le sur-entretien</p> <p>Associer les habitants dans les projets de rénovation et d'entretien</p> <p>Réaliser des diagnostics en marchant et des marches exploratoires avec les habitants et les acteurs locaux afin de partager le diagnostic et de co-construire des propositions d'intervention</p> <p>Convention ville bailleur relative à l'entretien de tours d'échelle par la commune d'Uzès sur les 2 résidences appartenant à Habitat du Gard</p>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Crédit de droit commun – abattement TFPB – crédit spécifique politique de la ville sur des actions de sensibilisation et/ou actions collectives</p> <p>Ville/CCPU/Etat/bailleurs</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Travaux de rénovation réalisés – montant des investissements – montant des dépenses d'entretien et évolution sur la durée du contrat – part de la convention TFPB mobilisée pour le sur-entretien</p>

**Enjeu 2 : Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public**

Orientation stratégique 2.2 : Aménager les espaces publics contribuant à favoriser la rencontre (EVS – local sur les mûriers)

<b>FICHE PROJET N° 2.2.4</b>	Améliorer l'entretien des espaces publics par une meilleure articulation des interventions (convention pour l'entretien de tours d'échelle – abattement TFPB - rénovation des halls : un toit pour tous) et par des aménagements (canisette...)	
<b>Pilote du projet</b>	Ville - Bailleurs	
<b>Référent du projet et des actions</b>	Ville - Bailleurs	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Des espaces publics entretenus Des rénovations et des aménagements réalisés	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u> Un cadre de vie agréable, favorisant la rencontre</p> <p><u>Pour les partenaires :</u> Changer l'image du QPV</p> <p><u>Pour le territoire :</u> Un cadre de vie approprié</p>	
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? sur les 2 secteurs du QPV</p> <p>Avec qui ? Bailleurs – ville – habitants – propriétaires et locataires</p> <p>Avec quoi ? Crédit d'investissement et de fonctionnement de droit commun et crédit spécifique politique de la ville dont abattement TFPB pour le sur-entretien – Le fond de participation des habitants</p>	
<b>Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	<b>Favorables</b>	<b>Défavorables</b>
	Convention relative à l'entretien des tours d'échelle à Uzès par la ville pour les 2 résidences appartenant à habitat du Gard : sur les mûriers : Rue et Place Firmin Abauzit – sur les Amandiers Rue des Amandiers et Place Saint-Géniès Le sur-entretien co-financé par l'abattement TFPB	Le manque d'implication de certains habitants L'individualisme et l'incivisme Le manque d'association des habitants dans les projets ne favorise pas leur appropriation L'absence de régie de quartier permettant d'impliquer les habitants dans les

	<p>Les projets de rénovation et d'aménagement en cours sur les mûriers et prévus sur les Amandiers</p> <p>Les projets d'investissements d'Un Toit Pour Tous</p>	décisions et la réalisation des travaux
<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b></p> <p><b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>Convention relative à l'entretien des tours d'échelle à Uzès par la ville pour les 2 résidences appartenant à Habitat du Gard : sur les Mûriers : Rue et Place Firmin Abauzit – sur les Amandiers Rue des Amandiers et Place Saint-Géniès</p> <p>Rénovation des halls du bailleur Un Toit Pour Tous</p> <p>Réalisation des projets d'aménagement</p> <p>Mobilisation de l'abattement TFPB sur le sur-entretien</p> <p>Associer les habitants dans les projets de rénovation et d'entretien.</p> <p>Réaliser des diagnostics en marchant – Mobilisation de l'association des locataires et lien étroit avec les gestionnaires de patrimoine.</p>	
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b></p> <p><b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Crédit de droit commun – abattement TFPB – crédit spécifique politique de la ville sur des actions de sensibilisation et/ou actions collectives</p> <p>Ville/CCPU/Etat/bailleurs</p>	
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de rénovation réalisés</li> <li>- Montant des investissements</li> <li>- Montant des dépenses d'entretien et évolution sur la durée du contrat</li> <li>- Part de la convention TFPB mobilisée pour le sur-entretien</li> </ul>	

**Enjeu 2 : Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public**

Orientation stratégique 2.3 : Renforcer et coordonner les animations sur l'espace public (fête des voisins, animations sportives, culturelles...)

<b>FICHE PROJET N° 2.3.1</b>	Décliner sur le périmètre des deux secteurs du QPV les événements culturels (Le Temps des Cerises...) et créer des événements sur les secteurs en lien avec la Ville (Carnaval, ...).	
<b>Pilote du projet</b>	CCPU	
<b>Référent du projet et des actions</b>	CCPU/direction culture et EVS	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Créer de l'animation permettant des rencontres sur les deux secteurs du QPV	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u> Favoriser l'accès de chaque habitant à la culture Faire des découvertes culturelles S'ouvrir à différents arts Donner envie de pratiquer</p> <p><u>Pour les partenaires :</u> Contribuer à faire découvrir différentes offres culturelles Favoriser les rencontres et les échanges entre les habitants Capacité de la culture à fédérer les énergies, à rassembler et à porter les valeurs de partage, à contribuer à la construction de la citoyenneté</p> <p><u>Pour le territoire :</u> Changer le regard sur les QPV Animer l'espace public pour une réappropriation des espaces Tisser les liens sociaux Contribuer de la mixité sociale Favoriser le sentiment d'appartenance commune à une ville.</p>	
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	<p>Quand ? 2024-2030 Où ? dans les 2 secteurs des QPV et sur la ville Avec qui ? les acteurs culturels et événementiels Avec quoi ? crédit de droit commun et crédits spécifiques politique de la ville</p>	
<b>Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	Favorables	Défavorables
	Une offre culturelle et événementielle variée sur le territoire	Une offre culturelle pensée pour les habitants et pas suffisamment par les habitants

	<p>Une appétence des habitants du QPV et une implication de l'EVS dans l'accueil d'évènements et d'offres culturelles</p>	
<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- La déclinaison du festival du Temps des Cerises dans le QPV : le « Cerisier dans mon Quartier » Organisation de spectacles de rue à dimension familiale et conviviale au cœur du QPV. Pique-nique tiré du sac avec déambulation dans les rues avec un groupe musical pour mieux découvrir le quartier – guinguette éphémère avec le conseil citoyen proposant des plats à emporter « faits maison » et des boissons.</li> <li>2- Les rencontres organisées par la Maison dance CDCN au sein du QPV permettant d'irradier le quartier toute l'année avec des propositions à l'attention des habitants et d'assurer une présence artistique en continue</li> <li>3- Développer des actions à l'intérieur et à l'extérieur du quartier pour inviter les habitants à faire des aller-retours entre le quartier et l'extérieur, à découvrir des lieux culturels et à rencontrer l'Autre lors de moments partagés.</li> <li>4- Coconstruire avec les habitants un musée éphémère sur le QPV</li> <li>5- Décliner une offre culturelle et événementielle, pensée par et pour les habitants à l'intérieur et à l'extérieur du quartier pour ouvrir le quartier sur l'extérieur et donner envie aux habitants d'aller découvrir les lieux de culture de la ville.</li> </ol>	
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Crédit de droit commun et crédit spécifique politique de la ville</p> <p>Etat-politique de la ville / Caf – Animation globale / CCPU – Direction de la culture / Ville – MJC</p>	
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>		

**Enjeu 2 : Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public**

Orientation stratégique 2.3 : Renforcer et coordonner les animations sur l'espace public (fête des voisins, animations sportives, culturelles...)

<b>FICHE PROJET N° 2.3.2</b>	Renforcer les animations sportives sur les espaces publics.	
<b>Pilote du projet</b>	Etat/CCPU/Ville	
<b>Référent du projet et des actions</b>	Service des sports	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Des animations sportives accessibles à tous sur les espaces publics	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u>            Découvrir des pratiques            Sortir de l'isolement et/ou des liens virtuels (écrans)            S'approprier les espaces publics            Favoriser les rencontres entre habitants            Remise en forme et bien-être de la population</p> <p><u>Pour les partenaires :</u>            Favoriser les rencontres et les échanges entre les habitants            Contribuer à améliorer la santé et le bien-être de la population</p> <p><u>Pour le territoire :</u>            Renforcer l'appropriation positive des espaces publics</p>	
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	<p>Quand ? 2024-2030            Où ? Sur les deux secteurs des QPV et notamment sur les espaces aménagés : City stade / Street Workout            Avec qui ? les habitants – les acteurs associatifs – le service des sports            Avec quoi ? Les équipements – Des salles – Des professionnels des associations et des services – Les crédits de droit commun et les crédits politique de la ville</p>	
<b>Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	Favorables	Défavorables
	<p>Le service des sports de la ville qui développe une offre accessible aux jeunes des QPV            Le retour d'expérience des actions sportives soutenues dans la programmation 2015-2023 sur les Amandiers</p>	<p>L'évolution des pratiques plus sédentaires            Le coût des licences et/ou des inscriptions, un frein à la pratique au sein d'un club en dehors des actions spécifiques politique de la ville</p>

<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Maintenir une offre de pratiques sportives régulières diverses au sein des QPV proposée par les clubs et/ou en lien avec les clubs : karaté, les mercredis du raid, ateliers cultures urbaines, yoga, art du cirque</li> <li>2- Communiquer, animer des temps de découvertes réguliers, à des jours et des horaires fixes, et de participation à des activités sportives diverses (football, basket-ball, rollers, tennis...)</li> <li>3- Proposer des activités ponctuelles permettant la découverte de nouvelles pratiques sportives : danse, ...</li> <li>4- Développer une offre diversifiée lors des quartiers d'été permettant de créer du lien entre les deux secteurs du QPV et à l'extérieur du QPV</li> </ol>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Crédits de droit commun et crédits spécifiques politique de la ville</p> <p>Etat/CCPU/Ville/CAF/CD Service sports et loisir d'Uzès – Clubs présents sur la ville – Associations sportives</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et type d'activités proposées</li> <li>- Nombre de participants (âge et genre)</li> <li>- Lieu d'habitation des personnes participantes aux activités proposées</li> <li>- Taux de renouvellement sur les ateliers proposés</li> </ul>

Enjeu 2 : Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public

Orientation stratégique 2.3 : Renforcer et coordonner les animations sur l'espace public (fête des voisins, animations sportives, culturelles...)

<b>FICHE PROJET N° 2.3.3</b>	Soutenir les différentes animations sur l'espace public (fête des voisins, nettoyons notre quartier, ...)
<b>Pilote du projet</b>	Ville/CCPU
<b>Référent du projet et des actions</b>	CCPU-EVS
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Permettre aux voisins de se rencontrer de façon conviviale, favoriser les rencontres entre habitants, entre voisins. S'approprier l'espace public, y passer du temps, y développer des expériences en relation avec le lieu et être capable de s'en souvenir.
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u> Rompre l'isolement et/ou des liens virtuels (écrans) Créer un sentiment d'appartenance au quartier Permettre aux voisins de se rencontrer de façon conviviale Favoriser les rencontres entre habitants, entre voisins Renforcer les solidarités de voisinage</p> <p><u>Pour les partenaires :</u> Favoriser les rencontres et les échanges entre les habitants</p> <p><u>Pour le territoire :</u> Renforcer l'appropriation positive des espaces publics</p>
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	<p>Quand ? 2024-2030 Où ? dans les 2 secteurs du QPV Avec qui ? les habitants, les bailleurs, la ville, la CCPU/EVS Avec quoi ? Moyens logistiques de la ville – subvention des bailleurs – mobilisation et implication des habitants</p>

<b>Contexte/diagnostic Environnement</b> <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	Favorables	Défavorables
	Des lieux (EVS) favorisant la rencontre Un historique : une fête des voisins qui était soutenue avant par Habitat du Gard Des journées nationales dédiées : 31 mai pour la fête des voisins – 17 septembre pour le World Clean Up Day...	Une tendance au repli L'arrêt de l'organisation de la fête des voisins en période COVID et la nécessité d'impulser une nouvelle dynamique
<b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b>	Mobiliser les habitants volontaires identifiés via le Conseil citoyen, les associations de quartiers et l'EVS. Débloquer des aides financières (bailleurs) et une logistique (tables, chaises, sacs et pinces pour le nettoyage, ...). Communiquer, mobiliser les habitants (sans proposer de repas à emporter), chacun apportant un repas à partager La subvention permettant de financer : l'apéro, l'animation (musicale par exemple) ...	
<b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b>  <b>Partenaire(s) impliqué(s)</b>	Subvention bailleurs (dans le cadre de l'abattement TFPB) Moyens logistiques ville Mobilisation des habitants  Les habitants, les bailleurs, la ville, la CCPU/EVS	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre et type d'animations proposées Nombre de participants (âge, genre et lieu d'habitation)	

**Enjeu 2 : Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public**

Orientation stratégique 2.4 : Maintenir la tranquillité publique (déclinaison des actions du CISPD sur le QPV)

<b>FICHE PROJET N° 2.4.1</b>	Communiquer, sensibiliser, prévenir et réprimer dans le domaine routier pour assurer la prévention et la sécurité routière	
<b>Pilote du projet</b>	CCPU	
<b>Référent du projet et des actions</b>	CCPU / Police intercommunale/CISPD	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Baisse de l'accidentologie – connaissance des facteurs de risque	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<u>Pour le public :</u> Connaissance des facteurs de risque Des accidents évités <u>Pour les partenaires :</u> Une population sensibilisée <u>Pour le territoire :</u> Baisse de l'accidentologie	
<b>Cadre</b> <b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b>  <b>Public Cible</b>	Quand ? 2024-2030 Où ? Sur l'ensemble des axes de circulation empruntés par les habitants des QPV Avec qui ? Coordinatrice CISPD – Police intercommunale - DDTM – Gendarmerie nationale – Education nationale Avec quoi ? Actions et crédits de droit commun	
<b>Contexte/diagnostic Environnement</b> <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	Favorables	Défavorables
	CISPD : enquête auprès des habitants = 57% sont préoccupés par l'insécurité routière Priorisation des enjeux issus du Document Général d'orientation et du plan départemental de prévention de la délinquance du Gard : Vitesse, usage des distracteurs (téléphone, GPS...), conduites addictives (alcool, stupéfiants, protoxyde	12% de la victimisation concerne les accidents de la route – SDIS 129 interventions sur des accidents de la circulation

	d'azote...), deux roues, milieu professionnel	
<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b>  <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>1- STSPD</p> <p>Fiche action n°4.1 Créer un tableau de bord mensuel/baromètre de la sécurité routière (information-sensibilisation-communication-prévention-contrôle-mesures alternatives aux poursuites- condamnations) en vue de sa diffusion numérique auprès des communes, des populations et de l'ensemble des partenaires</p> <p>Fiche action 4.2 : Mettre en œuvre et renforcer le volet prévention sécurité routière de la convention de coordination police intercommunale-gendarmerie nationale dans le cadre d'un plan intercommunal de prévention et de sécurité routière associant les communes, la communauté éducative et l'ensemble des partenaires</p> <p>2- Valoriser les dispositifs et les actions existantes, les faire connaître</p> <p>3- Fédérer les acteurs locaux</p> <p>4- Optimiser l'existant, au niveau du département, de l'éducation nationale, Gendarmerie nationale, de la CCPU</p> <p>5- Sensibiliser aux enjeux prioritaires de sécurité routière : Distracteurs-vitesse-conduites addictives-deux roues</p> <p>6- Diffuser une culture et une éducation aux risques à toutes les tranches d'âge dans la logique du continuum éducatif</p> <p>7- Décliner, pour les habitants du QPV le Plan intercommunal d'actions de sécurité routière intégrant les volets information, sensibilisation, communication, formation, contrôle et sanction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication à l'information, la sensibilisation et à la formation : mise en ligne du tableau bord mensuel (fiche action 4.2 de la STSPD) ;</li> <li>- Accompagnement au déploiement de radars pédagogiques à l'ensemble des communes de la CCPU (intégrant les modalités de comptage, de contrôle des vitesses et d'affichage des sanctions encourues) ;</li> <li>- Planification des opérations de contrôles routiers PIC-GN-PM : (vitesse, dépistage d'alcoolémie et de stupéfiants, usage de téléphones...) ;</li> <li>- Priorisation des sécurisations des sorties d'écoles des établissements scolaires ;</li> <li>- Intégration de la prévention et de la sécurité routière dans les événements festifs et les lieux de loisirs ;</li> <li>- Intégration de la prévention et de la sécurité routière dans le développement et l'aménagement du territoire (plan des mobilités, schéma intercommunal des liaisons douces, ...) ;</li> <li>- Intégration de la prévention et de la sécurité routière à la participation citoyenne intercommunale (fiche action 5.1 de la STSPD)</li> </ul>	

<p><b>Ressources et moyens à mobiliser (De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Cartographie de l'accidentalité routière – Baromètre de la DDTM -</p> <p>CCPU / CISPD – Parquet – SDIS – Association de prévention et de sécurité routière</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Accidentalité routière : alcool, stupéfiants, vitesse, distracteurs, jeunes, seniors, 2 roues motorisées, vélos, trajets domicile/travail</p> <p>Nombre d'actions d'information, sensibilisation, formation</p> <p>Nombre de participants (âge, genre et lieu d'habitation)</p>

**Enjeu 2 : Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public**

Orientation stratégique 2.4 : Maintenir la tranquillité publique (déclinaison des actions du CISPD sur le QPV)

<b>FICHE PROJET N° 2.4.2</b>	Agir collectivement contre les atteintes aux biens et à l'environnement (vidéoprotection, prévention situationnelle)	
<b>Pilote du projet</b>	Etat (préfecture) - Gendarmerie nationale - CCPU	
<b>Référent du projet et des actions</b>	CCPU/police intercommunale/CISPD – Gendarmerie nationale	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Baisse des atteintes aux biens et à l'environnement	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u> Connaissance des facteurs de risque Des atteintes aux biens et à l'environnement évitées</p> <p><u>Pour les partenaires :</u> Une population sensibilisée</p> <p><u>Pour le territoire :</u> Baisse des atteintes aux biens et à l'environnement</p>	
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? Sur l'ensemble des lieux fréquentés par les habitants des QPV</p> <p>Avec qui ? Coordinatrice CISPD – Police intercommunale – Etat/préfecture - Gendarmerie – Procureur</p> <p>Avec quoi ? Actions et crédits de droit commun</p>	
<b>Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	<b>Favorables</b>	<b>Défavorables</b>
	CISPD : enquête auprès des habitants = 52% sont préoccupés par les cambriolages Pour les 128 habitants du QPV enquêtés, parmi les plus gros problèmes à régler la sécurité arrive en 7 <sup>o</sup> position à 32% - Renforcer la sécurité est le défi n° 5 à 75% L'implantation d'une caméra à l'entrée du quartier des Mûriers	Un trafic précédemment implanté exogène au territoire Un sentiment d'insécurité lié au regroupement de jeunes

<p><b>Approche stratégique – plan d’action</b>  <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de prévention des risques de cambriolages (notamment auprès des seniors – vols par ruse)</p> <p>Réaliser une enquête de victimation auprès des personnes ayant déposé plainte</p>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b>  <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Crédits de droit commun</p> <p>Coordinateur CISPD – Police intercommunale – Etat/préfecture - Gendarmerie – Procureur</p>
<p><b>Indicateurs d’évaluation</b></p>	<p>Evolution des faits de délinquance  Evolution de la localisation des faits de délinquance  Nombre de réquisitions judiciaires  Evolution du taux d’élucidation  Modification du type de délinquance  Sentiment de sécurité des habitants</p>

## Enjeu 2 : Un cadre de vie approprié pour vivre ensemble dans l'espace public

Orientation stratégique 2.4 : Maintenir la tranquillité publique (déclinaison des actions du CISPD sur le QPV)

<b>FICHE PROJET N° 2.4.3</b>	Réguler les conflits de voisinage	
<b>Pilote du projet</b>	Bailleurs sociaux – Police communale - Gendarmerie	
<b>Référent du projet et des actions</b>	Gestionnaire de patrimoine des bailleurs sociaux	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Calme dans la résidence – baisse des tensions – bonne entente entre voisins	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour les habitants :</u>          Désamorcer les problèmes de voisinage          Contribuer à des bonnes relations de voisinage.</p> <p><u>Pour les partenaires :</u>          Contribuer au vivre ensemble</p> <p><u>Pour le territoire :</u>          Un territoire sans tension où il fait bon vivre</p>	
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	Quand ? 2024-2030 Où ? Sur les 2 secteurs du QPV Avec qui ? Les habitants - EVS - Bailleurs sociaux – Police communale - Gendarmerie Avec quoi ?	
<b>Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	<b>Favorables</b>	<b>Défavorables</b>
	Un bailleur, du parc privé ou social, est responsable vis à vis de son locataire des troubles de jouissance causés par les autres locataires ou occupants de l'immeuble, sur la base de l'article 1719, 3° du code civil sans <b>même</b> qu' <b>une clause du bail ne le prévoit explicitement</b> = obligation d'assurer une jouissance paisible aux locataires	Le développement de l'individualisme et un niveau de tolérance en baisse – L'absence de gardiens de proximité sur le parc de logements sociaux
<b>Approche stratégique – plan d'action</b>	Développer un continuum d'interventions pour prévenir et réguler les conflits de voisinage de la médiation à l'expulsion locative :	

<p><b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Dialoguer - Mobiliser une association de locataires pour faciliter le dialogue – mobiliser l'EVS</li> <li>2- Prouver les nuisances</li> <li>3- Informer son bailleur/informer le bailleur du voisin</li> <li>4- Tenter une conciliation</li> <li>5- Saisie du juge - résiliation du bail – expulsion locative</li> </ol>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser (De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Obligation des bailleurs du parc privé ou social</p> <p>Les habitants - EVS - Bailleurs sociaux – Police communale – Gendarmerie – Justice</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Diffusion d'informations : Que faire en cas de conflits de voisinage – qu'est-ce qu'une nuisance sonore, ...</p> <p>Nombre de conflits et type de conflits gérés par les bailleurs, modalités de résolution des conflits.</p>

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.0 : Contribuer à l'émancipation en favorisant l'accès au(x) droit(s)

<b>FICHE PROJET N° 3.0.1</b>	Faire remonter les besoins spécifiques des habitants du QPV, identifier les acteurs et les réponses existantes afin de les adapter	
<b>Pilote du projet</b>	CCAS – CD/Centre médico-social d'Uzès – CCPU/EVS	
<b>Référent du projet et des actions</b>	CCAS	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Des réponses adaptées aux besoins des habitants du QPV	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u> Avoir des réponses à leurs besoins spécifiques Identifier les bons acteurs en fonction des besoins spécifiques</p> <p><u>Pour les partenaires :</u> Une meilleure identification de qui fait quoi et articulation entre les acteurs</p> <p><u>Pour le territoire :</u> Des réponses adaptées aux besoins spécifiques des habitants du QPV</p>	
<b>Cadre</b> <b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b>  <b>Public Cible</b>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? Dans les services publics accessibles aux habitants des QPV</p> <p>Avec qui ? CCAS/CMS/EVS et les autres services publics encore accessibles</p> <p>Avec quoi ? Les crédits de droit commun et des actions spécifiques via les adultes relais pour en faciliter l'accès.</p>	
<b>Contexte/diagnostic</b> <b>Environnement</b> <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	Favorables	Défavorables
	Présence de l'espace de vie sociale et de 2 adultes relais qui assurent une fonction de médiation sociale sur chacun des secteurs (en projet sur les Mûriers) Le regroupement d'un certain nombre de services autour de 2 pôles : place des	L'enquête en direction des habitants du QPV fait ressortir que dans les plus gros problèmes à régler, l'accès aux services publics est cité par 48%

	<p>Cordeliers et place de Verdun  ABS en cours au niveau du CCAS</p>	
<p><b>Approche stratégique – plan d’action</b>  <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>Les adultes relais identifient les besoins spécifiques  L’ABS permet d’identifier les réponses existantes (le qui fait quoi) et les réponses manquantes  Les acteurs institutionnels identifient les adaptations possibles aux réponses apportées  Sur les crédits « Politique de la ville », des réponses adaptées pourraient être développées.</p>	
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b>  <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Crédits de droit commun et acteurs institutionnels – Le financement des postes d’adultes relais – Les crédits « Politique de la ville »</p> <p>CCAS/CMS/EVS – France services et les autres services publics encore accessibles</p>	
<p><b>Indicateurs d’évaluation</b></p>	<p>Nombre de permanences de services publics sur le territoire  Le bouquet de services de France services  Nombre et jours de permanences des services publics  Type de demandes non satisfaites  Nombre d’habitants reçus par les services publics, les adultes relais autour des questions d’accès aux droits</p>	

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.0 : Contribuer à l'émancipation en favorisant l'accès au(x) droit(s)

<b>FICHE PROJET N° 3.0.2</b>	Faciliter l'accès aux droits (MFS, français numérique...)	
<b>Pilote du projet</b>	Etat – CD – CCPU/France services	
<b>Référent du projet et des actions</b>	CCPU/France services	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Lutter contre le non-recours	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u> Des droits acquis et maintenus</p> <p><u>Pour les partenaires :</u> Un travail de prévention grâce à l'accès aux droits</p> <p><u>Pour le territoire :</u> Une offre accessible</p>	
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? Accessible aux habitants des QPV</p> <p>Avec qui ? CCPU/France services – CD – Etat...</p> <p>Avec quoi ? Le droit commun et les crédits spécifiques (ex : action UP français numérique)</p>	
<b>Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	<b>Favorables</b>	<b>Défavorables</b>
	<p>Une Maison France Services itinérante depuis 1<sup>er</sup> décembre 2022 sur la communauté des communes du pays d'Uzès</p> <p>Un projet de France Services Place des cordeliers à Uzès</p> <p>Le rôle des adultes relais au sein de l'EVS</p> <p>Le CMS</p> <p>ABS et la complémentarité des réponses à apporter sur le territoire</p>	<p>Illectronisme – la baisse des plages d'ouverture des services publics voir leur fermeture</p>
<b>Approche stratégique – plan d'action</b>	<p>Implantation de France Services, en plus de France services itinérant, à Uzès</p> <p>Développement du bouquet de services</p>	

<p><b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>Accompagnement par les adultes relais sur l'EVS</p> <p>Identification du qui fait quoi lors de l'ABS</p> <p>Création d'une action autour du français numérique sur le territoire</p> <p>Favoriser l'accès au numérique pour tous</p>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser (De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Crédits de droit commun – Création d'un France services à Uzès – Développer des points accès au numérique) - Crédit spécifique politique de la ville</p> <p>CCPU/France service/EVS – CCAS – CD/CSM - Etat</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Nombre de permanences de services publics sur le territoire</p> <p>Le bouquet de services de France services</p> <p>Nombre et jours de permanences des services publics</p> <p>Type de demandes non satisfaites</p> <p>Nombre d'habitants reçus par les services publics, les adultes relais autour des questions d'accès aux droits</p>

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.0 : Contribuer à l'émancipation en favorisant l'accès au(x) droit(s)

<b>FICHE PROJET N° 3.0.3</b>	Faire connaître et développer l'offre du point justice	
<b>Pilote du projet</b>	Etat-Justice-CD-CCPU-Ville-CDAD	
<b>Référent du projet et des actions</b>	CDAD	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Connaitre et faire valoir le droit	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u>          Pouvoir connaître et faire valoir ses droits et obligations          Être aidé dans ses démarches          Faciliter la prise en charge          S'informer sur ses droits et être accompagné dans ses démarches</p> <p><u>Pour les partenaires :</u>          Rendre lisible et accessible l'offre d'accès aux droits</p> <p><u>Pour le territoire :</u>          L'accès aux droits est un principe fondamental de citoyenneté</p>	
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	Quand ? 2024-2030 Où ? Accessible aux habitants des QPV d'Uzès Avec qui ? Le CDAD et les professionnels du droit, les acteurs institutionnels et les associations (aides aux victimes, CIDDF...) Avec quoi ? Les crédits de droit commun	
<b>Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	<b>Favorables</b>	<b>Défavorables</b>
	Un point justice à Uzès Implication du CDAD dans les instances du CISPd et l'élaboration du contrat de ville	Une offre développée sur Bagnols et Nîmes peu accessible aux habitants du QPV d'Uzès
<b>Approche stratégique – plan d'action (Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b>	1- Identifier l'offre : Des permanences avec un juriste et un avocat ont lieu chaque mois à la Mairie d'Uzès afin d'accompagner les habitants dans les différentes démarches : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Avec un avocat : le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de 9h à 12h à la salle des commissions située au 1<sup>er</sup> étage en Mairie d'Uzès</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Avec un juriste : le 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 9h à 11h30 à la salle des commissions située au 1<sup>er</sup> étage en mairie d'Uzès</li> </ul> <p>Les prises de rdv se font via le CDAD ou la MJD de Bagnols-sur-Cèze</p> <p>À la MJD de Bagnols sur Cèze (41 rue marc Sangnier) est accessible en voiture en 30 minutes</p> <p>Elle a 4 missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Informer les usagers sur leurs droits et obligations et les aider dans leurs démarches ;</li> <li>○ Aider les victimes ;</li> <li>○ Participer à la justice de proximité ;</li> <li>○ Favoriser la résolution amiable des litiges.</li> </ul> <p>2- Identifier les besoins</p> <p>3- Favoriser l'accès aux droits par le développement de permanences sur le territoire ou la facilitation de l'accès à l'offre de la MJD de Bagnols ou de Nîmes ?</p>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser (De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Droit commun</p> <p>Etat – Justice – CD – CCPU – Ville – CCAS + le CDAD et les professionnels du droit, les acteurs institutionnels et les associations (aides aux victimes, CIDDF...)</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Nombre de permanences d'accès aux droits</p> <p>Liste des professionnels de droit, acteurs institutionnels et associations présents sur le territoire</p> <p>Nombre et jours de permanence</p> <p>Type de demandes non satisfaites</p> <p>Nombre d'habitants reçus</p>

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.1 : Favoriser l'accès, coordonner et renforcer l'offre autour de l'aide aux devoirs, le soutien scolaire et l'accompagnement à la scolarité

<b>FICHE PROJET N° 3.1.1</b>	Proposer une offre accessible à tous (nombre de places, tarification, lieu, horaires) et adaptée aux besoins de chacun	
<b>Pilote du projet</b>	Ville d'Uzès	
<b>Référent du projet et des actions</b>	Ville d'Uzès	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Une offre d'aide aux devoirs, de soutien scolaire et d'accompagnement à la scolarité accessible en fonction des besoins	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public</u> : Des réponses adaptées à chacun : L'éducation nationale, la ville d'Uzès et l'Université populaire</p> <p><u>Pour les partenaires</u> : Une coordination des réponses</p> <p><u>Pour le territoire</u> : Une offre diversifiée sur le territoire et accessible à tous</p>	
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? Sur le territoire – Les écoles maternelles le Pas du Loup sur les Amandiers et du Parc (CV) et l'école élémentaire Jean Macé – Les collèges Jean-Louis Trintignant/ Lou Redounet et collège privé Saint-Firmin</p> <p>Avec qui ? Education nationale – Ville – Université populaire</p> <p>Avec quoi ? Crédit de droit commun – Etat - CAF – CD – Ville</p>	
<b>Public Cible</b>	Les élèves des écoles maternelles, primaires et des collégiens	
<b>Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	<b>Favorables</b>	<b>Défavorables</b>
	<p>Les résultats de l'enquête réalisée auprès des habitants des QPV citent à 86% renforcer les actions en faveur de la réussite scolaire comme la 2<sup>ème</sup> action à mettre en place prioritairement dans le quartier.</p> <p>Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, il est apparu un manque d'actions dans</p>	<p>Manque de stimulation des enfants à la maison.</p> <p>L'omniprésence des écrans dès le plus jeune âge.</p> <p>« Un enseignant ne peut donner à ses élèves un travail écrit à faire en dehors de la classe. Les devoirs à faire à la maison peuvent être un travail oral (lecture ou recherche par exemple)</p>

	<p>l'accompagnement scolaire, de l'école primaire au collège.</p> <p>« Devoirs faits », un temps dédié pour accompagner les collégiens dans la réalisation de leurs devoirs – « Devoirs faits » est inscrit à l'emploi du temps de tous les élèves de 6° qui bénéficient ainsi tous d'un temps dédié obligatoire d'accompagnement aux devoirs dont le volume horaire peut varier en fonction de leurs besoins.</p>	<p>ou des leçons à apprendre ».</p> <p>Or des devoirs sont donnés par les enseignants. Le nombre d'enfants en études surveillées est passé de 20 à 40 enfants – le projet est de rendre gratuites les études surveillées par les enfants du QPV sélectionnés via l'école.</p>
<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>1- Mobilisation du droit commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les stages de remise à niveau durant les vacances scolaires pour les élèves de CM2</li> <li>o Les activités pédagogiques complémentaires</li> </ul> <p>2- Le projet porté par la ville pendant le temps périscolaire, du lundi au vendredi de 16h30 à 18h</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide aux devoirs avec accompagnement sur la réalisation du travail personnel et apprentissage des leçons ;</li> <li>- Accompagnement méthodologique pour développer l'autonomie et la confiance en soi chez les élèves en difficulté ;</li> <li>- Accueil périscolaire du soir avec activités variées pour travailler le « vivre ensemble » et les compétences artistiques ou sportives, en collaboration avec les associations sportives et artistiques locales.</li> </ul> <p>3- Le soutien scolaire organisé en période scolaire, au sein du Café citoyen le mercredi de 16h30 à 18h30 et les cours d'anglais le jeudi de 17h à 19h</p> <p>4- L'accompagnement à la scolarité (CLAS) proposé par l'UP de l'Uzège et accompagnement scolaire aux lycéens dans les disciplines littéraires, maths, sciences et anglais en les soutenant dans la réalisation de leurs travaux personnels.</p>	
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Les équipes de l'éducation nationale, les moyens de la ville sur des temps périscolaires et les crédits spécifiques sur le CLAS</p> <p>Etat – Education nationale – CAF - CD – Ville</p>	
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Les offres proposées</p> <p>Le nombre d'heures proposées par élève</p> <p>Les modalités d'accès</p> <p>La tarification</p> <p>Le nbre d'élèves des QPV en bénéficiant</p>	

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.1 : Favoriser l'accès, coordonner et renforcer l'offre autour de l'aide aux devoirs, le soutien scolaire et l'accompagnement à la scolarité

<b>FICHE PROJET N° 3.1.2</b>	Coordonner l'offre avec les équipes éducatives	
<b>Pilote du projet</b>	Ville d'Uzès – Animateur CTG	
<b>Référent du projet et des actions</b>	Ville d'Uzès – Animateur CTG – Les équipes éducatives et les projets d'établissements	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Une offre d'aide aux devoirs, de soutien scolaire et d'accompagnement à la scolarité coordonnée	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u> Des réponses adaptées à chacun : éducation nationale, ville d'Uzès et Université populaire</p> <p><u>Pour les partenaires :</u> Une coordination des réponses</p> <p><u>Pour le territoire :</u> Une offre diversifiée sur le territoire et accessible à tous</p>	
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? Sur la ville, accessible aux habitants des QPV</p> <p>Avec qui ? Education nationale – Ville – Université populaire</p> <p>Avec quoi ? Coordination dans le cadre du renouvellement de la CTG</p>	
<b>Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	<b>Favorables</b>	<b>Défavorables</b>
	<p>La taille du territoire</p> <p>L'implication des directeurs/trices d'école du territoire</p> <p>La volonté de la ville de porter la réussite éducative</p> <p>Des espaces de coordination via le contrat de ville et la CTG</p> <p>Des espaces d'échanges autour de l'élaboration des projets d'établissements</p>	<p>Articulation des différents temps de l'enfant</p> <p>L'implication des parents et la place des parents au sein des établissements scolaires</p>

<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b>  <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Mobilisation de l'existant</li> <li>2 Identification des besoins non pourvus en quantité et qualité via l'éducation nationale</li> <li>3 Coordination des acteurs pour ajuster l'offre existante</li> </ol>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b>  <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Les équipes éducation nationale, les moyens de la ville sur des temps périscolaires et les crédits spécifiques sur le CLAS.</p> <p>Etat – Education nationale – CAF - CD – Ville -</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Les offres proposées – Le nombre d'heures proposées par élève – Les modalités d'accès – La tarification – Le nombre d'élèves des QPV en bénéficiant – Les espaces de coordination où sont traités les besoins non satisfaits</p>

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.2 : Remédier à un ensemble de difficultés rencontrées (décrochage, absentéisme, rupture de prise en charge...) par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative par la création du dispositif Programme de Réussite Educative

<p><b>FICHE PROJET N° 3.2.1</b></p>	<p>Remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative.</p>
<p><b>Pilote du projet</b></p>	<p>Etat-Education nationale-CD-Ville</p>
<p><b>Référent du projet et des actions</b></p>	<p>Ville</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s)</b></p>	<p>Remédier à un ensemble de difficultés individuelles, rencontré par des enfants et des jeunes</p>
<p><b>Intérêt(s) du projet</b></p>	<p><u>Pour le public :</u>          Une prise en charge et des réponses adaptées aux besoins de chacun          Un accompagnement individuel          L'adhésion des familles          La mobilisation des réponses de droit commun          L'articulation des interventions entre les temps scolaires, hors temps scolaires et hors cadre scolaire  <u>Pour les partenaires :</u>          Une équipe pluridisciplinaire qui permet une coordination et la complémentarité des interventions  <u>Pour le territoire :</u>          Des réponses coordonnées</p>
<p><b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b></p>	<p>Quand ? 2024-2030          Où ? Pour les élèves des QPV orientés par les équipes éducatives sur l'ensemble du territoire          Avec qui ? Avec le référent de parcours qui conduit un travail de coordination et d'animation avec les partenaires institutionnels : L'éducation nationale, les services de la ville et de la CCPU (enfance, aide sociale...) la CAF, les services du Conseil Départemental (aide sociale, aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile,</p>

	etc...), l'Agence régionale de santé, le Conseil Régional ainsi qu'avec les associations. Avec quoi ? Des crédits spécifiques « politique de la ville » pour le référent de parcours et le droit commun	
<b>Contexte/diagnostic Environnement</b> <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	Favorables	Défavorables
	Le retour d'expérience d'un dispositif programme de réussite éducative (PRE) qui a été mis en place en 2005 en France	Des moyens humains dé
<b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b>	1- Désignation d'un référent de parcours 2- Mettre en place des équipes pluridisciplinaires 3- Présenter le dispositif aux équipes éducatives afin d'identifier les élèves qui pourraient bénéficier d'un parcours individualisé 4- Mobiliser les parents – Recueillir la pleine adhésion des familles afin de faire bénéficier leur(s) enfant(s) de ce dispositif 5- Identifier l'offre existante 6- Répondre aux besoins de ou des enfant(s) identifié(s) au préalable : Santé, accompagnement scolaire et éducatif, prévention du décrochage scolaire, soutien à la parentalité, actions culturelles et sportives, loisirs	
<b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b>	L'ensemble de l'offre de services qui permet de lever tous les freins au parcours de réussite éducative	
<b>Partenaire(s) impliqué(s)</b>	Le référent de parcours ville – L'éducation nationale, les services de la ville et de la CCPU (enfance, aide sociale...) la CAF, les services du Conseil Départemental (aide sociale, aide sociale à l'enfance, la protection maternelle et infantile, etc...), l'Agence régionale de la santé, le Conseil Régional ainsi que les associations.	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Le temps dédié à un référent de parcours – Les membres de l'équipe pluriprofessionnelle – Le nombre d'enseignants ayant orienté des élèves – Le nombre de jeunes entrés en parcours – Les différents parcours proposés	

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.2 : Remédier à un ensemble de difficultés rencontrées (décrochage, absentéisme, rupture de prise en charge...) par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative par la création du dispositif Programme de Réussite Educative

<b>FICHE PROJET N° 3.2.2</b>	Recruter un référent de parcours et animer une équipe pluridisciplinaire	
<b>Pilote du projet</b>	Ville	
<b>Référent du projet et des actions</b>	Ville	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Dédier un agent comme référent de parcours Composer une équipe pluridisciplinaire Animer chaque mois l'équipe pluridisciplinaire pour valider les entrées et les étapes de parcours	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	Pour le public : Pour les partenaires : Pour le territoire :	
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	Quand ? 2024-2030 Où ? En zone QPV, pour les élèves orientés par les équipes éducatives sur l'ensemble du territoire Avec qui ? Le référent de parcours qui conduit un travail de coordination et d'animations avec les partenaires institutionnels : Education nationale, les services de la ville et de la CCPU (enfance, aide sociale...) la CAF, les services du Conseil Départemental (aide sociale, aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, etc...), l'Agence régionale de santé, le Conseil Régional ainsi qu'avec les associations. Avec quoi ? Des crédits spécifiques politique de la ville pour le référent de parcours et le droit commun	
<b>Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	Favorables	Défavorables
	Un objectif opérationnel retenu par le comité de pilotage Un des défis de la politique de la ville : la réussite éducative	Des moyens humains dédiés

<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b>  <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier un référent de parcours</li> <li>2. Développer un partenariat avec des villes du Gard pour avoir un partage d'expérience sur les fonctions, missions, modalités d'organisation des PRE</li> <li>3. Constituer et animer les équipes pluridisciplinaires</li> </ol>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b>  <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – Les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Le financement d'un poste de référent de parcours – la mobilisation des membres de l'équipe pluridisciplinaire 2h par mois</p> <p>Le référent de parcours ville - Education nationale, les services de la ville et de la CCPU (enfance, aide sociale...) la CAF, les services du Conseil Départemental (aide sociale, aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, etc...), l'Agence régionale de santé, le Conseil Régional ainsi qu'avec les associations.</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>La mobilisation d'un agent sur un temps dédié de référent de parcours</p>

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.3 : Favoriser l'accès à la culture (en lien avec la CGEAC), aux sports et aux loisirs

<b>FICHE PROJET N° 3.3.1</b>	Adopter une politique tarifaire et développer des actions hors des murs, adapter les modalités d'accueil afin de faciliter l'accès à l'offre de services culturelle, sportive et de loisirs (CTG).	
<b>Pilote du projet</b>	CCPU/DRAC/CR/CAF	
<b>Référent du projet et des actions</b>	CCPU	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Un accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u>            Découvrir et pratiquer des activités culturelles et sportives            Accéder à des loisirs            Rencontrer une population diversifiée            S'ouvrir sur d'autres pratiques, cultures, ...</p> <p><u>Pour les partenaires :</u>            Lutter contre l'oisiveté            Développer l'ouverture culturelle de la population            Favoriser le faire et le vivre ensemble</p> <p><u>Pour le territoire :</u>            Animer le territoire et favoriser la rencontre dans un temps de plaisirs partagés</p>	
<b>Cadre</b> <b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b>  <b>Public Cible</b>	Quand ? 2024-2030 Où ? Dans les zones QPV Avec qui ? CAF – CCPU – Ville – DRAC – CR – CD et les acteurs culturels, sportifs et de loisirs Avec quoi ? Crédits de droit commun – Crédits CTG/CGEAC – crédits politique de la ville	
<b>Contexte/diagnostic Environnement</b> <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	Favorables	Défavorables
	CTG : Axe 2 - Orientation 2.6 : Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs Axe 3 – Orientation 3.1 : Développer une politique culturelle, sportive et de loisirs à dimension sociale	La difficulté de mobiliser les enfants et les parents en dehors du temps scolaire

<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>1- Mettre en œuvre les objectifs de la CTG 2020-2025 Objectifs orientation 2.6 de la CTG : *Adopter une politique tarifaire sur le territoire facilitant l'accès à l'offre de services culturelle, sportive et de loisirs. *Créer une ludothèque itinérante intergénérationnelle. *Favoriser et développer les initiatives et animations culturelles, sportives et de loisirs extra-scolaires. Objectifs orientation 3.1 de la CTG : *Favoriser l'itinérance des actions culturelles, sportives et de loisirs pour aller à la rencontre des publics isolés et/ou vulnérables. *Développer et pérenniser les actions et événements gratuits organisés dans les espaces publics, type Temps des Cerises, festival circassien en QPV, journée mondiale du jeu. *Réfléchir à une politique tarifaire facilitant l'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs pour tous, type chéquier culture/sport/loisirs, tarifs réduits pour les spectacles. *Poursuivre et développer les actions culturelles, sportives et de loisirs dès le plus jeune âge comme facteur d'amélioration de la relation à l'autre, d'appartenance et du mieux vivre ensemble. *Favoriser l'implication des usagers dans la mise en œuvre des actions culturelles, sportives et de loisirs.</p> <p>2- Soutenir des actions spécifiques de la politique de la ville (cf. appel à projet 2024 : Bulles d'art, le sport au service de la citoyenneté, raids éducatifs, musée éphémère aux amandiers, citoyenneté et culture, le science tour, le mois du Hip hop en Uzège, les arts du cirque une école de la vie, aisance aquatique, actions sportives en faveur des jeunes, quartier danse(s)).</p> <p>3- Sensibiliser les opérateurs culturels, sportifs et de loisirs à faciliter l'accès à tous les publics.</p>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p>	<p>Crédit de droit commun – Les financements mobilisés dans le cadre de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle et de la CTG – crédit spécifique politique de la ville</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Liste de l'offre de services culturelle, sportive et de loisirs hors les murs et avec une adaptation tarifaire – Nombre de participants dont nombre d'habitants des QPV</p>

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.3 : Favoriser l'accès à la culture (en lien avec la CGEAC), aux sports et aux loisirs

<b>FICHE PROJET N° 3.3.2</b>	Proposer un parcours d'éducation artistique et culturelle visant à favoriser un égal l'accès de tous les jeunes à l'art et à la culture en proposant une offre autour des trois piliers : des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de jugement et de l'esprit critique.	
<b>Pilote du projet</b>	CCPU/DRAC/CR/CAF/Education nationale	
<b>Référent du projet et des actions</b>	CCPU	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Un égal accès pour tous les jeunes à l'art et à la culture	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public</u> :</p> <p>Cultiver sa sensibilité, mobiliser son imagination, développer un esprit critique, s'intégrer dans un processus collectif, s'initier aux différents langages de l'art, et diversifier et développer ses moyens d'expression.</p> <p><u>Pour les partenaires</u> :</p> <p>Permettre un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture</p> <p>Mettre en cohérence l'enseignement et les actions éducatives.</p> <p><u>Pour le territoire</u> :</p> <p>Contribuer à l'acquisition d'une culture commune</p>	
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? Dans tous lieux accessibles au public des QPV</p> <p>Avec qui ? CCPU/DRAC/CR/CAF/EN et opérateurs artistiques et culturels</p> <p>Avec quoi ? Crédits droit commun + crédits spécifiques à la convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC)</p>	
<b>Contexte/diagnostic Environnement</b>	Favorables	Défavorables
	Convention de Généralisation de l'Education Artistique	Le repli sur soi

<p><b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b></p>	<p>et Culturelle en cours d'élaboration. Une offre culturelle riche sur le territoire, de nombreux et divers évènements culturels et des équipements structurants : L'Ombrière, la médiathèque et le réseau des bibliothèques, la Chapelle de la Médiathèque d'Uzès</p>	
<p><b>Approche stratégique – plan d'action (Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>1-Décliner les 3 axes de la <b>convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle</b> suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Permettre à tous les enfants et jeunes de se constituer une culture personnelle riche et cohérente, tout au long de leur parcours de vie ;</li> <li>*Développer et renforcer leur pratique artistique ;</li> <li>*Permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels.</li> </ul> <p>2-Décliner les trois piliers du <b>parcours d'éducation artistique et culturelle</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistique ;</li> <li>*Des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ;</li> <li>*Le développement de la faculté de jugement et de l'esprit critique.</li> </ul> <p>3-En utilisant, notamment, les évènements et équipements artistiques et culturels du territoire.</p>	
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser (De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Crédits droit commun + crédits spécifiques à la convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle + les équipements et évènements artistiques et culturels du territoire. CCPU/DRAC/CR/CAF/EN et opérateurs artistiques et culturels</p>	
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Les propositions artistiques Le nombre de jeunes en parcours artistique et culturel dont le nombre de jeunes des zones QPV</p>	

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.3 : Favoriser l'accès à la culture (en lien avec la CGEAC), aux sports et aux loisirs

<b>FICHE PROJET N° 3.3.3</b>	Pérenniser et développer l'offre de loisirs extra-scolaires et le départ en vacances des enfants et jeunes (CTG)	
<b>Pilote du projet</b>	CCPU/Ville/CAF	
<b>Référent du projet et des actions</b>	Coordonnateur de la CTG	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Les enfants et les jeunes des QPV accèdent à une offre de loisirs extra-scolaires et partent en vacances	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	Pour le public : la découverte d'activités diverses	
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b>	Quand ? 2024-2030 Mercredis, samedis et vacances scolaires Où ? Accessible aux enfants et jeunes du QPV Avec qui ? La ville, CCPU, CAF, Etat Avec quoi ? Crédit de droit commun CTG et crédit spécifique politique de la ville	
<b>Public Cible</b>	Enfants et jeunes du QPV	
<b>Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	<b>Favorables</b>	<b>Défavorables</b>
	-ALSH gérée par la CCPU sur Uzès, ouvert de 7h30 à 18h30 les mercredis et les périodes de vacances scolaires -Une politique tarifaire accessible et équitable pour les familles -Des séjours été-hiver organisés par la CCPU et le service des sports et loisirs de la commune d'Uzès -Une offre d'accueil et de services pour la jeunesse de 12 à 18 ans en développement : Maison des Jeunes et de la Culture d'Uzès (EVS), espace sports et loisirs muni-	Nombre de places totales Articulation ville/CCPU L'« autorisation » que se donne les populations du QPV à s'inscrire sur l'offre de loisirs extra-scolaires et sur l'offre de départ en vacances

	<p>cipal, la Maison Intercommunale des Familles et des Ados (espace jeunes intercommunal), chez Amande and Co (EVS)</p> <p>-Des actions proposées au sein du QPV dans le cadre du dispositif Quartier d'Eté</p>	
<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>Décliner la CTG</p> <p>Veiller à l'accès aux enfants et jeunes du QPV, l'offre de loisirs extra-scolaires et le départ en vacances des enfants et jeunes (indicateurs de suivi des politiques de droit commun)</p>	
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Crédit de droit commun CTG et crédits spécifiques politique de la ville</p> <p>CCPU-Ville-CAF</p>	
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Nombre de places ALSH – Nombre d'enfants en séjours - Nombre d'enfants et jeunes des QPV sur les places ALSH et sur les places des séjours</p>	

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.3 : Favoriser l'accès à la culture (en lien avec la CGEAC), aux sports et aux loisirs

<b>FICHE PROJET N° 3.3.4</b>	Développer une offre sportive diversifiée et adaptée à tous, y compris aux personnes âgées	
<b>Pilote du projet</b>	Ville-CCAS-CCPU	
<b>Référent du projet et des actions</b>	CCAS	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Une offre sportive diversifiée et adaptée à tous dont aux personnes âgées	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u> Bénéfices sur la santé, le plaisir du sport, le lien social</p> <p><u>Pour les partenaires :</u> La mixité du public sur les activités</p> <p><u>Pour le territoire :</u> Une population en bonne santé</p>	
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b>	<p>Quand ? 2024-2030</p> <p>Où ? Accessible aux habitants des QPV</p> <p>Avec qui ? Ville - CCAS- CCPU/EVS – Etat – CD</p> <p>Avec quoi ? Crédit de droit commun et crédits spécifiques politiques de la ville</p>	
<b>Public Cible</b>	Tous les habitants du QPV, dont les personnes âgées	
<b>Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	Favorables	Défavorables
	Des nombreux clubs de sport présents sur la ville avec une grande diversité de disciplines ABS en cours	Le prix des licences Une population plus sédentaire
<b>Approche stratégique – plan d'action (Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b>	<p>Faciliter l'accès de l'offre sportive diversifiée proposée sur la ville par les clubs</p> <p>Favoriser l'accès aux actions proposées par le service des sports de la ville</p> <p>Développer une offre spécifique sur le QPV : « Le sport au service de la citoyenneté », « raids éducatifs », « le mois du hip hop en Uzège », « Yoga conscience corporelle relaxation</p>	

	adultes », « aisance aquatique », « activités sportives en faveur des jeunes », « quartier danse(s) », « quartier d'été »...
<b>Ressources et moyens à mobiliser (De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b>	Crédit de droit commun et crédits spécifiques politique de la ville L'équipe et les locaux de l'EVS, Amande and Co et celui à venir sur les Mûriers pour accueillir les activités Les plateaux sportifs, mais aussi les parcs de la ville
<b>Partenaire(s) impliqué(s)</b>	Ville - CCAS- CCPU/EVS – Etat – CD
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	L'offre sportive proposée Le Nombre d'habitants du QPV y accédant Le type d'offres sportives adaptées aux personnes âgées proposées

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.4 : Soutenir la fonction parentale

<b>FICHE PROJET N° 3.4.1</b>	Favoriser l'accès aux services d'accompagnement à la parentalité (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Relais Petite Enfance, espaces ressources « parentalité/jeunes », ...)	
<b>Pilote du projet</b>	CAF - CCPU	
<b>Référent du projet et des actions</b>	CCPU	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Les familles du QPV accèdent aux services d'accompagnement à la parentalité	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p>Pour le public : Améliorer le bien-être de l'enfant et de ses parents, réassurer les parents dans l'environnement familial et social, renforcer la confiance des parents dans leur compétences parentales, favoriser la communication entre les parents et leurs enfants<sup>6</sup></p> <p>Pour les partenaires : éviter que les liens familiaux soient rompus, favoriser les relations entre l'école et les parents, prévenir la négligence et la maltraitance.</p> <p>Pour le territoire : permettre de limiter les inégalités sociales</p>	
<b>Cadre</b> <b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b>  <b>Public Cible</b>	Quand ? 2024-2030 Où ? Accessibles aux parents des QPV Avec qui ? Les acteurs du réseau d'Ecoute, Appui et Accompagnement des Parents (REAAP) – CD- CAF - CCPU Avec quoi ? Les crédits de droits communs et des crédits spécifiques pour en favoriser l'accès	
<b>Contexte/diagnostic Environnement</b> <b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	Favorables	Défavorables
	Lieu d'accueil Parents-enfants, service gratuit d'accueil et de soutien à la parentalité à destination des futurs parents, des parents et des tout-petits, de la naissance à 6 ans dont un à l'école du Pas du Loup	Des familles monoparentales, principalement des femmes seules avec enfants. Une population enfantine en décroissance mais bien présente

<sup>6</sup> CAF

	<p>Des ateliers parents-enfants réguliers sur le EAJE, les ALSH, les médiathèques.</p> <p>Un pôle interservices parentalité-prévention-santé intercommunal.</p> <p>Un contrat local d'accompagnement à la scolarité</p>	
<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Mobiliser l'offre existante</li> <li>2- S'inscrire dans les 8 grands principes de la charte nationale de soutien à la parentalité</li> <li>3- Développer une offre spécifique co-construite avec et pour les habitants du QPV en matière d'accompagnement à la parentalité en lien avec l'EVS et les acteurs de la parentalité.</li> </ol>	
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Les crédits de droits communs et des crédits spécifiques pour en favoriser l'accès – la CTG</p> <p>Les acteurs du réseau d'Ecoute, Appui et Accompagnement des parents (REAAP) – CD- CAF – CCPU</p>	
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Un Offre d'accompagnement à la parentalité</p> <p>Le nombre de familles du QPV y accédant</p>	

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.4 : Soutenir la fonction parentale

<b>FICHE PROJET N° 3.4.2</b>	Développer un accompagnement à la fonction parentale dans le cadre de violences intra familiales	
<b>Pilote du projet</b>	Etat/CD/CCPU	
<b>Référent du projet et des actions</b>	CCPU : DPEEJ/CISPD	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Des victimes et des auteurs accompagnés dans leur fonction parentale	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	<p><u>Pour le public :</u> Proposer un accompagnement adéquat aux parents. Accompagner les parents victimes sur l'impact psychologique des violences pour leur permettre de prendre en compte les besoins des enfants. Accompagner les auteurs pour leur permettre de travailler la relation avec leur(s) enfant(s), travailler les habiletés du père afin de favoriser le maintien de la relation avec son enfant.</p> <p><u>Pour les partenaires :</u> Articuler, coordonner leurs interventions, passer le relais</p> <p><u>Pour le territoire :</u> Prévenir les mécanismes de reproduction dans le cadre des violences intrafamiliales, l'impact sur les troubles du comportement...</p>	
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	<p>Quand ? 2024-2030 Où ? Accessibles au public du QPV Avec qui ? Etat dont Déléguee départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes – CAF – CD/CMS – Gendarmerie – Hôpital/acteurs de la santé CCPU : élue référente VIF, coordinatrice CISPD Coordinatrice CTG, Pôle parentalité – prévention - santé Avec quoi ? Crédits de droit commun : places accueil petite enfance – hébergement d'urgence – priorité logements sociaux – accompagnement social et parental Crédit spécifique de la délégation aux droits des femmes</p>	
<b>Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	Favorables	Défavorables
	Une prise de conscience, une mobilisation d'un réseau d'acteur	17.9% d'augmentation des violences intrafamiliales enregistrées par les services de

		<p>police et de gendarmerie dans le Gard.</p> <p>Un officier de police judiciaire mobilisé à temps plein sur Uzès.</p> <p>48 situations repérées sur un an par le CMS d'Uzès</p> <p>80% des situations d'informations préoccupantes évaluées par les services du Département, liées à un fort contexte de violences intra-familiales.</p> <p>Face à la très forte augmentation des portées à connaissances administratives, sociales et judiciaires des violences faites aux femmes sur le territoire de l'intercommunalité du Pays d'Uzès, le réseau des partenaires sociaux de l'Uzège diagnostique une quasi-absence de solution d'hébergement d'urgence et temporaire (confirmée par le SIAO) sur le territoire de la CCPU)</p>
<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b>  <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>Lutter contre les violences domestiques (conjugales et familiales) par le biais d'une prise en charge globale des femmes victimes et de leurs enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de précarité</li> <li>- Soutenir le développement des réseaux existants dans le but d'améliorer la continuité des soins et des prises en charge des publics visés</li> <li>- Prendre en charge la souffrance psychique et restaurer les compétences psychosociales et l'estime de soi des personnes concernées</li> <li>- Soutenir les parents dans leur fonction éducative afin de prévenir l'apparition des troubles du comportement.</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Sensibiliser les professionnels afin d'améliorer le repérage et le signalement d'enfants victimes et témoins de violences intrafamiliales via le pôle Parentalité- Prévention – Santé au sein de la DPEEJ</li> <li>2- Héberger dans l'urgence et loger de manière temporaire sur le territoire de la CCPU afin de mettre des femmes accompagnées de son(ses) enfant(s), en sécurité d'un conjoint ou ex-conjoint violent et de permettre aux services compétents d'effectuer les premiers accompagnements dans les démarches dont l'accompagnement à la parentalité</li> <li>3- Mettre en œuvre les propositions d'actions du CISP</li> </ol>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail sur la lutte contre les violences intrafamiliales ;</li> <li>- Constitution d'un réseau partenarial structuré intégrant l'ensemble des ressources du territoire</li> <li>4- Améliorer la prise en charge des victimes, des auteurs et des enfants témoins (cispd fiche action 2.2)</li> <li>5- Réserver des places d'accueil petite enfance d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales - (CTG)</li> <li>6- Mettre en lien les femmes victimes de violences conjugales avec le pôle parentalité, prévention, santé au sein de la DPEEJ</li> <li>7- Mobiliser le soutien aux familles monoparentales, la médiation familiale, les visites médiatisées et l'accès aux droits (dispositif CAF)</li> <li>8- Structurer l'espace Ressources intercommunal Enfants-Ados-Familles (CTG) au sein de la MIFA pour accueillir les parents victimes et auteurs de violences conjugales</li> <li>9- Mobiliser l'intervention du CIDFF sur le territoire en lien avec l'intervention des travailleurs sociaux du CMS</li> <li>10- Créer des espaces de 1<sup>ère</sup> écoute et d'orientation pour les enfants témoins/victimes de violences conjugales au sein des centres de loisirs, écoles...</li> </ul>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser (De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Crédits de droit commun : Places en accueil petite enfance – hébergements d'urgence – priorité des logements sociaux – accompagnement social et parental Crédit spécifique de la délégation aux droits des femmes</p> <p>L'Etat dont la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes – CAF – CD/CMS – Gendarmerie – Hôpital/acteurs de la santé CCPU : élue référente VIF, coordinatrice CISPd Coordinatrice CTG, Pôle parentalité – prévention - santé</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Réalisation d'actions de communication, d'information et de sensibilisation Nombre et type d'actions Travail en réseau : nombre de rencontres, liste des partenaires, ordre du jour Nombre de personnes accompagnées (accueil, écoute, orientation) – Nombre d'actions spécifiques en direction de parents victimes et auteurs et d'enfants témoins et victimes.</p>

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.4 : Soutenir la fonction parentale

<b>FICHE PROJET N° 3.4.3</b>	Mettre en place un conseil pour les droits et devoirs des familles et d'accompagnement parental pour aider à la parentalité fondée sur l'action sociale et éducative
<b>Pilote du projet</b>	Ville d'Uzès : PM-référent PRE/CCPU : Coordinatrice CISPDP
<b>Référent du projet et des actions</b>	Coordonnatrice du CISPDP
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Lutter contre le sentiment d'impunité, informer les parents sur leurs droits et devoirs envers l'enfant et lui adresser des recommandations destinées à prévenir des comportements susceptibles de mettre l'enfant en danger ou de causer des troubles pour autrui - Examiner avec la famille les mesures d'aide à l'exercice de la fonction parentale susceptibles de lui être proposées
<b>Intérêt(s) du projet</b>	Apporter des réponses rapides, variées et adaptées à des faits d'incivilités, Personnaliser les faits de petites délinquances qui nourrissent le sentiment d'insécurité, Eviter le glissement vers un processus de désocialisation Convoquer les mineurs en défaut de civilité, accompagnés de leurs parents pour un rappel à l'ordre solennel, et d'une proposition d'accompagnement socio-éducatif.
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b>	Quand ? Dès 2024, après délibération du conseil municipal pour la mise en place du rappel à l'ordre et CDDFAP Avec qui ? Procureur de la république/parquet, Gendarmerie, CMS, DPEEJ, PRE, PJJ, proviseurs des lycées, principaux des collèges et directeurs des écoles, DSDEN30, les familles et les mineurs concernés. Pour quoi ? *Pour des faits relevant du champ contraventionnel uniquement (hors crimes et délits) *C'est une alternative aux procédures *C'est une complémentaire aux mesures déjà, notamment par l'éducation nationale dans le cadre de l'absentéisme scolaire et du CD dans le cadre des informations préoccupantes.



<p><b>Ressources et moyens à mobiliser (De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Un temps de travailleur social (référent PRE ou AS) pour suivre la situation – coordonner les interventions Un budget prestation pour coconstruire des réponses éducatives adaptées ex : stages de responsabilisation...</p> <p>FIPD – crédits politique de la ville – CD 34 – Ville</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Nombre de situations présentées – nombre de prescripteurs – motifs de la sollicitation du CDDF AP - nombre de mineurs et de familles concernés – nombre de mineurs et de familles présents – nombres d'instances – liste et nombre de participants – nombre et types de mesures socio-éducatives proposées – mesure d'impact : suivi de la situation à 6 et 12 mois par le travailleur social</p>

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.5 : Soutenir et articuler les actions de promotion de la santé

<b>FICHE PROJET N° 3.5.1</b>	Coordonner et faciliter l'accès aux actions de promotion de la santé « le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci »
<b>Pilote du projet</b>	CPTS – CCPU - CCAS
<b>Référent(s) du projet et des actions</b>	CCPU/CCAS
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » <sup>7</sup> Donner aux individus et à la collectivité les moyens d'agir favorablement sur les facteurs déterminants de la santé. Éviter l'apparition et la propagation de certaines maladies.
<b>Intérêt(s) du projet</b>	Créer un processus relationnel qui concourt à la résorption d'inégalités sociales de santé grâce à la fonction d'interface de la médiation entre publics « vulnérables » et acteurs de santé <b>Renforcer les aptitudes et les capacités des individus</b> <b>Changer la situation sociale, environnementale et économique</b> , de façon à réduire ses effets négatifs sur la santé publique et sur la santé des personnes. Permettre aux individus de mieux <b>maîtriser les déterminants de la santé</b> et d'améliorer ainsi leur santé.
<b>Cadre</b> <b>(Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)</b>	Quand ? 2024-2030 Où ? Accessible aux habitants du QPV Avec qui ? Les habitants - Communauté professionnelle territoriale de Santé (CPTS) – Hôpital – Professionnels de santé – CCPU – CCAS – Acteurs de santé Avec quoi ? Les crédits de droit commun et crédits spécifiques politique de la ville
<b>Public Cible</b>	Tous les habitants du QPV

<sup>7</sup> Définition de l'OMS

<p style="text-align: center;"><b>Contexte/diagnostic Environnement</b> (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</p>	Favorables	Défavorables
	<p><b>ABS</b> en cours <b>Equipe du pôle interservices Parentalité - Prévention santé intercommunal</b> rattaché à la direction PEEJ regroupant médecins, infirmières, psychologues, psychomotriciennes...</p> <p><b>CPTS ReGards</b> porte une expérimentation sur l'Uzège de médiation en santé dont la mission est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*favoriser l'accès aux droits communs, à la prévention et aux soins des patients</li> <li>*permettre au patient de prendre soin de lui et devenir acteur de son parcours</li> <li>*renouer le dialogue entre patients et professionnels de la santé et du social</li> <li>*sensibiliser les acteurs de la santé : les obstacles du public face à l'accès à la santé</li> </ul>	<p>Une baisse de l'offre de soins sur le territoire – Problème de mobilité des habitants du QPV</p> <p>Nombreuses associations qui ne facilitent pas la compréhension de qui fait quoi ?</p>
	<p>Créée par la loi de modernisation du système de santé, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) constitue un outil structurant de l'exercice coordonné pour les acteurs de santé qui prennent la responsabilité de s'organiser eux-mêmes afin de proposer une offre de soins adaptée aux besoins de la population de leur territoire. L'objectif est de travailler ensemble au sein d'un territoire donné en assurant une meilleure coordination dans les actions et en structurant des parcours de santé.</p> <p>Création d'un outil innovant le <b>guichet CPTS</b> permettant:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- L'Amélioration de l'accès aux soins : faciliter l'accès à un médecin traitant, améliorer la prise en charge des demandes de soins non programmés en ville</li> <li>2- L'Organisation du parcours pluriprofessionnel autour du patient : améliorer la prise en charge des patients complexes</li> <li>3- Le Développement d'actions territoriales de prévention : Mettre en œuvre des actions de santé publique et actions de prévention en lien avec les besoins relevés dans le diagnostic territorial et par les professionnels de santé sur le terrain : couverture vaccinale, obésité, fragilité de la personne âgée...</li> </ol>	

	<p>4- Des Actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins : Création de protocoles pluriprofessionnels, de soins, de bonnes pratiques.</p> <p>5- Des Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire</p> <p>6- La Mise en place d'un plan d'action en réponse à une crise sanitaire exceptionnelle</p>
<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b> <b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>1- <b>Favoriser l'accès à l'ICOPE</b> (Soins intégrés pour la personne âgée)</p> <p>Programme pour prévenir et retarder la dépendance des personnes âgées en repérant précocement les facteurs de fragilité.</p> <p>Le programme est destiné aux personnes à partir de 60 ans, autonomes, robustes et vivant à domicile.</p> <p>Le programme évalue les 6 domaines de la capacité intrinsèque d'un individu qui sont : la vision, l'audition, la mémoire, la nutrition, la mobilité et la santé mentale.</p> <p>Lorsqu'une fragilité sur l'un de ces items est repérée, une évaluation approfondie est réalisée et un plan de soin personnalisé est mis en place avec le médecin traitant, en tenant compte des capacités de la personne, de ses pathologies, de son environnement et de son mode de vie.</p> <p>Ce programme se décline en 5 étapes appelées Step :</p> <p>Step 1 = Le dépistage</p> <p>Step 2 = L'évaluation</p> <p>Step 3 = Plan de soins personnalisé</p> <p>Step 4 = Fléchage du parcours de soins et suivi du plan d'intervention</p> <p>Step 5 = Implication des collectivités et soutien aux aidants</p> <p>2- Développer l'expérimentation de <b>médiation en santé</b> sur l'Uzège pour intervenir aux différentes étapes du parcours d'un individu afin de prévenir les ruptures</p> <p><u>Les 3 axes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aller vers : Mettre en œuvre des actions permettant de toucher les personnes éloignées du système de prévention et de soins, dont les habitants des QPV ;</li> <li>- Faire avec : Promouvoir un accompagnement favorisant la capacité d'agir et l'autonomisation des bénéficiaires dans leur accès à la santé, leur prévention et leur parcours de soin ;</li> <li>- Sensibiliser et accompagner les professionnels de santé et les institutions : faciliter la relation entre professionnels de santé et publics éloignés de la santé</li> </ul>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser</b> <b>(De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b> <b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Crédits de droit commun et crédits spécifiques politique de la ville</p> <p>Les habitants - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) – Hôpital – Professionnels de santé – CCPU – CCAS – Acteurs de santé</p>

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Les actions développées – La présence des professionnels de santé et les différentes disciplines présentes sur le territoire Les actions coconstruites avec les habitants et notamment ceux du QPV Nombre de participants – Thématiques abordées
---------------------------------	--

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.5 : Soutenir et articuler les actions de promotion de la santé

<b>FICHE PROJET N° 3.5.2</b>	Au travers du Projet Alimentaire Territorial (PAT), sensibiliser les habitants du QPV sur les bienfaits d'une alimentation saine et développer un accès aux produits accessibles à tous (lutter contre la précarité alimentaire)
<b>Pilote du projet</b>	Etat/CD/CCPU
<b>Référent du projet et des actions</b>	CCPU
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Changement des pratiques alimentaires – Des produits de qualité disponibles et plus accessibles – Faire connaître aux citoyens leur alimentation - Lutte contre la précarité alimentaire
<b>Intérêt(s) du projet</b>	Evolution du système alimentaire vers plus de durabilité et de résilience <b>Dimension économique</b> : Structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande (circuits courts et de proximité), maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles. <b>Dimension environnementale</b> : Développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, lutte contre le gaspillage alimentaire, préservation de la biodiversité, de l'eau et des paysages. <b>Dimension sociale</b> : concertation et participation citoyenne, éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire.
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	Quand ? 2024-2030 Où ? Accessible aux habitants du QPV Avec qui ? Agriculteurs – Collectivités Territoriales Services de l'Etat – organisme d'appui et de recherche – entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation – acteurs de l'économie sociale et solidaire (producteurs, coopératives...) - société civiles (associations de consommateurs, associations de parents d'élèves...) Avec quoi ? Crédits PAT – droit commun et crédits spécifiques politique de la ville – réponse à des appels à projets (dont PNA) - FEDER

<p><b>Contexte/diagnostic Environnement</b></p> <p><b>(Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b></p>	<p>Les projets alimentaires territoriaux PAT sont des projets élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire, qui répondent à un objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.</p> <p>A Uzès, un projet alimentaire territorial, en cours d'émergence, a trois objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer les filières circuits courts, mutualiser les moyens de commercialisation, de promotion et de conditionnement,</li> <li>- Accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs pour répondre à de futurs besoins et référencer l'ensemble des productions et producteurs du territoire pour mettre en place la promotion de l'agriculture locale,</li> <li>- Améliorer l'approvisionnement des services de restauration collective en Pays d'Uzès, et lutter contre le gaspillage et la précarité alimentaire.</li> </ul> <p>L'ambition du PAT en pays d'Uzès est d'impulser, animer en cohérence notamment avec le Contrat de politique de la ville, la Convention territoriale globale et le Plan climat air énergie territorial, une politique alimentaire saine, durable et accessible à tous en mobilisant et en fédérant l'ensemble des acteurs.</p> <p>La demande de renouvellement du label est en cours.</p> <p>La CCPU a perçu une subvention pour :</p> <p>« Conforter les synergies locales sur le Pays d'Uzès pour un programme alimentaire permettant d'accélérer la transition vers une alimentation plus saine, plus sûre et plus durable 2021-2023</p>
<p><b>Approche stratégique – plan d'action</b></p> <p><b>(Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b></p>	<p>1- Développer les axes principaux du PAT 2021-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Gouvernance : Impliquer et intégrer l'ensemble des partenaires ;</li> <li>*Foncier : Poursuivre l'action foncière et le soutien aux agriculteurs</li> <li>*Economie de proximité : Légumerie et Maison Paysanne</li> <li>*Lien social : Faire bénéficier des effets du PAT à l'ensemble de la population de la CCPU (acteurs, consommateurs, populations fragiles ou précaires)</li> <li>*Restauration collective et événements publics comme moyen de soutenir l'activité agricole locale</li> <li>*Informer, sensibiliser, communiquer : fonder une politique d'éducation alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire</li> </ul> <p>2- Renouveler le label</p> <p>2- Soutenir la politique alimentaire du territoire, offrant l'opportunité d'intégrer les enjeux liés à l'alimentation (éducation alimentaire, lutte contre le gaspillage, lutte contre la précarité alimentaire) au sein de l'action globale menée dans le cadre de la politique de la ville.</p> <p>3- Développement local, réappropriation de l'espace public et sensibilisation – achat de matériel de jardinage pour prêt + plans et graines</p>

	<p>4- Lutter contre la précarité alimentaire et pour une meilleure accessibilité : diagnostic des freins et leviers à l'accès à une alimentation locale de qualité pour les personnes en précarité ou isolées – développement d'une épicerie solidaire</p>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser (De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Animateur à mi-temps pendant deux ans pour animer la démarche et coordonner les actions de l'alimentation</p> <p>Agriculteurs – Collectivités Territoriales Services de l'Etat – Organisme d'appui et de recherche – Entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation – Acteurs de l'économie sociale et solidaire (producteurs, coopératives...) - Sociétés civiles (associations de consommateurs, associations de parents d'élèves...)</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Nombre et types d'actions de sensibilisation Création de l'épicerie solidaire Questionnaire d'évaluation sur l'évolution des modes de consommation</p>

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.5 : Soutenir et articuler les actions de promotion de la santé

<b>FICHE PROJET N° 3.5.3</b>	Faciliter l'accès aux soins par l'aide à l'implantation de professionnels de santé, à la prise de rdv, à la mobilité...	
<b>Pilote du projet</b>	CPTS – CCPU - CCAS	
<b>Référent du projet et des actions</b>	CCPU/CCAS ?	
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Un accès aux soins des habitants des QPV Bénéficiaire d'une coordination des soins	
<b>Intérêt(s) du projet</b>	Faciliter la prise en charge des habitants – prévenir les souffrances humaines – garantir une meilleure santé des populations – limiter le report sur les urgences de la « bobologie »	
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	Quand ? 2024-2030 Où ? Accessible aux habitants des QPV Avec qui ? Les professionnels de santé – CPTS – CCPU - CCAS Avec quoi ? Moyens de droit commun – ARS – sécurité sociale – crédits politique de la ville autour de la prise de rdv et l'aide à la mobilité et/ou des permanences délocalisées sur les QPV	
<b>Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	<b>Favorables</b>	<b>Défavorables</b>
	L'implantation de CPTS Regards sur l'Uzège L'expérimentation de médiation en santé cf fiche 3.5.1)	L'essentiel des spécialistes accessibles à Nîmes Des délais longs pour les prises de rdv générant des ruptures de soins L'inscription via Doctolib
	27 médecins généralistes : 15 cabinets indépendants – 5 cabinets médicaux et 7 CH  CH Uzès : 15 médecins généralistes – 1 gériatre, 6 chirurgiens orthopédistes, 3 diététiciens – 1 médecin vasculaire angiologue-phlébologue – 1 anesthésiste et 3 pharmaciens Maison médicale et médecin de garde 3 Ophtalmologues	
<b>Approche stratégique – plan d'action (Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b>	1- Aide à l'installation de médecins sur le territoire de l'Uzège 2- Contrat de stabilisation et de coordination des médecins (dont réalisation d'une partie de l'activité libérale au sein des hôpitaux de proximité)	

	<p>3- La prise en charge par les médecins de tous les publics même les publics relevant de la complémentaire santé solidaire</p> <p>4- L'aide à la mobilité des habitants pour se rendre aux rdvs avec les spécialistes principalement sur Nîmes</p>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser (De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Moyens de droit commun – ARS – sécurité sociale – crédits politique de la ville autour de la prise de rdv et l'aide à la mobilité et/ou des permanences délocalisées sur les QPV</p> <p>Les professionnels de santé – CPTS – CCPU - CCAS</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>L'évolution de la couverture de santé sur le territoire</p> <p>Le nombre de généralistes et spécialistes présents sur le territoire</p> <p>Le nombre d'actions spécifiques mises en place sur le QPV et le nombre de participants</p>

### Enjeu 3 : Un accès facilité aux droits et aux services de proximité pour tous (en lien avec l'axe 2 de la CTG)

Orientation stratégique 3.5 : Soutenir et articuler les actions de promotion de la santé

<b>FICHE PROJET N° 3.5.4</b>	Anticiper et répondre aux problématiques de santé liées au vieillissement
<b>Pilote du projet</b>	CPTS - CCAS
<b>Référent du projet et des actions</b>	CCAS
<b>Résultat(s) attendu(s)</b>	Préserver la qualité de vie associée à l'autonomie et à l'intégration sociale
<b>Intérêt(s) du projet</b>	Préserver le maintien à domicile des personnes âgées Préserver la qualité de vie des habitants
<b>Cadre (Quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?) Public Cible</b>	Quand ? 2024-2030 Où ? accessibles aux personnes âgées du QPV Avec qui ? CCPU - CCAS – CPTS – Opérateurs promotion santé Avec quoi ? Crédits de droit commun et crédits politique de la ville.
<b>Contexte/diagnostic Environnement (Quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)</b>	À Uzès, la variation annuelle de la population entre 2014 et 2020 est de -04% due au solde naturel de -0.8% et au solde apparent des entrées sorties de 0.4%. Le solde naturel négatif est lié à une baisse de taux de natalité (-1.5 points) et une augmentation du taux de mortalité (+0.7 points) lié au vieillissement de la population. Les plus de 60 ans représentés 34.2% en 2009, 39.2% en 2014 et 42.4% en 2020 soit une augmentation de 8.2 points et de 24% alors que la population augmentée de 0.6% entre 2009 et 2024. Les plus de 65 ans représentent 35.5% de la population dont 32.4% chez les hommes et 38.1% chez les femmes. La population dans le QPV vieillit et la baisse du taux de rotation dans les logements sociaux accentue ce phénomène. Sachant qu'aucun des logements sociaux des QPV ne disposent d'ascenseur, l'accessibilité est un véritable enjeu. ABS en cours d'élaboration avec un focus sur les personnes âgées du territoire.
<b>Approche stratégique – plan d'action (Mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Prévenir les risques d'isolement</b></li> <li>2- <b>Promouvoir une alimentation saine (cf fiche 3.5.2)</b></li> <li>3- <b>Favoriser une activité physique (cf fiche 3.3.4)</b></li> <li>4- <b>Favoriser l'accès à l'ICOPE</b> (Soins intégrés pour la personne âgée)</li> </ol>

	<p>Programme pour prévenir et retarder la dépendance des personnes âgées en repérant précocement les facteurs de fragilité.</p> <p>Le programme est destiné aux personnes à partir de 60 ans, autonomes, robustes et vivant à domicile.</p> <p>Le programme évalue les 6 domaines de la capacité intrinsèque d'un individu qui sont : la vision, l'audition, la mémoire, la nutrition, la mobilité et la santé mentale.</p> <p>Lorsqu'une fragilité sur l'un de ces items est repérée, une évaluation approfondie est réalisée et un plan de soin personnalisé est mis en place avec le médecin traitant, en tenant compte des capacités de la personne, de ses pathologies, de son environnement et de son mode de vie.</p> <p>Ce programme se décline en 5 étapes appelées Step :</p> <p>Step 1 = Le dépistage</p> <p>Step 2 = L'évaluation</p> <p>Step 3 = Plan de soin personnalisé</p> <p>Step 4 = Fléchage du parcours de soins et suivi du plan d'intervention</p> <p>Step 5 = Implication des collectivités et soutien aux aidants</p>
<p><b>Ressources et moyens à mobiliser (De quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)</b></p> <p><b>Partenaire(s) impliqué(s)</b></p>	<p>Crédits de droit commun et crédits politique de la ville.</p> <p>CCPU - CCAS – CPTS – Opérateurs promotion santé</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Types d'actions de prévention mises en place sur le territoire</p> <p>Nombre de participants du QPV</p>

## 9. SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE D'UZES 2024-2030

<p>Le Préfet du Gard, Jérôme Bonet</p>	<p>La Présidente de la Région Occitanie, Carole Delga</p>	<p>La Présidente du Conseil Départemental du Gard, Françoise Laurent-Perrigot</p>
<p>Le Président de la Communauté de communes Pays d'Uzès, Fabrice Verdier</p> 	<p>Le Maire d'Uzès, Jean-Luc Chapon</p>	<p>La Procureure de la République de Nîmes, Cécile Gensac</p>
<p>La Rectrice de l'Académie de Montpellier et de la Région académique Occitanie, Sophie Béjean</p>	<p>Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, Didier Jaffre</p>	<p>La Directrice territoriale de France Travail Gard et Lozère, Valérie Issert</p>
<p>Le Directeur de la Caisse des dépôts et des consignations, Eric Lombard</p>	<p>Le Président du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, Didier Paquette</p>	<p>Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Gard, Eric Giraudier</p>
<p>Le Directeur de la Banque Publique d'Investissement française, Nicolas Dufourcq</p>	<p>La Présidente Habitat du Gard, Office public de l'Habitat du Département du Gard, Laurence Barduca-Fauquet</p>	<p>La Présidente du conseil d'administration d'Un Toit pour Tous, Betty Daumas</p>
<p>La Présidente de SEMIGA, Sylvie Nicolle</p>	<p>Le Président du Conseil d'Administration FDI Habitat Yvon Marius Pellet</p>	<p>La Présidente du Conseil Citoyen, Rachida Boulaziz</p>